

PLAN DE DEVELOPPEMENT DE LA ZONE AGRICOLE DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Partie I

Portrait du territoire et diagnostic

Juin 2014



DAA
Stratégies

ÉQUIPE DE REALISATION

Rédaction

Serge Plourde, directeur de projet, DAA Stratégies

Denis Cormier, chargé de projet, DAA Stratégies

Comité de suivi

Pierre-Alexandre Côté, responsable du service d'aménagement du territoire, MRC de la Côte-de-Beaupré

Gitane St-Georges, conseillère en développement durable, MRC de La Côte-de-Beaupré

Alexandre Bélanger, conseiller en environnement, Communauté métropolitaine de Québec

Anick Patoine, responsable du service de l'urbanisme, Municipalité de Saint-Joachim

Bernard Paré, directeur général
CLD de la Côte-de-Beaupré

Pierre Bouffard, aménagiste,
Fédération de l'UPA de la Rive-Nord

Stéphane Lavoie, agronome et conseiller en aménagement du territoire et agroenvironnement, MAPAQ

Crédit photographique (page couverture)

Lise Buteau, MRC de La Côte-de-Beaupré et Denis McKay

Table de concertation agricole de l'UPA et de la MRC de La Côte-de-Beaupré

Marc Dubeau, Maire de Saint-Joachim,
Président de la Table de concertation

Réjean Morency, représentant de l'UPA,
Vice-Président de la Table de concertation

Jean-Luc Fortin, Préfet de la MRC,
Maire de Sainte-Anne-de-Beaupré (2014)

Frédéric Dancause, Maire de Château-Richer

Pierre Dion, Maire de Saint-Tite-des-Caps (2013)

Majella Pichette, Maire de Saint-Tite-des-Caps (2014)

Claude Rioux, représentant de l'UPA

Simon Lachance, représentant de l'UPA

André Simard, représentant de l'UPA



MRC de La Côte-de-Beaupré
3, rue de la Seigneurie
Château-Richer (Québec) G0A 1N0

Téléphone : 418 824-3444
Télécopieur : 418 824-3917
info@mrcotedebeaupre.qc.ca
www.mrcotedebeaupre.com



La préparation du PDZA a été entreprise avec le concours du Fonds municipal vert, un fonds financé par le gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités. Malgré ce soutien, les points de vue exprimés sont ceux des auteurs et n'engagent nullement la responsabilité de la Fédération canadienne des municipalités ni celle du gouvernement du Canada.

© 2014, Municipalité régionale de comté de La Côte-de-Beaupré. Tous droits réservés.

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION.....	1
1.1 Contexte de réalisation	1
1.2 Objectifs de la démarche.....	1
1.3 Étapes de réalisation de la démarche	2
2. PORTRAIT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ.....	3
2.1 Portrait historique et patrimonial	3
2.2 Portrait géographique	5
2.2.1 <i>Portrait géophysique</i>	6
2.2.2 <i>Hydrographie et milieux humides</i>	6
2.2.3 <i>Portrait paysager</i>	7
2.3 Portrait de la zone agricole.....	10
2.3.1 <i>Description de la zone agricole</i>	10
2.3.3 <i>Multifonctionnalité de l'agriculture</i>	14
2.3.4 <i>Planification régionale de la zone agricole</i>	15
2.3.5 <i>Milieux boisés en zone agricole</i>	19
2.4 Portrait climatique et potentiel des sols	21
2.4.1 <i>Climat</i>	21
2.4.2 <i>Potentiel agricole des sols</i>	22
2.5 Portrait démographique	26
2.5.1 <i>Perspectives démographiques</i>	26
2.5.2 <i>Distribution selon l'âge</i>	28
2.6 Portrait socioéconomique	29
2.6.1 <i>Indicateurs d'activité économique de la population de la MRC</i>	29
2.6.2 <i>Industries présentes sur la Côte-de-Beaupré</i>	30
2.6.3 <i>Distribution des emplois et navettage</i>	30
3. PORTRAIT DU SECTEUR AGRICOLE.....	33
3.1 Agriculture et agroalimentaire	33

3.1.1	Importance socioéconomique de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire de la MRC.....	33
3.1.2	Productions animales	39
3.1.3	Faits saillants par type de production animale.....	42
3.1.3	Productions végétales.....	45
3.1.4	Faits saillants par type de production végétale	48
3.2	Transformation alimentaire et non alimentaire	57
3.3	Distribution alimentaire, commercialisation et mise en marché	58
3.3.1	Distribution alimentaire.....	58
3.3.2	Commercialisation en circuit court	61
3.3.3	Réseau des hôtels, restaurants et institutions (HRI)	63
3.4	La main d'œuvre et la relève agricole	65
3.4.1	La main-d'œuvre agricole	65
3.4.2	La relève agricole.....	67
3.5	Agrotourisme et tourisme rural.....	69
4.	CONSULTATIONS DU MILIEU	75
4.1	Contexte de planification et d'élaboration du PDZA	75
4.2	Processus de consultation relié au PDZA.....	75
4.2.1	Structures d'élaboration du PDZA	75
4.2.2	Étapes de consultation du milieu.....	77
5.	DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITES	83
5.1	Constats et enjeux généraux	83
5.1.1	Constats généraux	83
5.1.2	Enjeux généraux	85
5.2	Constats et enjeux par secteur d'activité	87
5.2.1	Production animale.....	87
5.2.2	Production végétale.....	88
5.2.3	Terres en friche	88
5.2.4	Terres en location	89
5.2.5	Transformation alimentaire et non alimentaire	89
5.2.6	Distribution alimentaire, commercialisation et mise en marché	90
5.2.7	Main d'œuvre et relève agricole.....	91
5.2.8	Agrotourisme et tourisme rural	92
5.3	Points forts et points faibles du territoire et des secteurs d'activités.....	93

6. RÉFÉRENCES	97
ANNEXE 1. CONSULTATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE	101
ANNEXE 2. TABLEAUX DES DIFFÉRENTES PRODUCTIONS AGRICOLES SUR LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ.....	118

LISTE DES TABLEAUX

TABLEAU 1. Unités de paysage de la Côte-de-Beaupré.....	7
TABLEAU 2. Caractéristiques des unités de paysage de la Côte-de-Beaupré	9
TABLEAU 3. Superficies de la zone agricole par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013	13
TABLEAU 4. Répartition et superficie des sols selon leur classe, par municipalité de la Côte-de-Beaupré.....	24
TABLEAU 5. Évolution de la population des municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2001, 2006 et 2011	27
TABLEAU 6. Comparaison des tranches d'âge de la population de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la CMQ et de la Province de Québec	29
TABLEAU 7. Indicateurs du marché du travail, MRC de La Côte-de-Beaupré, CMQ et Province de Québec, 2001 et 2006.....	30
TABLEAU 8. Entreprises et secteurs d'activités, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2010	31
TABLEAU 9. Nombre de fermes et superficies exploitées en 2010 par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré	34
TABLEAU 10. Revenus agricoles totaux et moyens par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2004-2007-2010	36
TABLEAU 11. Revenus agricoles totaux des productions animales et végétales, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2004-2007-2010	38
TABLEAU 12. Nombre de fermes par production animale (premier revenu) par municipalité de la Côte-de-Beaupré, 2004-2010.....	40
TABLEAU 13. Nombre d'unités animales et exploitations déclarées dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2004-2007-2010.....	41
TABLEAU 14. Superficies cultivées, municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2004-2007-2010	46
TABLEAU 15. Superficies cultivées, municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2004-2007-2010	47
TABLEAU 16. Superficies des terres en friche, par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2005.....	53
TABLEAU 17. Superficies louées et taux de location par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2010	56
TABLEAU 18. Entreprises agricoles réalisant la transformation à la ferme par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2010	57
TABLEAU 19. Dénombrement des commerces de détail selon leur spécialité, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2011	59
TABLEAU 20. Répartition des commerces de détail selon leur spécialité et par municipalité, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2011.....	60
TABLEAU 21. Fermes ayant un kiosque à la ferme par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2010	62
TABLEAU 22. Dénombrement des hôtels, restaurants et institutions (HRI), MRC de La Côte-de-Beaupré, 2011	63
TABLEAU 23. Répartition du réseau HRI par municipalité de la MRC Côte-de-Beaupré, 2011	64

TABLEAU 24. Répartition de la main d’œuvre selon son origine et le statut d’emploi pour l’ensemble des régions du Québec, 2007.....	66
TABLEAU 25. Fermes prévoyant vendre et relève prévue par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2010.....	69
TABLEAU 26. Entreprises de la Côte-de-Beaupré membres du Parcours Gourmand.....	71
TABLEAU 27. Production laitière.....	118
TABLEAU 28. Production bovine.....	119
TABLEAU 29. Production porcine.....	120
TABLEAU 30. Production avicole.....	121
TABLEAU 31. Production chevaline	122
TABLEAU 32. Production ovine	123
TABLEAU 33. Autres productions animales	124
TABLEAU 34. Céréales et protéagineux	125
TABLEAU 35. Fourrages	126
TABLEAU 36. Pâturages	127
TABLEAU 37. Légumes	128
TABLEAU 38. Fruits	129
TABLEAU 39. Horticulture ornementale en champs.....	130
TABLEAU 40. Horticulture ornementale en conteneur	131
TABLEAU 41. Cultures abritées	132
TABLEAU 42. Acériculture.....	133

LISTE DES FIGURES

FIGURE 1.	L’agriculture du passé à Saint-Férréol-les-Neiges.....	3
FIGURE 2.	La MRC de La Côte-de-Beaupré.....	5
FIGURE 3.	Vue d’ensemble des unités de paysage de La Côte-de-Beaupré.....	8
FIGURE 4.	Portrait de la zone agricole.....	12
FIGURE 5.	Paysage agricole à Saint-Tite-des-Caps	14
FIGURE 6.	Classification du potentiel agricole des sols	25
FIGURE 7.	Population utilisant l’automobile pour se rendre au travail.....	32

1. INTRODUCTION

1.1 CONTEXTE DE REALISATION

Les plans de développement de la zone agricole (PDZA) s'inscrivent dans une volonté de mettre en valeur la zone agricole en favorisant le développement durable des activités agricoles au Québec.

Entre 2008 à 2011, huit projets pilotes de PDZA ont été réalisés dans la province. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a dressé un bilan positif de ces huit réalisations et souhaite maintenant encourager l'adoption de PDZA dans toutes les MRC du Québec qui disposent de zones agricoles.

Le PDZA de la MRC de La Côte-de-Beaupré s'inscrit donc dans ce contexte et dans le désir de la MRC de se doter d'un outil de planification pour développer et mettre en valeur son territoire agricole de manière durable.

La réalisation du présent PDZA a été rendue possible grâce à une aide financière accordée par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (MAMROT) à la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ), qui soutient la MRC de La Côte-de-Beaupré dans l'élaboration harmonisée de son PDZA.

1.2 OBJECTIFS DE LA DEMARCHE

Un PDZA est un « document de planification qui vise à mettre en valeur la zone agricole d'une MRC en favorisant le développement durable des activités agricoles. Il repose sur un état de situation et sur la détermination des possibilités de développement des activités agricoles »¹.

¹ MAPAQ, 2011a.

Selon le MAPAQ, la mise en valeur de la zone agricole par l'agriculture constitue la meilleure façon de concilier les objectifs suivants :

- Assurer le développement et la pérennité des activités agricoles ;
- Atténuer les pressions de l'urbanisation ;
- Favoriser la vitalité et l'occupation dynamique du territoire.

Plus particulièrement, les objectifs suivants devraient être atteints par la démarche :

- Mettre en valeur les entreprises agricoles et leurs produits ;
- Viser l'accroissement ou la diversification des productions, des produits, des modèles d'entreprises ou des modes de mise en marché ;
- Favoriser la reconnaissance de la multifonctionnalité² de l'agriculture ;
- Encourager le développement des activités complémentaires à l'agriculture telles que l'agrotourisme et la transformation à la ferme.

1.3 ÉTAPES DE REALISATION DE LA DEMARCHE

La première étape de réalisation du PDZA consiste à produire un diagnostic décrivant le portrait du territoire agricole ainsi que les différents secteurs d'activités reliés à l'agriculture. Ce diagnostic a permis de faire ressortir un certain nombre de constats, d'enjeux et de défis, qui sont contenus dans le présent document, soit la partie I du PDZA.

Le résultat de ce travail a été validé et enrichi par une démarche de consultation et de concertation avec différents intervenants du milieu, soit les agriculteurs (deux rencontres), les élus municipaux (une rencontre) et d'autres intervenants au sein de la population (consultation par le Web).

Dans un deuxième temps, le travail a porté sur l'élaboration d'un énoncé de vision, d'axes stratégiques d'intervention ainsi que la priorisation des actions à réaliser. Ces éléments font partie de la partie II du PDZA, complémentaire au présent document.

² Par multifonctionnalité, on entend « la contribution de l'agriculture, par ses diverses fonctions économiques, sociales et environnementales, à la qualité de vie des communautés » (MAPAQ, 2013d).

2. PORTRAIT DU TERRITOIRE DE LA MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

2.1 PORTRAIT HISTORIQUE ET PATRIMONIAL

L'histoire de la Côte-de-Beaupré est intimement liée au développement de la ville de Québec. Suite à la fondation de Québec par Samuel de Champlain en 1608, celui-ci fit construire en 1626, au Cap-Tourmente, la première ferme de la vallée du Saint-Laurent, dans le but de subvenir aux besoins alimentaires de la colonie. Quelques années plus tard, le développement de la Côte-de-Beaupré s'est accentué par l'établissement de colons attirés par l'activité agricole et divers projets à caractère agricole entrepris par Monseigneur François de Laval. Parmi ceux-ci, soulignons l'établissement de la Grande et de la Petite Ferme de Saint-Joachim, ainsi que du tout premier moulin industriel, le moulin du Petit-Pré.

Les décennies suivantes ont été marquées par les attaques de l'armée anglaise au milieu du 18^e siècle ainsi que par le siège de Québec, durant lequel plus de 1 400 bâtiments ont été détruits ou saccagés sur la Côte-de-Beaupré.

Au cours du 19^e siècle, la gestion du territoire était réalisée par les pouvoirs religieux en place. C'est notamment le cas de la gestion de la seigneurie par le Séminaire de Québec, ainsi que la construction d'une église qui deviendra ensuite la Basilique de Sainte-Anne-de-Beaupré³. Cette situation perdurera jusqu'à l'abolition du régime seigneurial, en 1854.

La Côte-de-Beaupré était autrefois considérée comme « le grenier de Québec », puisque l'agriculture réalisée sur son territoire nourrissait la population de Québec et des environs. La Côte-de-Beaupré est caractérisée par un riche patrimoine bâti et agricole et de nombreux témoins du passé sont toujours visibles sur le territoire. C'est notamment le cas sur l'Avenue Royale, considérée comme l'une des plus anciennes routes rurales en Amérique du Nord. Aussi appelé route de la Nouvelle-France, son tracé a été élaboré par Monseigneur de Laval afin de relier les lieux de production agricole du territoire et la ville de Québec. Les éléments caractéristiques du patrimoine sont entre autres : les caveaux à légumes, les églises, les maisons ancestrales, les granges et les paysages naturels (voir photos ci-dessous).

FIGURE 1. L'agriculture du passé à Saint-Ferréol-les-Neiges

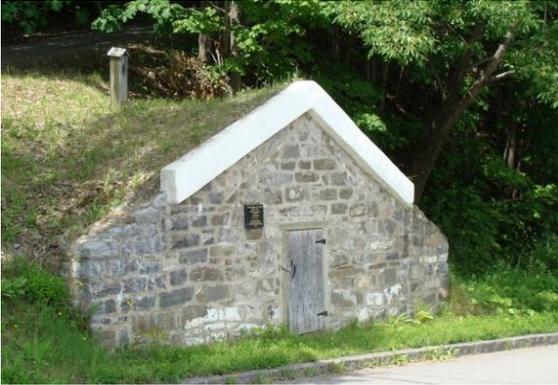


Crédit : MCCC

³ www.culturecotedebeaupre.com

LE PATRIMOINE DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ EN IMAGES

Caveau à légumes, Château-Richer



Crédit : Jean Provencher

Moulin du Petit-Pré, Château-Richer



Crédit : La Presse

La Grande Ferme, Saint-Joachim



Source : Bonjour Québec

Caveau à légumes, Sainte-Anne-de-Beaupré



Crédit : Sergiom

Auberge Baker, Château-Richer



Crédit : Voir

Maison ancestrale, L'Ange-Gardien



Source : TVA

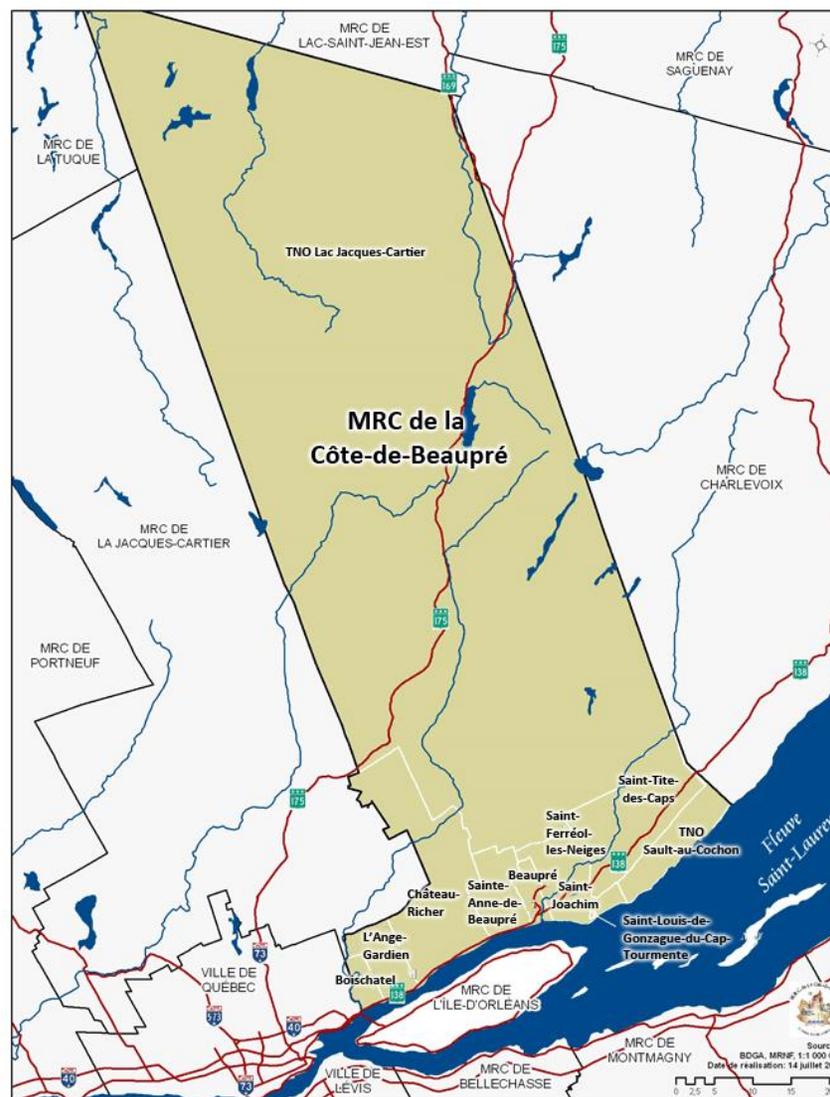
2.2 PORTRAIT GEOGRAPHIQUE

Le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré est situé dans la région de la Capitale-Nationale. Ce territoire se situe entre la chute Montmorency à l'ouest, l'entrée de la région de Charlevoix à l'est et est bordé par le fleuve Saint-Laurent sur son côté sud. Il occupe une superficie de 4 974 km².

La MRC de La Côte-de-Beaupré est composée de 9 municipalités : Boischatel, L'Ange-Gardien, Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré, Beaupré, Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim, Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente et Saint-Tite-des-Caps (figure 1).

La MRC comprend également deux territoires non organisés (TNO) : Sault-au-Cochon à son extrémité est et Lac-Jacques-Cartier dans sa partie nord. Ces deux TNO occupent une superficie importante du territoire (4 335 km²).

FIGURE 2. La MRC de La Côte-de-Beaupré



2.2.1 *Portrait géophysique*

Le milieu physique de la MRC est caractérisé par un relief diversifié résultant du chevauchement de deux formations géologiques :

- Au sud : les Basses-Terres du Saint-Laurent, au relief plat et constituées de roches sédimentaires, sont caractérisées par des terres fertiles qui furent exploitées dès la colonisation.
- Au nord : la province du Grenville, une ancienne chaîne de montagnes, qui fait partie du Bouclier canadien.

Une falaise, sur laquelle sont adossées plusieurs maisons, ainsi que l'avenue Royale, sépare ces deux formations géologiques.

La mise en culture des terres est fortement influencée par la géomorphologie de la région, qui représente une contrainte importante sur l'ensemble du territoire. La portion cultivable du territoire, soit la bordure sud du territoire retrouvée dans la région des Basses-Terres du Saint-Laurent, est en majorité composée de sols plus propices à l'agriculture que la partie nord du territoire.

2.2.2 *Hydrographie et milieux humides*

La Côte-de-Beaupré est caractérisée par l'omniprésence du fleuve Saint-Laurent, qui occupe sa limite sud sur toute sa longueur.

Le territoire comprend aussi deux rivières d'importance : la rivière Montmorency, qui délimite le territoire de la MRC sur sa frontière ouest, ainsi que la rivière Sainte-Anne, qui draine les secteurs de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps. Plusieurs rivières de moindre envergure sillonnent le secteur compris entre Boischatel et Beaupré. Ces rivières (Ferry, Du Fer, Petit Pré, Valin, Sault à la Puce, Marsolet, etc.) détiennent un pouvoir érosif relativement important et traversent la zone agricole de la Côte-de-Beaupré.

La bande riveraine du fleuve Saint-Laurent s'étend en bordure d'une plaine littorale au relief plat, ce qui, combiné à la forte amplitude des marées (qui peuvent atteindre jusqu'à 6,4 mètres), a pour effet de créer de vastes milieux humides (marais dominés par le scirpe) et de marécages. Ces milieux humides, reconnus pour leur grande valeur écologique, contribuent à assurer une bonne régulation des cours d'eau, ce qui réduit l'érosion des berges et les dommages causés par les inondations. Une protection de ces milieux entraîne donc, par le fait même, une protection des terres agricoles traversées par ces cours d'eau.

Depuis la colonisation, une grande superficie des milieux humides de la Côte-de-Beaupré a été détruite. Ces milieux, toujours menacés, notamment par le remblayage effectué pour la route 138, ont fait l'objet d'un projet commun de protection auquel les organisations

suivantes ont participé : l'Association des amis et amies du cap Tourmente, Canards Illimités Canada, Conservation de la nature Canada et le Conseil régional de l'environnement de la Capitale-Nationale. Ce projet, appelé « Les milieux humides de la Côte-de-Beaupré : une richesse à découvrir » a permis de protéger 146 hectares de milieux humides en signant des ententes volontaires de conservation avec les propriétaires fonciers.

2.2.3 Portrait paysager

Selon la caractérisation et l'évaluation des paysages de la MRC de La Côte-de-Beaupré⁴, on retrouve cinq grandes unités de paysage sur le territoire de la MRC. Ces unités de paysage sont elles-mêmes subdivisées en 53 différentes entités. Elles correspondent aux grands ensembles topographiques et à l'occupation du territoire (voir tableaux 1 et 2 et figure 3).

TABLEAU 1. Unités de paysage de la Côte-de-Beaupré⁵

UNITÉ DE PAYSAGE ⁶	ENSEMBLE TOPOGRAPHIQUE CORRESPONDANT	SUPERFICIE (KM ²)	NOMBRE
Basses-Terres-de-la-Côte-de-Beaupré	Basses-Terres du Bas-Saint-Laurent	40,2	14
Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré		97,3	16
Vallée-de-la-Sainte-Anne		62,1	11
Littoral-escarpé-de-Cap-Tourmente-Charlevoix	Zone de transition entre les Basses-Terres et les Laurentides	33,5	1
Moyen-Plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul		165,2	8
TOTAL		398,3	50

⁴ Ruralys, 2010.

⁵ Ibid.

⁶ Note : Les couleurs des unités de paysage correspondent à celles présentées à la figure 3.

FIGURE 3. Vue d'ensemble des unités de paysage de la Côte-de-Beaupré

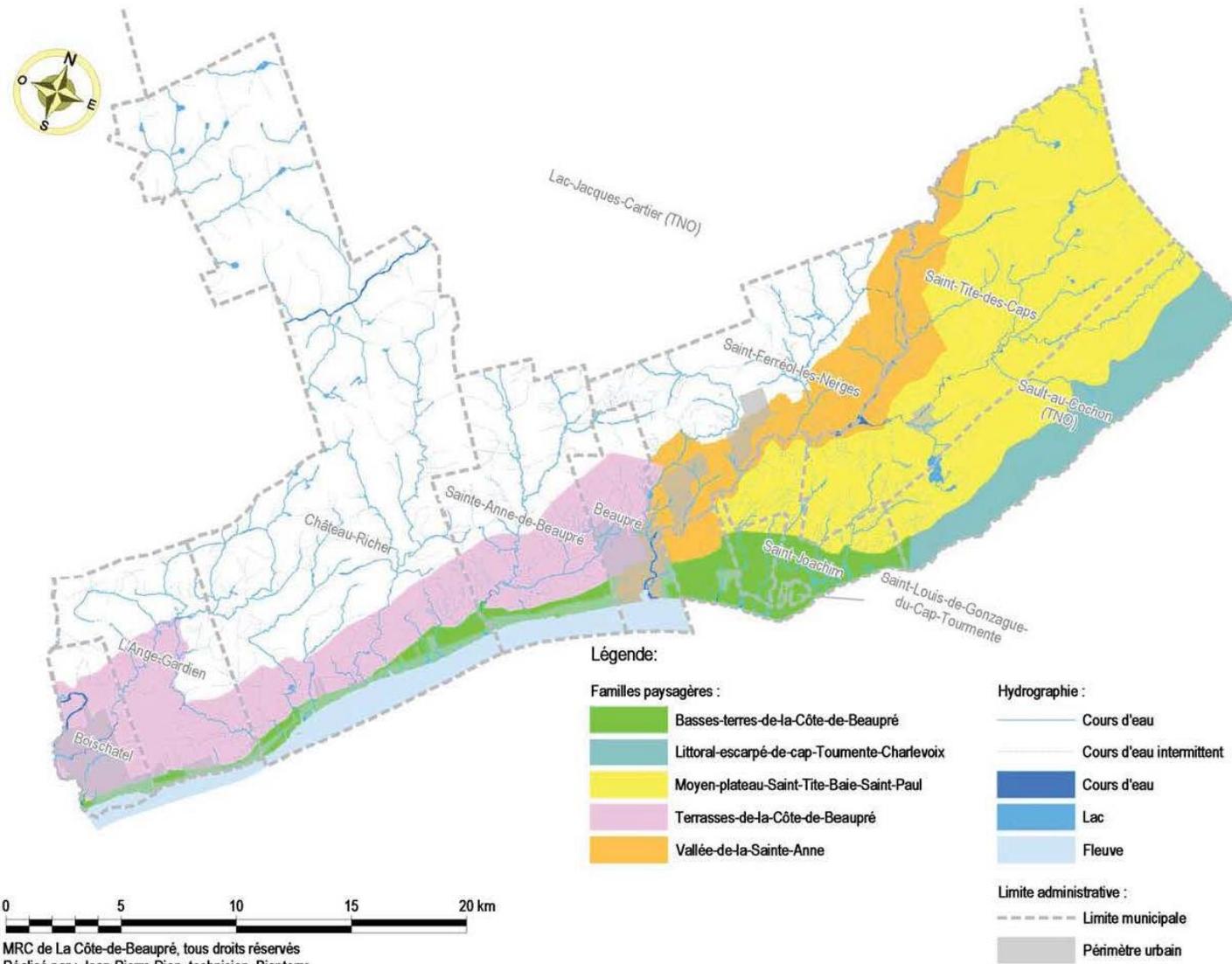


TABLEAU 2. Caractéristiques des unités de paysage de la Côte-de-Beaupré⁷

UNITÉ DE PAYSAGE	Expérience valorisée par :	Expérience dépréciée par :
Basses-Terres-de-la-Côte-de-Beaupré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'esthétisme, les marais et l'agriculture du secteur de Saint-Joachim et du Cap-Tourmente ▪ La route de la Nouvelle-France et la richesse de son patrimoine bâti ▪ Les tunnels d'arbres 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le boulevard Sainte-Anne et son urbanisation anarchique ▪ Le peu d'accès et de percées visuelles sur le fleuve ▪ Les nouveaux développements résidentiels éliminant les traces de paysage ancien et bloquant les percées visuelles sur le fleuve
Terrasses-de-la-Côte-de-Beaupré	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le patrimoine bâti résidentiel et agricole ▪ Le cœur villageois de Boischatel sans réseau de fils électriques aériens 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les implantations résidentielles récentes qui sont mal intégrées à la trame ancienne ▪ Le faible nombre de percées visuelles sur le fleuve
Vallée-de-la-Sainte-Anne	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les coteaux agricoles, les champs cultivés, le patrimoine bâti ▪ Le cours visible de la rivière Sainte-Anne et son canyon 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les implantations résidentielles mal intégrées qui ne cadrent pas dans la trame ancienne ▪ La déprise agricole (friches, bâtiments abandonnés)
Littoral-escarpé-de-Cap-Tourmente-Charlevoix	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Non parcouru dans l'étude</i> 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ <i>Non parcouru dans l'étude</i>
Moyen-Plateau-Saint-Tite-Baie-Saint-Paul	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les grands champs de vision vers l'est et vers l'ouest ▪ Les points de vue vers le nord-ouest sur les coteaux agricoles de la Vallée-de-la-Sainte-Anne et sur les montagnes des Laurentides ▪ Les points de vue offerts depuis l'avenue de la Montagne 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les implantations résidentielles mal intégrées qui ne cadrent pas avec la trame ancienne; les terrains vacants ▪ La déprise agricole (friches, bâtiments abandonnés) ▪ La fermeture ponctuelle des champs de vision

⁷ CMQ, 2008.

2.3 PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE

2.3.1 Description de la zone agricole

La zone agricole, protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, s'étend sur une superficie totale de 23 890 hectares, soit 36 % du territoire de la MRC. Le tableau 3 suivant présente les superficies de la zone agricole par municipalité de la MRC alors que la carte 1 présente le découpage de la zone agricole de la MRC.

Voici quelques constats sur l'occupation de la zone agricole.

- La zone agricole possède une portion boisée non négligeable d'une superficie de 17 391 ha, soit 75 % de la zone agricole⁸.
- Une mince bande de terres cultivées d'environ un kilomètre de profondeur, à partir de l'avenue Royale, caractérise les municipalités de L'Ange-Gardien, de Château-Richer et de Sainte-Anne-de-Beaupré.
- La portion nord de la zone agricole de ces municipalités est couverte de peuplements forestiers. Celle-ci est trois à quatre fois plus importante en superficie que la bande en culture.
- Les municipalités de Boischatel et de Beaupré ne possèdent qu'une petite partie de leur territoire en zone agricole, soit 3,3 et 1,1 % respectivement. L'activité agricole y est donc plus marginale dans ces deux municipalités.
- La municipalité de Saint-Joachim est caractérisée par la présence de la Réserve nationale de la faune du Cap-Tourmente, qui occupe une superficie de 2 400 ha, dont 696 ha sont en culture. La Réserve fait cultiver par les agriculteurs locaux quelques 252 ha sur les 696 en culture.
- La zone agricole des municipalités de L'Ange-Gardien et de Saint-Joachim représente respectivement 93,5 % et 71,9 % de leur territoire.

⁸ MAPAQ, 2012b.

Agriculture rurale et agriculture périurbaine

Le territoire de la MRC est caractérisé par deux types d'agriculture : l'agriculture « rurale » et l'agriculture « périurbaine ».

L'est de la Côte-de-Beaupré est davantage rural, tandis que l'ouest de la Côte-de-Beaupré, situé à proximité de la ville de Québec, est davantage caractérisé par une agriculture périurbaine.

L'agriculture périurbaine est « une activité agricole réalisée dans un espace intermédiaire entre la ville et la campagne, entretenant des liens commerciaux avec le milieu urbain en plus d'être soumise aux effets de la proximité de celui-ci »⁹. « Elle compte de nombreux avantages puisqu'elle bénéficie d'un important marché à proximité tout en tirant profit de terres agricoles de grande qualité »¹⁰.

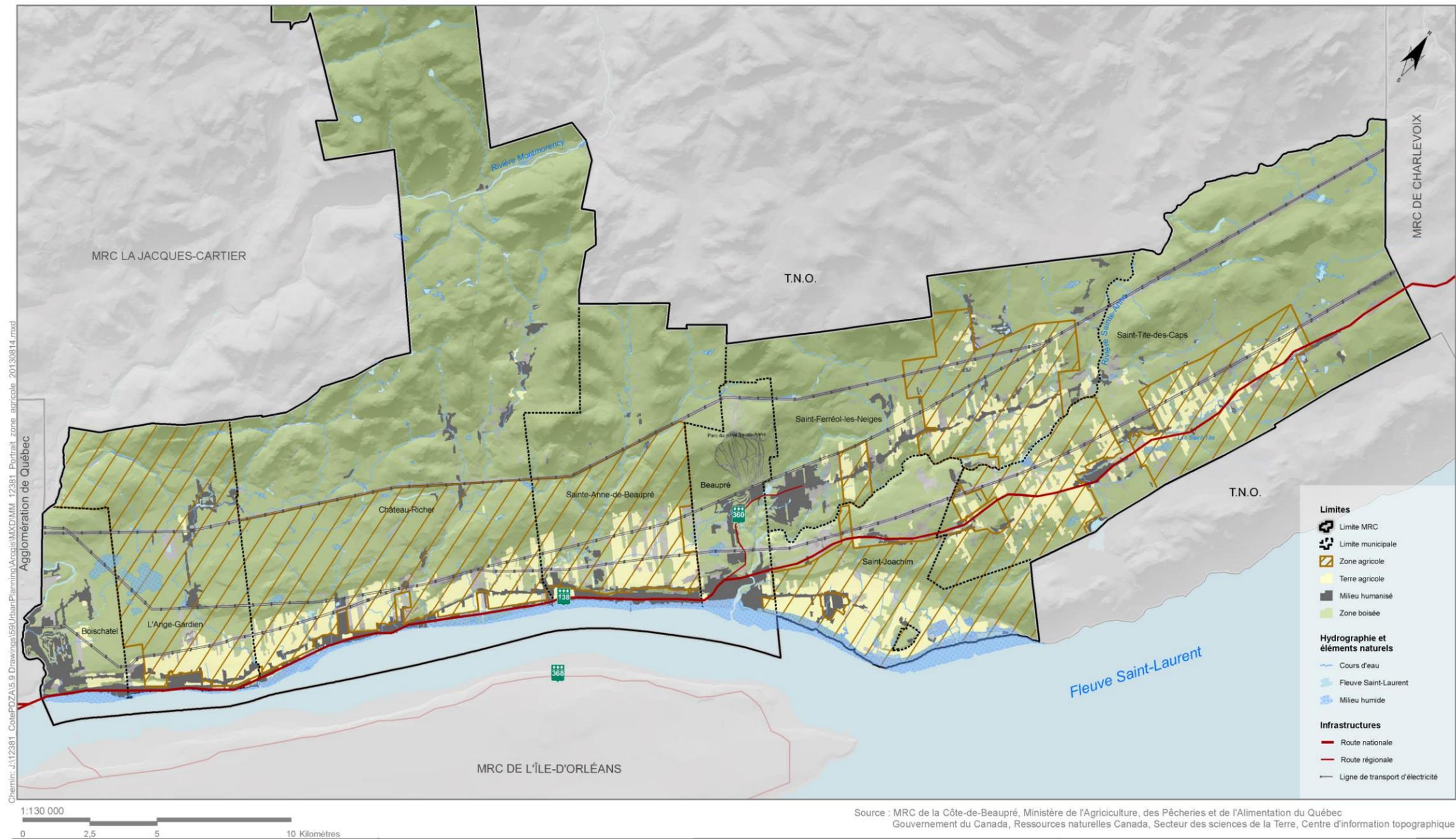
Parmi les avantages de l'agriculture périurbaine¹¹, mentionnons :

- Maintien et mise en valeur des paysages agricoles et du patrimoine culturel ;
- Valorisation de la biodiversité près des villes ;
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre et de l'érosion des sols ;
- Approvisionnement des villes en produits frais issus des environs immédiats ;
- Facilité de développement d'activités complémentaires à l'agriculture (ex : agrotourisme) ;
- Réduction des coûts et du temps de transport ;
- Diminution des intermédiaires dans la commercialisation des produits ;
- Possibilités de contacts directs entre les consommateurs et les producteurs ;
- Grand bassin de main-d'œuvre disponible à proximité.

⁹ MAPAQ, 2012a.

¹⁰ MAPAQ, 2013a.

¹¹ Ibid.



PORTRAIT DE LA ZONE AGRICOLE
Figure 4.

Plan de développement de la zone agricole de la MRC de la Côte-de-Beaupré

Projet :12381

Août 2013



TABLEAU 3. Superficies de la zone agricole par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2013¹²

TERRITOIRE	SUPERFICIE DES MUNICIPALITES		SUPERFICIE DE LA ZONE AGRICOLE	
	Total du territoire (ha)	% de la MRC	Total du territoire (ha)	% de la municipalité
Boischatel	2 150	3,2 %	70	3,3 %
L'Ange-Gardien	5 340	8,0 %	4 990	93,5 %
Château-Richer	24 380	36,3 %	5 400	22,2 %
Sainte-Anne-de-Beaupré	6 810	10,0 %	2 820	41,4 %
Beaupré	2 690	4,0 %	30	1,1 %
Saint-Ferréol-les-Neiges	8 460	12,6 %	2 830	33,5 %
Saint-Joachim	4 240	6,3 %	3 050	71,9 %
Saint-Tite-des-Caps	12 980	19,3 %	4 640	35,8 %
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	60	0,1 %	60	0,02 %
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ (territoire municipalisé)	67 110	100 %	23 890	35,6%

¹² MRCCDB, 2013a.

2.3.3 Multifonctionnalité de l'agriculture

Au-delà de sa vocation première de production, l'agriculture procure de nombreux bénéfices à la société. **La multifonctionnalité de l'agriculture** fait référence aux différentes fonctions de l'agriculture (économiques, sociales et environnementales) et contribue à la qualité de vie des communautés¹³. Entre autres, l'agriculture contribue à l'attractivité des territoires, à la gestion et à la protection des ressources naturelles, ainsi qu'au maintien de services dans la communauté, tout comme elle façonne les paysages ruraux.¹⁴

Le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré est caractérisé par la multifonctionnalité de son agriculture. Dans le cadre du PDZA, les différentes fonctions de l'agriculture sont valorisées, parce qu'elles contribuent toutes au développement durable du territoire.

Sur la Côte-de-Beaupré, l'agriculture remplit les fonctions suivantes :

Économiques

- Production de biens alimentaires, d'activités touristiques et de produits de niche ;
- Approvisionnement des industries agroalimentaires en matières premières;
- Création d'emplois dans différents domaines : production, transformation, commercialisation ;
- Contribution à l'économie régionale et à la diversification des sources de revenus.

¹³ MAPAQ, 2013d.

¹⁴ Ibid.

FIGURE 5. Paysage agricole à Saint-Tite-des-Caps



Crédit : Lise Buteau

Sociales

- Contribution au maintien, à la viabilité et au dynamisme du tissu social dans les zones rurales ;
- Développement et maintien de l'occupation et de l'aménagement du territoire ;
- Contribution à l'attractivité des territoires ;
- Préservation et transmission de l'héritage culturel ;
- Contribution à la sécurité alimentaire.

Environnementales

- Conservation de la biodiversité et des habitats naturels (ex. : milieux humides, boisés de ferme, etc.) ;
- Préservation et mise en valeur des paysages agricoles ;
- Protection de la qualité et de l'approvisionnement en eau ;
- Régulation du climat ;
- Lutte contre l'érosion des sols par le maintien d'un couvert végétal permanent ;
- Création d'une zone tampon avec les zones urbanisées, à moindre coût que les espaces boisés, les parcs et les jardins publics ;
- Création d'une ceinture verte pour contrer l'étalement urbain.

2.3.4 Planification régionale de la zone agricole

Le Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC¹⁵ caractérise les milieux agricoles de la MRC en quatre grandes affectations du territoire. Ensemble, elles occupent la totalité de la zone agricole provinciale protégée en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Pour chacune de ces affectations, le schéma d'aménagement prévoit les usages qui sont prioritaires, compatibles, compatibles avec restriction ou incompatibles. Dans ces affectations, l'usage agricole et ses activités connexes demeurent prioritaires.

¹⁵ MRCCDB, 2013a.

Les quatre grandes affectations agricoles¹⁶ sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré sont les suivantes :

Agricole dynamique : Secteur regroupant des unités territoriales relativement vastes et homogènes, dont la principale activité est l'agriculture. Les secteurs dynamiques sont caractérisés par la présence de champs en culture et de leurs îlots boisés associés. À l'occasion, quelques friches agricoles peuvent faire partie d'un secteur agricole dynamique, lorsque ces dernières se retrouvent de façon isolée dans le secteur. De plus, le secteur dynamique se distingue généralement par des sols ayant un bon potentiel pour la production agricole. Selon l'Inventaire des terres du Canada, un bon potentiel agricole est caractérisé par les classes de sols 2 à 4.

Agricole viable : Secteur hétérogène caractérisé par un couvert forestier entrecoupé, de temps à autre, par des friches agricoles, des champs en culture et des activités ou usages autres que l'agriculture, comme des secteurs de villégiature. Le potentiel agricole des terres y est généralement moins élevé. L'abandon de l'activité agricole entraîne généralement la formation de friches. Une plus grande proportion de friches d'origine agricole donne une indication du dynamisme de l'activité agricole dans un secteur et des facteurs socioéconomiques en jeu. Le statut de ces friches agricoles n'est cependant pas figé dans le temps. Ainsi, une modification du contexte socioéconomique pourrait induire un souffle nouveau à ces terres abandonnées.

Agroforestier : Secteur caractérisé principalement par des activités liées à la foresterie, à l'acériculture et, dans une moindre mesure, à l'agriculture. À l'occasion, on peut également y trouver de la villégiature ainsi que certains usages contraignants existants, comme des carrières, sablières ou gravières. Les activités agricoles traditionnelles, notamment la culture du sol, sont soumises à d'importantes contraintes liées à la topographie et à la nature des sols.

Secteur déstructuré : Secteur regroupant des unités territoriales ponctuelles de superficie variable, mais généralement restreinte, déstructurées au fil du temps par l'addition d'usages non agricoles et où subsistent de rares lots vacants enclavés, irrécupérables pour l'agriculture. Les secteurs déstructurés ont fait l'objet d'une demande d'autorisation à portée collective en vertu de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles. Cette démarche

¹⁶ MRCCDB, 2013a.

permet de planifier, dans un cadre d'ensemble et dans une perspective à long terme, la fonction résidentielle en zone agricole.

Cohabitation harmonieuse en zone agricole

La zone agricole est un milieu de vie dynamique qui accueille une multitude d'usages pouvant présenter des problématiques de cohabitation. À de nombreux endroits, agriculture et urbanisation se côtoient. Les unités d'élevage d'animaux ainsi que l'épandage des engrais de ferme (fumier et lisier) peuvent occasionner des inconvénients pour le voisinage en raison des odeurs. Le meilleur moyen de prévenir ces inconvénients est de restreindre l'implantation d'usages non agricoles en zone agricole et de conserver prioritairement la zone agricole pour la pratique des activités agricoles.

Afin de maintenir un bon voisinage, la MRC introduit au document complémentaire du Schéma d'aménagement plusieurs dispositions normatives qui visent à favoriser une cohabitation harmonieuse en milieu agricole. Ces mesures devront donc être incluses dans la réglementation d'urbanisme des municipalités. Parmi ces mesures figurent les distances séparatrices relatives à la gestion des odeurs dans les affectations agricoles, des dispositions visant l'épandage des matières fertilisantes organiques et un zonage de production applicable aux élevages porcins et aviaires.

Agriculture et environnement

Hormis les dispositions législatives et réglementaires entourant les activités agricoles, la considération des nouveaux paradigmes socio-environnementaux entourant l'agriculture, particulièrement dans l'attractivité de la Côte-de-Beaupré, prend une importance accrue. L'agriculture sur la Côte-de-Beaupré s'insère dans un contexte de périurbanité, est marquée par la multifonctionnalité du territoire agricole et les effets défavorables de l'étalement urbain (spéculation foncière, morcellement du parcellaire, etc.). Les fonctions économiques, sociales et environnementales interagissent avec les vocations et les utilisations des terrains et influent sur la qualité de vie des milieux habités et la pérennité de l'agriculture. Autant l'activité agricole sur la Côte-de-Beaupré rejoint des impératifs économiques (production, rentabilité, marché), autant elle agit sur le patrimoine culturel (par exemple le paysage, le bâti) des milieux que sur leurs potentiels touristiques, environnementaux et sociaux.

La prise en compte des impacts et des bénéfices environnementaux de l'agriculture rejoint des enjeux contemporains de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré, y compris la protection du territoire agricole. Sur ce plan, la planification de l'urbanisation dans le Schéma d'aménagement comprend des dispositions visant à assurer la pérennité du territoire agricole (périmètre d'urbanisation, gestion des îlots déstructurés, distances séparatrices, etc.) et la protection des terres fertiles pour l'agriculture.

En matière d'environnement, le Schéma d'aménagement vise à favoriser, chez les producteurs, l'utilisation de pratiques agroenvironnementales reconnues afin de préserver les ressources eau et sols, la biodiversité, la forêt et les paysages. Ainsi, la Côte-de-Beaupré pourra consolider les bénéfices de son agriculture périurbaine, ce qui améliorera la qualité de vie et la cohésion sociale.

En ce qui concerne les cours d'eau, les dispositions du document complémentaire entourant, en zone agricole, le maintien des bandes riveraines minimales donnent un cadre normatif que les municipalités locales doivent intégrer dans leur réglementation. Outre ces dispositions, le schéma encourage l'appropriation de « bonnes pratiques » en mesure de contribuer à la protection des ressources et des habitats naturels, de réduire les nuisances et de diminuer les gaz à effet de serre. Parmi ces mesures, la conservation des sols et la gestion de l'eau sont intimement liées.

Hormis les pratiques culturales favorables à la protection des sols, comme la rotation des cultures et une gestion responsable des pesticides (plan agroenvironnemental de fertilisation (PAEF)), cinq mesures peuvent être encouragées sur le territoire de la MRC :

- En partenariat avec l'organisme de bassin versant (OBV Charlevoix-Montmorency) présent sur la Côte-de-Beaupré, l'introduction d'une gestion de l'eau par bassin versant des cours d'eau touchés par l'utilisation agricole, particulièrement dans les bassins versants des prises d'eau potable municipales.
- La constitution de bandes riveraines végétales en zone agricole en mesure de retenir les particules de sol et de réduire le transport de sédiments dans les cours d'eau.
- La mise en place de haies brise-vent entre les parcelles déboisées, de façon à former des « bocages paysagers » qui réduisent l'érosion des sols, accroissent la productivité des sols, favorisent la biodiversité et consolident le paysage agroforestier de la Côte-de-Beaupré.

- La mise en place d'aménagements adéquats pour empêcher le bétail d'empiéter sur les cours d'eau et de piétiner les bandes riveraines.
- La limitation du déboisement des terrains en zone agricole pour l'agrandissement de culture ou de pâturage lorsque des terres en friche sont disponibles pour le producteur.

La plupart de ces mesures font généralement partie de la trousse d'outils diffusée par les clubs agroenvironnementaux et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ).

2.3.5 Milieux boisés en zone agricole

La zone agricole de la Côte-de-Beaupré se retrouve dans le domaine bioclimatique de la sapinière à bouleau jaune. La forêt est constituée de peuplements mélangés de bouleaux jaunes, de résineux et d'érables à sucre, qui sont situés à leur limite septentrionale. Plus précisément, cette forêt mixte est dominée par l'érable à sucre associé au hêtre, tilleul, frêne et orme) dans la partie ouest de la MRC, tandis que la partie est, qui correspond grossièrement au haut de la Côte-de-la-Miche, est associée à l'érable à bouleau jaune (érable à sucre, bouleau jaune, hêtre, érable de Pennsylvanie et noisetier¹⁷).

Les superficies boisées occupent 70 % de la zone agricole de la Côte-de-Beaupré. Cette proportion est d'ailleurs plus élevée dans la plupart des municipalités où l'agriculture occupe une place importante, telles que Sainte-Anne-de-Beaupré (73 %), Saint-Ferréol-les-Neiges (74 %), Château-Richer (77 %), L'Ange-Gardien (86 %) et Saint-Tite-des-Caps (90 %).

¹⁷ IRDA, 2000.

Les produits forestiers non ligneux

Les ressources forestières de la MRC laissent présager des possibilités d'exploitation moins conventionnelles des produits forestiers non ligneux. En effet, en plus de générer des produits forestiers traditionnels (bois de sciage, pulpe, bois de chauffage, etc.), les boisés offrent des opportunités d'affaires en agroforesterie. L'agroforesterie est reconnue depuis plusieurs années comme un secteur d'activités économique à part entière¹⁸. Les productions commerciales les plus connues sont le sirop d'érable, le ginseng et les bleuets. Celles-ci sont relativement bien structurées, ce qui n'est pas le cas de la plupart des produits forestiers non ligneux (PFNL). Selon la Commission sur les ressources naturelles et le territoire (CRNT) et la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale (CRÉCN), pour prendre connaissance du plein potentiel de mise en valeur des PFNL, un inventaire exhaustif de toutes les ressources présentes dans la région est essentiel¹⁹. À l'heure actuelle, aucune activité d'exploitation d'importance n'est réalisée dans la MRC Côte-de-Beaupré, comparativement à certaines régions du Québec, où ces secteurs d'activités sont développés, contribuent à la diversification économique et à la création d'emplois.

Une enquête réalisée par AGEKO pour le Créneau d'excellence Agriculture nordique²⁰, révèle que pour près de la moitié des entreprises PFNL du Saguenay-Lac-Saint-Jean (45 %) et de l'ensemble du Québec (43 %), les PFNL constituent leur unique secteur d'activité. Ce secteur est très diversifié. En effet, plus de 63 produits sont récoltés ou transformés par les entreprises PFNL du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Pour le Québec, le nombre total de produits récoltés s'élève à 107.

Beaucoup de ces PFNL sont conditionnés (nettoyage, séchage, emballage, réfrigération, congélation) ou transformés. Les entreprises transforment principalement les PFNL en produits alimentaires (plantes herbacées et épices, tisanes et produits de l'érable), produits de santé naturels et aliments fonctionnels (cosmétiques, huiles essentielles), produits aromatiques et manufacturés ainsi que produits ornementaux.

¹⁸ Groupe AGEKO, 2012.

¹⁹ CRÉCN, 2013.

²⁰ Ibid.

2.4 PORTRAIT CLIMATIQUE ET POTENTIEL DES SOLS

2.4.1 Climat

Deux grandes régions physiographiques se partagent le territoire de la Côte-de-Beaupré : les Basses-Terres du Saint-Laurent (élévation de 0 à 180 mètres) ainsi que le plateau laurentien (élévation de 180 à 1 200 mètres).

Les terres agricoles se situent plus particulièrement dans les Basses-Terres du Saint-Laurent, où l'on retrouve une plaine littorale de 2 à 8 mètres d'altitude. « À Saint-Joachim, cette plaine est interrompue par le Petit Cap qui trône à 50 mètres et un deuxième niveau ou terrasse aux environs de 18 à 20 mètres d'altitude avant la falaise. Cette dernière épouse le chemin Royal et nous fait grimper de 20 à 60 mètres au-dessus du fleuve. Ce premier palier très resserré à Boischatel, passe graduellement à plus de 2 kilomètres de largeur à la hauteur de Sainte-Anne-de-Beaupré »²¹.

Le climat de l'estuaire du Saint-Laurent est relativement humide. La saison de croissance varie selon que l'on s'éloigne des Basses-Terres le long du Saint-Laurent en allant vers le plateau laurentien. Elle varie entre 187 à 194 jours pour la zone sud-ouest du territoire puis diminue progressivement plus on s'éloigne du fleuve, pour se situer à 138 jours sur les hauts plateaux.

La période sans gel est également influencée selon la zone, passant de 110 à 125 jours pour la zone sud-ouest à 60 jours pour la zone nord-ouest. Ce climat permet la croissance d'une variété de cultures, en fonction de leurs besoins en jours de croissance et de leur tolérance au froid.

²¹ IRDA, 2000.

2.4.2 Potentiel agricole des sols

Les classes de sols du territoire agricole de la Côte-de-Beaupré

L'Inventaire des terres du Canada (ITC) classe les terres selon leur potentiel agricole au moyen d'un système interprétatif qui évalue l'influence limitative exercée par diverses caractéristiques de sol et de climat sur l'aptitude des terres à la production des grandes cultures communes. On utilise pour ce faire des classes de sol de 1 à 7. S'ajoutent à ces 7 classes les sols organiques (O) auxquels aucune classe n'est accordée. La classe 1 est celle qui offre les meilleures qualités agronomiques pour la production agricole alors que la classe 7 n'offre aucune possibilité pour la culture et pour le pâturage permanent.

Une classe de sols est un groupe de sols qui présente des limites définies de variations d'une propriété donnée, telles que la texture (proportions relatives des différentes particules minérales et leur grosseur) et la structure (façon dont les particules s'agglomèrent), l'acidité, le degré d'érosion, la pente, etc.

Ce classement n'indique pas le type de culture le plus avantageux des terres arables et n'est donc pas un guide pour le meilleur usage des terres. L'analyse des sols en laboratoire est nécessaire pour en connaître exactement le potentiel agronomique. À partir des résultats d'analyse, il est possible de faire un choix de culture appropriée ainsi que d'établir un plan de fertilisation.

Le tableau 4 présente la répartition des sols du territoire agricole de la Côte-de-Beaupré selon l'ITC.

- Selon l'ITC, la majorité des sols de la MRC sont de classe 7 (64 %), soit 43 254 ha. Ces sols sont généralement couverts de forêt ou de milieux humides. Ils ne présentent pas d'attraits particuliers pour l'agriculture à l'exception de la sylviculture et des produits forestiers non ligneux (PFNL).
- Aucun sol sur le territoire agricole de la MRC n'appartient aux classes 1 et 6.
- Les sols agricoles se répartissent dans les classes 2 à 5 dans les proportions suivantes : classe 2 : 3 % (1 082 ha); classe 3 : 13 % (5 530 ha); classe 4 : 12 % (5 074 ha) et classe 5 : 9 % (3 728 ha).
- Les sols organiques sont marginaux et ne sont pas classés par l'ITC. Ils se retrouvent presque exclusivement dans la municipalité de Beaupré.

Selon l'ITC, les sols de classe 2 présentent généralement des limitations modérées qui restreignent la diversité des cultures ou exigent la réalisation de travaux tels que l'épierrement ou l'application de chaux et de fertilisants. Ils ont une productivité élevée pour ce qui concerne la plupart des grandes cultures communes, moyennant une bonne gestion. Ces sols sont surtout présents dans les municipalités de Saint-Joachim et de Château-Richer.

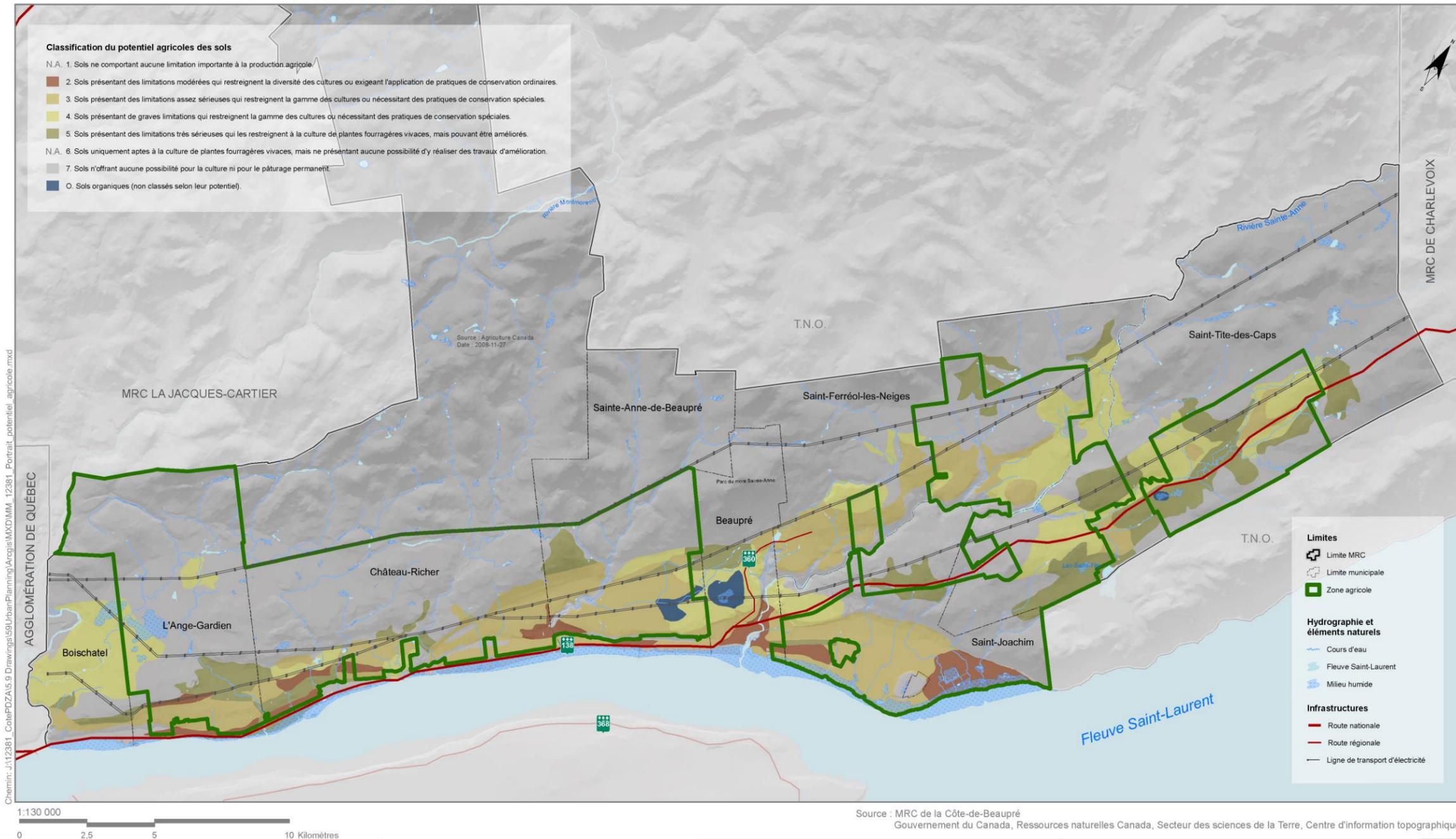
Les sols classés 3, 4 et 5 présentent habituellement des limitations assez sérieuses, graves ou très sérieuses pour certaines cultures pour les raisons suivantes : climat moyennement rigoureux, faible fertilité, pentes raides, forte érosion, terrain mal égoutté ou trop sec, etc.

La répartition géographique de ces sols et la définition de chacune des classes de sols sont exposées dans le tableau 4 et représentées à la figure 6.

TABLEAU 4. Répartition et superficie des sols selon leur classe, par municipalité de la Côte-de-Beaupré²²

TERRITOIRE	SUPERFICIES PAR CLASSE DE SOL (HA) ET EN %												
	1	2	3	4	5	6	7	Total					
Beaupré	0	155	7 %	263	12 %	320	15 %	149	7 %	0	1227	58 %	2 114
Boischatel	0	0	0 %	97	5 %	933	47 %	89	5 %	0	875	44 %	1 994
Château-Richer	0	235	4 %	1 083	19 %	181	3 %	366	7 %	0	3730	67 %	5 595
L'Ange-Gardien	0	139	3 %	426	8 %	384	7 %	398	8 %	0	3920	74 %	5 267
Sainte-Anne-de-Beaupré	0	92	2 %	1 124	21 %	278	5 %	267	5 %	0	3569	67 %	5 330
Saint-Ferréol-les-Neiges	0	0	0 %	1 397	17 %	1 220	15 %	287	3 %	0	5482	65 %	8 386
Saint-Joachim	0	461	13 %	848	24 %	245	7 %	300	9 %	0	1634	47 %	3 488
Saint-Tite-des-Caps	0	0	0 %	292	3 %	1 513	14 %	1 872	17 %	0	7403	67 %	11 080
MRC de La Côte-de-Beaupré	0	1 082	3 %	5 530	13 %	5 074	12 %	3 728	9 %	0	27 840	64 %	43 254

²² AAC, 1973.



CLASSIFICATION DU POTENTIEL AGRICOLE DES SOLS
Figure 6.

Plan de développement de la zone agricole de la MRC de la Côte-de-Beaupré

Projet :12381 Août 2013



2.5 PORTRAIT DEMOGRAPHIQUE

Le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré comptait 26 172 habitants en 2011²³, ce qui correspondait à 3,4 % de la population de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ). Entre 2001 et 2011, la population de la MRC a augmenté de 24,7 %, une croissance de loin supérieure à celle de l'ensemble de la CMQ (9,7 %) et de l'ensemble du Québec (9,2 %).

Le tableau 5 présente quelques données démographiques des municipalités de la MRC, qui proviennent des trois derniers recensements disponibles. Ces données nous permettent de dresser les constats suivants :

- Le territoire est formé de petites municipalités, dont la population en 2011 se situait entre 1 458 habitants (Saint-Joachim) et 6 465 habitants (Boischatel).
- La population est davantage concentrée dans les trois municipalités de l'ouest du territoire, soit Boischatel, L'Ange-Gardien et Château-Richer. La population de ces trois municipalités représente 53,3 % de la population totale de la MRC.
- La croissance du développement résidentiel du grand Québec a exercé une pression démographique sur cinq municipalités (de 11,4 % à 50,2 %) entre 2001 et 2011, tandis que trois municipalités ont connu une plus faible croissance ou une décroissance: Saint-Tite-des-Caps (5,6 %), Sainte-Anne-de-Beaupré (3,7 %) et Saint-Joachim (-0,8 %).

2.5.1 Perspectives démographiques

Les projections démographiques de la MRC de La Côte-de-Beaupré confirment une tendance de croissance soutenue de la population pour les prochaines années. En effet, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) prévoit que la MRC de La Côte-de-Beaupré comptera environ 31 300 habitants en 2031, soit une augmentation de 35 % entre 2006 et 2031 (plus de 1 % par année). Cela représente 8 285 personnes de plus sur une période de 25 ans. Ce pourcentage d'augmentation prévu de la population est trois fois supérieur à celui de la région administrative de la Capitale-Nationale, qui devrait atteindre, selon l'ISQ, 11,6 % pour la même période. En termes de vieillissement, les 65 ans et plus de la MRC devraient représenter 27,6 % de la population en 2031 et l'âge médian devrait passer de 43,1 ans à 47,7 ans en 2031.

²³ Statistique Canada, 2011a.

TABLEAU 5. Évolution de la population des municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2001, 2006 et 2011²⁴

TERRITOIRE	POPULATION 2001	POPULATION 2006	POPULATION 2011	% DE LA POPULATION DE LA MRC (2011)	VARIATION (%) 2001-2011
Beaupré	2 761	3 006	3 439	13,1 %	24,6 %
Boischatel	4 303	5 287	6 465	24,7 %	50,2 %
Château-Richer	3 442	3 563	3 834	14,7 %	11,4 %
L'Ange-Gardien	2 815	3 008	3 634	13,9 %	29,0 %
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 752	2 803	2 854	10,9 %	3,7 %
Saint-Ferréol-les-Neiges	2 014	2 546	2 964	11,3 %	47,2 %
Saint-Joachim	1 471	1 362	1 458	5,6 %	-0,8 %
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	-	-	-	-	-
Saint-Tite-des-Caps	1 426	1 440	1 506	5,7 %	5,6 %
MRC de La Côte-de-Beaupré	20 984	23 015	26 170	100 %	24,7 %
CMQ	684 207	714 560	760 025	-	11,1 %
PROVINCE DE QUÉBEC	7 237 479	7 546 131	7 903 001	-	9,2 %

²⁴ Statistique Canada, 2001, 2006 et 2011a.

2.5.2 Distribution selon l'âge

Globalement, la population de la MRC présente une distribution selon l'âge relativement semblable à celle de la CMQ et de la province de Québec :

- La MRC de La Côte-de-Beaupré n'échappe pas au phénomène généralisé de vieillissement de la population au Québec. En effet, la proportion des personnes âgées de 65 ans et plus a augmenté de 21,9 % entre 2006 et 2011. Cette proportion est relativement semblable à celle de la CMQ et un peu plus élevée que la variation observée à l'échelle de la province.
- Les tranches d'âge des 25-64 ans et des 65 ans et plus présentent des répartitions relativement semblables parmi les trois territoires comparés.
- La tranche d'âge des 15-24 ans est légèrement plus faible dans la MRC que dans la CMQ et la province (MRC : 10,2 %, CMQ : 12,5 %, Québec : 12,4 %). Toutefois, à l'instar de la tranche d'âge de 0-14 ans, elle présente une augmentation nettement supérieure que dans la CMQ et la province.
- La MRC, en comparaison avec la CMQ et la province de Québec, présente une proportion plus élevée de résidents dans la tranche d'âge des 0-14 ans. Cette tranche d'âge a subi une augmentation de près de 18 % entre 2006 et 2011, alors que les deux autres territoires ont connu de très faibles augmentations (CMQ : +2,8 % et Québec : +0,5 %).

TABEAU 6. Comparaison des tranches d'âge de la population de la MRC de La Côte-de-Beaupré, de la CMQ et de la Province de Québec, de 2006 et 2011²⁵

TRANCHE D'ÂGE	MRC DE LA COTE-DE- BEAUPRÉ		CMQ		PROVINCE DE QUÉBEC	
	Proportion 2011 (%)	Variation 2006-2011 (%)	Proportion 2011 (%)	Variation 2006-2011 (%)	Proportion 2011 (%)	Variation 2006-2011 (%)
0-14 ans	16,4	17,7	14,5	2,8	15,9	0,5
15-24 ans	10,2	13,7	12,5	5,1	12,4	3,6
25-64 ans	56,7	11,2	56,3	3,7	55,7	3,3
65 ans et +	16,7	21,9	16,7	21,8	15,9	16,4

2.6 PORTRAIT SOCIOECONOMIQUE

2.6.1 Indicateurs d'activité économique de la population de la MRC

L'évolution des principaux indicateurs du marché du travail de 2001 et 2006 pour la population de la Côte-de-Beaupré est présentée dans le tableau 7. Voici les principaux constats :

- Les conditions du marché du travail se sont généralement améliorées entre 2001 et 2006, pour l'ensemble des groupes d'âge de la MRC.
- Les taux d'activité et d'emploi de la MRC de La Côte-de-Beaupré ont subi une légère hausse de 2001 à 2006, à l'instar de ceux de la CMQ et de l'ensemble du Québec.
- Le taux de chômage dans la MRC de La Côte-de-Beaupré a baissé de 1,6 % de 2001 à 2006. Il est inférieur, pour la même période, à celui de la province, mais la CMQ présente des meilleurs résultats.

²⁵ Statistique Canada, 2006 et 2011a.

TABEAU 7. Indicateurs du marché du travail, MRC de La Côte-de-Beaupré, CMQ et Province de Québec, 2001 et 2006²⁶

ANNÉE	MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ			CMQ			PROVINCE DE QUÉBEC		
	TAUX D'ACTIVITÉ ²⁷	TAUX D'EMPLOI	TAUX DE CHÔMAGE	TAUX D'ACTIVITÉ	TAUX D'EMPLOI	TAUX DE CHÔMAGE	TAUX D'ACTIVITÉ	TAUX D'EMPLOI	TAUX DE CHÔMAGE
2001	64,1 %	59,5 %	7,1 %	65,5 %	60,9 %	6,9 %	64,2 %	58,9 %	8,2 %
2006	65,0 %	61,4 %	5,5 %	67,3 %	64,2 %	4,6 %	64,9 %	60,4 %	7,0 %

2.6.2 Industries présentes sur la Côte-de-Beaupré

Les entreprises présentes sur le territoire de la Côte-de-Beaupré agissent en grande majorité dans le secteur des services (76 %). Les entreprises du secteur primaire (7 %) œuvrent principalement dans le domaine de l'agriculture, tandis que celles du secteur secondaire (17 %) sont surtout spécialisées dans les domaines de la construction et de la fabrication.

Le tableau 8 présente plus spécifiquement la distribution de ces entreprises selon leurs secteurs d'activités ainsi que les emplois qu'elles génèrent.

2.6.3 Distribution des emplois et navettage

Une grande partie de la population de la MRC ne travaille pas sur son territoire de résidence. De plus, bon nombre d'emplois sur le territoire sont occupés par des résidents d'autres MRC ou de la ville de Québec. Cette situation a pour effet d'occasionner un navettage important, étant donné que les lieux de travail de la population se situent, en grande partie, à l'extérieur de la MRC.

La figure 7 nous renseigne sur les déplacements des habitants de la Côte-de-Beaupré, qui utilisent à plus de 75% l'automobile pour se rendre au travail. Aussi, une part considérable des résidents effectuent plus de 25 km pour se rendre à leur lieu de travail²⁸.

²⁶ Statistique Canada, 2001 et 2006.

²⁸ Statistique Canada, 2006.

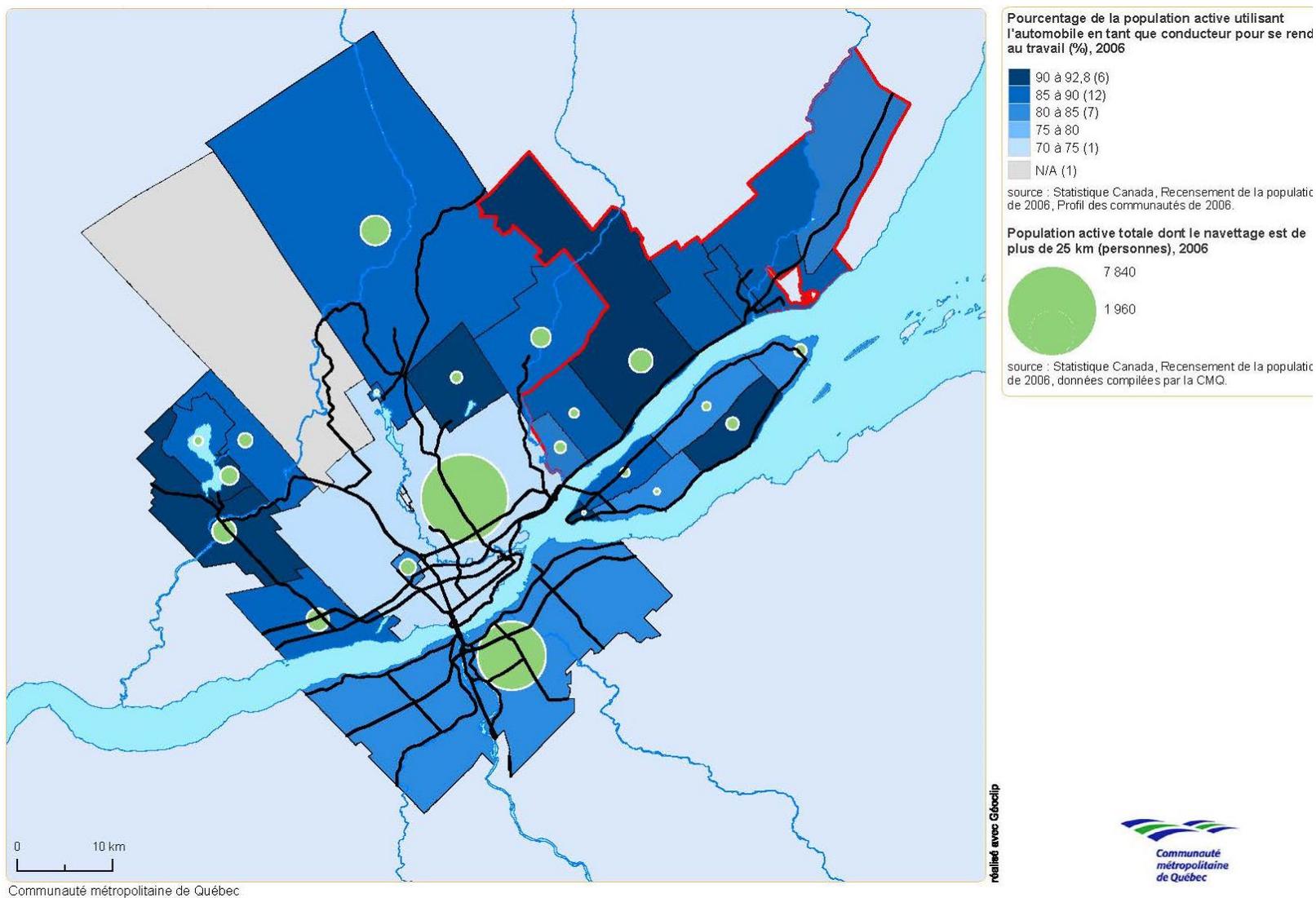
TABLEAU 8. Entreprises et secteurs d'activités, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2010²⁹

SECTEURS D'ACTIVITÉS	ENTREPRISES (N = 461)	EMPLOIS ³⁰ (N = 6 876)
Production de biens	24,4 %	
▪ Primaire	7,4 %	4,1 %
▪ Construction	10,9 %	6,0 %
▪ Fabrication	6,1 %	20,1 %
Secteur des services	76,6 %	
▪ Commerce de gros et de détail	22,3 %	16,3 %
▪ Transport et entreposage	1,7 %	0,5 %
▪ Industrie de l'information et culturelle	0,9 %	0,4 %
▪ Finances, assurance, immobilier et location	4,1 %	3,4 %
▪ Services professionnels, scientifiques et techniques	2,4 %	0,3 %
▪ Services administratifs	1,1 %	0,7 %
▪ Services d'enseignement	2,2 %	4,5 %
▪ Soins de santé et assistance sociale	5,9 %	3,1 %
▪ Arts, spectacles et loisirs	4,8 %	15,1 %
▪ Hébergement et restauration	13,9 %	15,3 %
▪ Autres services	11,5 %	4,5 %
▪ Administrations publiques	5,0 %	5,6 %
Taille		
▪ Moins de 5 employés	43,8 %	6,8 %
▪ 5-19 employés	38,6 %	23,2 %
▪ 20-49 employés	12,4 %	23,8 %
▪ 50 employés et plus	5,2 %	46,2 %

²⁹ CRÉCN, 2010.

³⁰ Note : Avant la fermeture pour une période indéterminée, en septembre 2009, de l'usine Abitibi Bowater située à Beaupré.

FIGURE 7. Population utilisant l'automobile pour se rendre au travail



3. PORTRAIT DU SECTEUR AGRICOLE

3.1 AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE

Au Québec, l'agriculture occupe une place importante au niveau du développement socio-économique. En 2010, les entreprises agricoles ont procuré de l'emploi à près de 58 600 personnes au Québec. En 2009, ces entreprises ont mis en marché des produits d'une valeur totale de 6,6 milliards de dollars. Ces résultats font de l'agriculture la plus importante activité du secteur primaire au Québec, tant du point de vue économique que de la création d'emplois³¹.

De manière générale, les produits de ces entreprises ne sont pas vendus directement aux consommateurs. Avant d'atteindre les marchés de consommation, ils passent par un processus de transformation et de distribution qui génère encore plus d'emplois et de revenus dans l'économie. Au total, le secteur agroalimentaire au Québec (agriculture, transformation, commerce de gros et de détail, restauration), représente 473 100 emplois ou 12 % de l'emploi total³².

3.1.1 Importance socioéconomique de l'agriculture et de l'agroalimentaire sur le territoire de la MRC

Le secteur agroalimentaire constitue l'un des cinq secteurs d'activités implantés sur le territoire de la Capitale-Nationale et qui offre un fort potentiel d'avenir³³.

L'activité agricole de la Côte-de-Beaupré est caractérisée par la présence de 83 fermes, qui exploitent une superficie de 8 562 hectares (forêt et agriculture confondues), dont 2 828 ha sont cultivées (voir tableau 9).

- Le nombre de fermes a augmenté de 6 % depuis 2004, passant de 78 à 83. Par ailleurs, ce nombre a connu une baisse de 7 % au cours de la période 2007-2010, puisque l'on dénombrait 90 fermes sur le territoire de la MRC en 2007.
- Les municipalités qui comptent le plus grand nombre de fermes sont Château-Richer et L'Ange-Gardien, avec 21 et 17 fermes respectivement, suivies de Saint-Tite-des-Caps avec 13 fermes et de Boischatel avec deux fermes. Beaupré n'en compte aucune.

³¹ Éco Ressources, 2009.

³² MAPAQ, 2011c.

³³ Agence de développement économique, 2007.

- Les plus grandes superficies exploitées se retrouvent dans les municipalités qui possèdent le plus grand nombre de fermes (L'Ange-Gardien, Château-Richer et Saint-Tite-des-Caps), ainsi que Sainte-Anne-de-Beaupré.

TABLEAU 9. Nombre de fermes et superficies exploitées en 2010 par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré³⁴

TERRITOIRE	NOMBRE DE FERMES (2010)	SUPERFICIE EXPLOITEE TOTALE (HA) ³⁵	RATIO SUPERFICIE EXPLOITEE (HA) / NOMBRE DE FERMES
Beaupré	-	45	-
Boischatel	2	218	109
Château-Richer	21	2 081	99
L'Ange-Gardien	17	2 397	141
Sainte-Anne-de-Beaupré	10	1 668	167
Saint-Ferréol-les-Neiges	10	354	35
Saint-Joachim	10	644	64
Saint-Tite-des-Caps	13	1 154	89
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	83	8 562	103

³⁴ MAPAQ, 2012b.

³⁵ Note : La superficie exploitée totale inclut la partie boisée de l'exploitation agricole.

- Le ratio superficie exploitée / nombre de fermes indique que les fermes qui exploitent les plus petites superficies se situent à Saint-Ferréol-les-Neiges, Saint-Joachim et Saint-Tite-des-Caps (moins de 100 ha/ferme). Celles qui exploitent les plus grandes superficies sont localisées à Saint-Anne-de-Beaupré, L'Ange-Gardien et Boischatel (plus de 100 ha/ferme).
- En 2010, les revenus du secteur agroalimentaire de la Côte-de-Beaupré s'établissaient à 10,4 M\$, représentant 7 % de ceux de la CMQ en 2010 (tableau 10).
- De façon générale, les revenus totaux enregistrés à l'échelle de la MRC ont augmenté de 14 % de 2004 à 2010, alors que le nombre de fermes est passé de 78 à 83 (+ 6 %).
- Certaines municipalités ont connu des baisses de l'ordre de 26 % et 22 % (Château-Richer et Sainte-Anne-de-Beaupré), tandis que d'autres ont connu des hausses de revenus parfois fortes (Saint-Tite-des-Caps +93 % et Saint-Joachim +56 %). À noter que les revenus des municipalités de Boischatel et Saint-Ferréol-les-Neiges ne sont pas connus pour des questions de confidentialité (on y retrouve moins de quatre fermes déclarantes).
- Quant aux revenus moyens des exploitations, ils sont sensiblement plus élevés à l'échelle de la CMQ (270 908 \$) que sur la Côte-de-Beaupré (125 530 \$). Ces derniers ont subi une hausse de l'ordre de 7 % entre 2004 et 2010, tandis que la CMQ a vu ses revenus moyens augmenter de 40 % au cours de la même période.
- Dans la littérature, les petites fermes sont définies par leurs revenus annuels bruts inférieurs à 249 999 \$, tandis que les grandes fermes doivent avoir des revenus supérieurs à 250 000 \$³⁶. Selon les données du tableau 11, le revenu moyen des entreprises de la MRC se situe entre 100 000 et 125 000 \$. Dans quelques municipalités, pour une année donnée, on enregistre des revenus bruts moyens supérieurs à 200 000 \$; c'est le cas de Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Tite-des-Caps.
- Au Québec en 2006, à titre comparatif, 80 % des fermes présentaient des revenus bruts inférieurs à 250 000 \$ et les fermes de moins de 100 000 \$ de revenus bruts représentaient encore la majorité des entreprises (56 %)³⁷.

³⁶ Sparling, 2006.

³⁷ Traget, 2007.

TABLEAU 10. Revenus agricoles totaux et moyens par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2004-2007-2010³⁸

	REVENUS TOTAUX (\$)				REVENUS MOYENS (\$)			
	2004	2007	2010	△2010/ 2004	2004	2007	2010	△2010/ 2004
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	c	c	c	-	c	c	c	-
Château-Richer	2 647 343	1 712 219	1 973 073	-26 %	110 306	74 444	93 956	-15 %
L'Ange-Gardien	1 640 162	1 799 273	1 989 643	+21 %	91 120	99 960	117 038	+28 %
Sainte-Anne-de-Beaupré	2 079 897	2 235 432	1 616 111	-22 %	207 990	203 221	161 611	-22 %
Saint-Ferréol-les-Neiges	c ³⁹	c	c	-	c	c	c	-
Saint-Joachim	935 110	1 157 359	1 454 641	+56 %	103 901	115 736	145 464	+40 %
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Tite-des-Caps	1 404 613	1 544 392	2 707 054	+93 %	156 068	102 959	208 235	+33 %
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	9 159 867	8 991 957	10 418 977	+14 %	117 434	99 911	125 530	+7 %
CMQ	111 301 910	127 925 577	147 374 219	+32 %	194 244	227 221	270 908	+40 %

³⁸ MAPAQ, 2012b.

³⁹ Note : Lorsqu'il y a moins de 4 fermes déclarantes, les données de revenus sont masquées et remplacées par un « c ».

La pluriactivité agricole

L'**activité économique agricole** fait référence à l'agriculture à temps partiel ou plus justement à la **pluriactivité agricole**. Cette dernière notion a l'avantage d'intégrer le statut de chacun des membres de la famille⁴⁰. Cette notion de pluriactivité fait référence à une activité extérieure à la production sans l'utilisation d'un des actifs de l'entreprise.

La pluriactivité semble être généralisée, puisque selon une enquête provinciale⁴¹, 75 % des ménages agricoles au Québec sont pluriactifs. D'autre part, son incidence n'est pas significativement plus importante selon le type de production, la taille des entreprises, le niveau de revenus agricoles ou l'historique de production.

Déjà en 1999, le Collectif pour l'établissement en agriculture au Québec conseillait d'encourager cette agriculture à temps partiel. Celle-ci peut sembler à première vue moins efficace, mais contribue néanmoins au revenu de plus de 10 000 familles québécoises, en plus d'occuper 25 % de notre territoire rural québécois. De plus, l'agriculture à temps partiel demeure une alternative pour différents projets d'établissement.

Revenus des productions animales et végétales

De façon générale, les revenus bruts totaux des productions végétales ont connu de plus fortes hausses que ceux de productions animales, autant sur la Côte-de-Beaupré que sur le territoire de la CMQ, où les hausses sont toutefois de plus grande ampleur (voir tableau 11). Plus spécifiquement :

- Pour les productions animales, seule la municipalité de Château-Richer a connu une baisse marquée de revenus, de l'ordre de 81 %. Les autres municipalités ont connu des hausses se situant entre 14 % et 77 %.

⁴⁰ Gervais et al., 2009.

⁴¹ Ibid.

- Au niveau des productions végétales, la majorité des municipalités ont connu des hausses de revenus. Soulignons la hausse considérable de 843 % des revenus des exploitations de Saint-Tite-des-Caps, de 2004 à 2010. Cette hausse s'explique en partie par l'arrivée de l'entreprise Vertigo ainsi que par l'augmentation du prix des grains.

TABLEAU 11. Revenus agricoles totaux des productions animales et végétales, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2004-2007-2010⁴²

TERRITOIRE	REVENUS DES PRODUCTIONS ANIMALES (\$)				REVENUS DES PRODUCTIONS VÉGÉTALES (\$)			
	2004	2007	2010	△2010/ 2004	2004	2007	2010	△2010/ 2004
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	c	c	c	-	c	c	c	-
Château-Richer	1 374 485	258 763	260 540	-81 %	1 272 858	1 453 456	1 712 533	+35 %
L'Ange-Gardien	613 310	866 209	929 757	+52 %	1 026 852	933 064	1 059 886	+3 %
Sainte-Anne-de-Beaupré	126 050	120 376	143 628	+14 %	1 953 847	2 115 056	1 472 483	-25 %
Saint-Ferréol-les-Neiges	c ⁴³	c	c	-	c	c	c	-
Saint-Joachim	643 045	783 117	1 140 117	+77 %	292 065	374 242	314 524	+8 %
Saint-Louis-de-Gonzague-du-Cap-Tourmente	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Tite-des-Caps	1 325 410	1 444 759	1 959 828	+48 %	79 203	99 633	747 226	+843 %
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	4 440 171	3 948 181	4 940 422	+11 %	4 719 696	5 043 776	5 478 555	+16 %
CMQ	56 519 396	65 477 167	67 003 434	+19 %	54 782 514	62 448 410	80 370 785	+47 %

⁴² MAPAQ, 2012b.

⁴³ Note : Lorsqu'il y a moins de 4 fermes déclarantes, les données de revenus sont masquées et remplacées par un « c ».

3.1.2 Productions animales

De façon générale, l'état des productions animales est resté relativement stable sur le territoire de la Côte-de-Beaupré de 2004 à 2010, à la fois pour le nombre de fermes déclarantes que pour celles qui déclaraient en retirer leur premier revenu.

Voici quelques informations tirées des tableaux 12 et 13 :

- En 2010, le territoire de la MRC comptait 47 fermes en production animale, dont 36 déclaraient en retirer leur premier revenu.
- La production laitière constituait la production animale la plus importante du territoire en termes d'unités animales, avec un total de 817 unités.
- La production bovine constituait la deuxième production animale en importance, avec un total de 540 unités.
- Les productions porcines et avicoles suivaient en 3^e et 4^e positions, suivies des productions ovines et autres productions, qui étaient présentes de façon marginale sur le territoire.

TABLEAU 12. Nombre de fermes par production animale (premier revenu) par municipalité de la Côte-de-Beaupré, 2004-2010⁴⁴

TERRITOIRE	Lait		Bovin		Porc		Volaille		Chevaux		Ovins		Autres		Total	
	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010	2004	2010
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	1	1
Château-Richer	1	1	4	4	-	-	-	-	1	-	-	-	-	-	6	5
L'Ange-Gardien	5	5	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	3	1	9	6
Sainte-Anne-de-Beaupré	1	1	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	2	2
Saint-Ferréol-les-Neiges	1	1	3	3	-	-	0	1	-	-	1	1	1	-	6	6
Saint-Joachim	1	1	2	1	1	1	2	1	1	-	-	1	-	-	7	6
Saint-Tite-des-Caps	3	3	2	4	-	-	1	2	-	-	-	1	-	-	6	9
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	13	13	13	13	1	1	2	4	2	0	1	2	5	3	37	36
Fermes déclarantes	15	13	16	16	1	1	5	9	3	2	1	2	5	4	46	47

⁴⁴ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 13. Nombre d'unités animales et exploitations déclarées dans la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2004-2007-2010⁴⁵

TYPE DE PRODUCTION	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit.
Laitière	800 à 850	15	850 à 900	14	817	13	stable	↓2
Bovine	492	16	492	19	540	16	↑48	stable
Porcine	150 à 200		200 à 250	1	150 à 200	1	stable	stable
Avicole	85	5	86	11	89	9	↑4	↑4
Chevaline	50 à 100	3	50 à 100	3	50 à 100	2	stable	↓1
Ovine	0 à 50	1	0 à 50	2	0 à 50	2	stable	↑1
Autre production	0 à 50	5	0 à 50	7	1	4	-	↓1
TOTAL	-	46	-	57	-	47	-	↑1

⁴⁵ MAPAQ, 2012b.

3.1.3 Faits saillants par type de production animale

N.B. Des tableaux présentant les différents types de productions animales sont retrouvés en annexe 2 et les faits saillants suivants ont été tirés de ces tableaux.

Production laitière

- **Nombre d'unités** : Le nombre de bovins laitiers est resté relativement stable entre 2004 et 2010 sur la Côte-de-Beaupré. En 2010, le cheptel comptait 817 têtes ou unités animales (u.a.) réparties dans 13 fermes.
- Les municipalités de l'Ange-Gardien et de Saint-Tite-des-Caps comptaient en 2010 le plus grand nombre de fermes laitières sur le territoire, soit 5 et 3 respectivement.
- En 2010, la municipalité de Beaupré ne comptait aucune ferme laitière, alors que les 5 autres municipalités n'en comptaient qu'une seule.
- **Nombre d'exploitations** : Le nombre d'exploitations a légèrement baissé entre 2004 et 2010, passant de 15 à 13.
- **Comparaison MRC-CMQ** : On dénote une diminution du nombre d'unités (-24 %) et d'exploitations (-28 %) de production laitière de plus grande ampleur sur le territoire de la CMQ que sur celui de la MRC.

Production bovine

- **Nombre d'unités** : Entre 2004 et 2010, l'évolution du nombre d'unités bovines a varié grandement selon les municipalités. Trois municipalités n'en comptaient aucune (Beaupré, Boischatel et L'Ange-Gardien). À l'échelle de la MRC, on enregistrait une augmentation de 48 unités animales, soit une légère augmentation du cheptel (près de 10 %).
- **Nombre d'exploitations** : Pour la même période, le nombre d'exploitations est resté stable à l'échelle de la MRC avec 16 entreprises. On comptait en moyenne une trentaine de têtes par entreprise.
- **Comparaison MRC-CMQ** : Alors que la MRC a connu une petite augmentation du nombre d'unités animales et une stabilité dans le nombre d'exploitations, la CMQ a plutôt connu une baisse de l'ordre de 32 % des unités animales et de 17 % du nombre de ses exploitations.

Production porcine

- **Nombre d'unités et nombre d'exploitations** : On ne retrouve qu'une seule exploitation porcine sur le territoire de La Côte-de-Beaupré. Située à Saint-Joachim, elle possède un nombre d'unités porcines qui a légèrement augmenté entre 2004 et 2007, pour finalement redescendre au niveau de 2004 en 2010 (150 à 200 unités).
- **Comparaison MRC-CMQ** : La CMQ a connu une baisse de l'ordre de 21 % de ses unités animales entre 2004 et 2010. Cette baisse s'est toutefois peu fait ressentir au niveau du nombre d'exploitations (perte de seulement une exploitation entre 2004 et 2010).

Production avicole

- **Nombre d'unités** : Ce secteur de production est demeuré relativement stable en termes d'unités animales (85 à 89 unités animales de 2004 à 2010).
- **Nombre d'exploitations** : Le nombre d'exploitations déclarées a augmenté de 4 pour se situer à 9 en 2010.

- **Comparaison MRC-CMQ** : Alors que l'on a observé une légère hausse de cette production sur le territoire de la Côte-de-Beaupré de 2004 à 2010, la CMQ a connu une baisse du nombre d'unités (-23 %) ainsi qu'une augmentation du nombre d'exploitations (+12 %) au cours de cette même période.

Production chevaline

- **Nombre d'unités** : Le nombre d'unités de production chevaline de la MRC de La Côte-de-Beaupré est resté stable de 2004 à 2010.
- **Nombre d'exploitations** : On comptait la perte d'une seule exploitation sur le territoire de la MRC de 2004 à 2010.
- **Comparaison MRC-CMQ** : Alors que la situation de la production chevaline était plutôt stable sur le territoire de la MRC, la CMQ a vu son nombre d'unités chevalines augmenter de 60 % entre 2004 et 2010, passant de 589 à 940 unités animales, et son nombre d'exploitations a augmenté de 54 % (de 26 à 40) pour cette même période.

Production ovine

- **Nombre d'unités et d'exploitations** : La production ovine est relativement marginale sur la Côte-de-Beaupré.
- Dans la MRC, on notait une évolution stable de 2004 à 2010 quant au nombre d'unités animales et l'ajout d'une exploitation ovine, pour un total de deux exploitations en 2010.
- La production ovine est caractérisée par de très petites exploitations, qui comprennent moins de 50 unités animales.
- **Comparaison MRC-CMQ** : la CMQ a plutôt connu une baisse du nombre d'unités animales de ce type de production (-25 %), mais une hausse du nombre d'exploitations de 2004 à 2010 (+15 %), entraînant ainsi une diminution du nombre d'unités animales par exploitation.

Autres productions animales

Les autres productions animales regroupent les animaux suivants : chèvres de boucherie et laitières, chèvres angoras, lapines de reproduction et cerfs de Virginie. Ce secteur de production présente les faits suivants :

- **Nombre d'unités et exploitations** : Les données obtenues de la fiche d'enregistrement du MAPAQ (2012) exposées au tableau 33, annexe 2, montrent que très peu d'unités animales y sont enregistrées et que cette catégorie de production n'est donc pas significative en nombre sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré.
- **Comparaison MRC-CMQ** : Le territoire de la CMQ est toutefois caractérisé par une forte baisse (-92 %) du nombre d'unités d'autres productions animales, ainsi qu'une évolution stable du nombre de ce type d'exploitation.

3.1.3 Productions végétales

Cette section présente l'état de la situation en ce qui concerne les diverses productions végétales sur le territoire des municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour trois années distinctes : 2004, 2007 et 2010. Pour chacun des cas, l'évolution de ces données est comparée à celle observée sur le territoire de l'ensemble de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ).

- En 2010, le territoire de la MRC comptait 47 entreprises qui tiraient leur premier revenu de la production végétale.
- De façon générale, la MRC a vu son total de superficies cultivées augmenter de 5 % au cours de la période de 2004 à 2010 (voir tableau 14).
- Les résultats diffèrent grandement selon les municipalités. Boischatel, L'Ange-Gardien et Sainte-Anne-de-Beaupré ont vu leurs superficies augmenter respectivement de 17, 21 et 46 %, tandis que Saint-Ferréol-les-Neiges et Château-Richer les ont vus baisser de 7 % et 22 % entre 2004 et 2010.
- Beaupré, Boischatel et Saint-Ferréol-les-Neiges disposent d'une faible superficie destinée à l'agriculture, avec seulement 8 % du total des hectares déclarés en production agricole de la MRC en 2010, soit 27, 28 et 181 ha respectivement.
- La CMQ a quant à elle connu une baisse des superficies cultivées de 1 % de 2004 à 2010.

- Concernant la production végétale sur la Côte-de-Beaupré, le fourrage (foin) est de loin la première production végétale en termes de superficies cultivées. Elle est suivie des pâturages, des céréales et protéagineux et de l'acériculture.
- En 2010, la culture du foin et des pâturages comptait 1 847 ha, soit 65 % des superficies totales en excluant l'acériculture.
- L'acériculture, les céréales et protéagineux ainsi que les fourrages sont les productions qui ont connu une évolution positive notable entre 2004 et 2010. Par contre, l'acériculture a vu son nombre d'exploitations diminuer au cours de cette même période.
- Les légumes et les pâturages ont connu une diminution de leur superficie exploitée, mais sans une diminution du nombre d'exploitations.
- La culture de fruits, les cultures abritées et l'horticulture ornementale ont connu peu de variation au cours de cette période.

TABLEAU 14. Superficies cultivées, municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2004-2007-2010⁴⁶

TERRITOIRE	SUPERFICIES (HECTARES)			ÉVOLUTION 2004-2010
	2004	2007	2010	
Beaupré	-	18	27	-
Boischatel	24	30	28	↑17 %
Château-Richer	644	498	503	↓22 %
L'Ange-Gardien	392	400	475	↑21 %
Sainte-Anne-de-Beaupré	327	464	478	↑46 %
Saint-Ferréol-les-Neiges	194	252	181	↓7 %
Saint-Joachim	363	407	365	↑1 %
Saint-Tite-des-Caps	759	853	770	↑1 %
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	2 703	2 921	2 828	↑5 %
CMQ	24 895	25 282	24 717	↓1 %

⁴⁶ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 15. Superficies cultivées, municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2004-2007-2010⁴⁷

PRODUCTION VÉGÉTALE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit.
Céréales et protéagineux	465	12	802	15	666	18	↑201	↑6
Fourrages	1 204	8	1 241	14	1 281	22	↑77	↑14
Pâturages	655	21	487	22	566	21	↓89	Stable
Légumes	211	21	160	22	100	21	↓111	Stable
Fruits	85	20	90	24	88	19	↑3	↓1
Horticulture ornementale en champs	24	4	40	6	21	4	↓3	Stable
Horticulture ornementale en conteneurs	13	-	15	-	7	-	↓7	-
Cultures abritées	3	6	7	8	1	6	↓2	Stable
Acériculture	430	20	527	22	708	18	↑278	↓2
TOTAL	3 090	112	3 369	133	3 438	129	↑348	↑17

⁴⁷ MAPAQ, 2012b.

3.1.4 Faits saillants par type de production végétale

N.B. Des tableaux présentant les différents types de productions végétales sont présentés en annexe 2, et les faits saillants suivants ont été tirés de ces tableaux.

Céréales et protéagineux

- **Superficies d'exploitation** : Les superficies d'exploitation des céréales et protéagineux ont généralement augmenté sur la Côte-de-Beaupré entre 2004 et 2010. Le prix de revient élevé enregistré au cours des dernières années pour ces produits peut expliquer cette augmentation de superficies.
- Les municipalités de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Saint-Tite-des-Caps ont toutefois vu ces superficies diminuer au cours de cette même période.
- **Nombre d'exploitations** : Le nombre d'exploitations déclarées a aussi augmenté durant cette période, soit une hausse de 50 % des exploitations de céréales et protéagineux sur la Côte-de-Beaupré. Leur nombre est passé de 12 à 18.
- Par ailleurs, la superficie cultivée par entreprise n'a pas changé de façon significative, passant de 39 à 37 ha.
- **Comparaison MRC-CMQ** : L'augmentation des superficies cultivées sur le territoire de la MRC est supérieure à celle de la CMQ (43 % versus 25 %), ce qui représente une hausse notable. Cette augmentation se fait toutefois moins ressentir au niveau du nombre d'exploitations, qui a augmenté de 1 % sur le territoire de la CMQ.

Fourrages

- **Superficies d'exploitation** : On observe un gain ou une perte de superficies d'exploitation de fourrages, selon les municipalités. Par contre, de façon générale, on a pu observer une légère augmentation de ces superficies sur le territoire de la MRC de 2004 à 2010, passant de 1 204 à 1 281 ha.
- **Nombre d'exploitations** : Malgré la perte de superficies de fourrages dans trois municipalités (Château-Richer, Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Tite-des-Caps), toutes les municipalités ont enregistré une augmentation du nombre d'exploitations.
- Par ailleurs, cette augmentation a entraîné une diminution de la superficie cultivée en fourrages par entreprise, passant de 151 à 58 ha.
- **Comparaison MRC-CMQ** : Alors que la MRC présente des augmentations en termes de superficies (+6 %) et du nombre d'exploitations (+18 %), la CMQ a plutôt vu ce nombre de superficies légèrement diminuer (-0,4 %) au cours de cette même période. Le nombre d'exploitations a quant à lui augmenté de 73 %. Tout comme pour la MRC, la superficie cultivée en fourrages par entreprises a diminué de façon significative, passant de 161 à 93 ha.

Pâturages

- **Superficies d'exploitation** : Les superficies utilisées pour ce type de culture ont chuté dans toutes les municipalités de la MRC (baisse globale de 89 ha), à l'exception de celle de Saint-Tite-des-Caps, entre 2004 et 2010. La superficie mise en pâturage a donc légèrement diminué par entreprise, passant de 31 à 27 ha.
- **Nombre d'exploitations** : Le nombre d'exploitations a légèrement varié à la hausse ou à la baisse, selon les municipalités. Au niveau de la MRC, ce nombre est toutefois resté stable.
- **Comparaison MRC-CMQ** : la CMQ a subi une baisse de cette culture de 25 % au niveau de la superficie et de 21 % au niveau du nombre d'exploitations, alors que la MRC a connu une baisse de 14 % des superficies cultivées et aucune baisse du nombre d'exploitations.

Légumes

- **Superficies d'exploitation** : Les superficies en culture de légumes ont grandement chuté entre 2004 et 2010 (53 %) sur l'ensemble de la Côte-de-Beaupré. La superficie cultivée par entreprise est passée de 10 à 5 ha. Les plus grandes entreprises se trouvent à Château-Richer.
- **Nombre d'exploitations** : Malgré la baisse de superficies cultivées, le nombre d'exploitations est resté stable, certaines municipalités ayant connu des baisses et d'autres des hausses à ce niveau. On observe donc une tendance pour l'intensification de la production de légumes sur de plus petites superficies.
- **Comparaison MRC-CMQ** : La CMQ a également connu une baisse des superficies cultivées en légumes (34 %), mais aussi une diminution (21 %) du nombre d'exploitations réalisant cette culture. La superficie en culture par entreprise est en moyenne plus grande que celle observée dans la MRC, soit 19 ha par rapport à 5 ha.

Fruits

- **Superficies d'exploitation** : Les superficies en culture de fruits ont connu une légère augmentation à l'échelle de la MRC, et ce malgré la perte de 8 hectares dans les municipalités de Château-Richer et de L'Ange-Gardien.
- **Nombre d'exploitations** : On a enregistré la perte d'une seule exploitation faisant la culture des fruits de 2004 à 2010.
- La municipalité de Saint-Joachim a pour sa part augmenté sa superficie en culture de fruits, passant de 16 à 25 ha.
- **Comparaison MRC-CMQ** : les superficies dédiées à la culture de fruits ont augmenté de 14 % de 2004 à 2010 sur le territoire de la CMQ, tandis que cette hausse s'élevait à 4 % sur le territoire de la Côte-de-Beaupré. Cependant, le nombre d'exploitations est resté stable, à 140.

Horticulture ornementale en champs

- **Superficies et nombre d'exploitations** : Ce type de culture a connu une perte de 3 hectares des superficies qui y sont dédiées.
- Le nombre d'exploitations, au nombre de 4, est toutefois resté stable pour la période 2004-2010.
- **Comparaison MRC-CMQ** : Les deux territoires ont connu une baisse des superficies octroyées à l'horticulture ornementale en champs, mais n'ont toutefois pas enregistré de pertes en ce qui concerne le nombre d'exploitations.

Horticulture ornementale en conteneur

- **Superficies d'exploitation** : Ce type de culture a connu une perte de 7 hectares des superficies qui y sont dédiées entre 2004 et 2010.
- Le manque de données ne permet pas de tirer de conclusion concernant l'évolution du nombre d'exploitations qui s'y consacrent.
- **Comparaison MRC-CMQ** : Le territoire de la CMQ a connu une forte augmentation des superficies dédiées à la culture ornementale en conteneur (132 %), alors que la MRC a plutôt subi une perte de 46 % de ces superficies.

Cultures abritées

- **Superficies et nombre d'exploitations** : Ce type de culture, de faible ampleur sur le territoire de la Côte-de-Beaupré, a subi une baisse de l'ordre de 2 hectares des superficies qui y sont dédiées entre 2004 et 2010.
- Au cours de cette même période, le nombre d'exploitations qui s'y consacrent est toutefois resté stable (6 exploitations).
- **Comparaison MRC-CMQ** : Les territoires de la MRC et de la CMQ ont tous deux connu une perte de superficies de cultures abritées (respectivement 66 % et 29 %). De plus, la CMQ a connu une baisse du nombre d'exploitations de cultures abritées de l'ordre de 21 %, phénomène qui ne fut pas observé sur la Côte-de-Beaupré.

Acériculture

- **Superficies d'exploitation** : Les superficies dédiées à l'acériculture ont augmenté significativement sur la Côte-de-Beaupré entre 2004 et 2010, passant de 430 à 780 ha, soit une augmentation de 45 %.
- Toutes les municipalités, à l'exception de Saint-Ferréol-les-Neiges et de Sainte-Tite-des-Caps, ont connu des augmentations de superficies dédiées à l'acériculture se situant entre 26 à 143 hectares.
- Si l'on fait l'hypothèse que les érablières de la Côte-de-Beaupré possèdent une densité moyenne de 250 entailles à l'hectare (au Québec, la moyenne se situe entre 150 et 350 entailles à l'hectare), le nombre potentiel d'entailles serait passé de 107 500 à 177 000 sur le territoire de la MRC au cours de la période 2004-2010.
- Seulement 2 entreprises en 2010 avaient l'acériculture comme premier revenu.
- **Nombre d'exploitations** : On enregistre la perte de 2 fermes déclarantes en acériculture sur la Côte-de-Beaupré entre 2004 et 2010, ce nombre passant de 20 à 18.
- La superficie moyenne par exploitation est passée de 22 à 39 ha, soit moins de 10 000 entailles par exploitation.
- **Comparaison MRC-CMQ** : Malgré l'augmentation notable des superficies dédiées à l'acériculture sur le territoire de la CMQ (26%), la MRC a connu une plus forte progression de ses superficies, de l'ordre de 65 %. Les deux territoires ont toutefois connu de légères pertes en termes de nombre d'exploitations. La superficie par entreprise est plus grande dans la MRC de La Côte-de-Beaupré que dans la CMQ, soit 39 ha comparativement à 23 ha.

Friches et terres abandonnées

Selon les estimations faites par le MAPAQ de la région Capitale-Nationale, on dénombrait, en 2005, 2 051 hectares de terres en friche sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré. Plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer cette situation, qui prévaut autant au Québec en général que sur la Côte-de-Beaupré (voir encadré suivant).

TABLEAU 16. Superficies des terres en friche, par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2005⁴⁸

Municipalités	Superficie en friche (ha)
L'Ange-Gardien	83
Château-Richer	440
Sainte-Anne-de-Beaupré	484
Saint-Ferréol-les-Neiges	229
Saint-Joachim et Saint-Louis-de-Gonzague	400
Saint-Tite-des-Caps	415
Total en friche	2 051

⁴⁸ MAPAQ, 2007.

Terres abandonnées et terres en friches au Québec

Selon Agriculture et Agroalimentaire Canada, plus de 100 000 ha de terres agricoles sont abandonnés à l'échelle du Québec. Ces friches, abandonnées et sans intention d'être cultivées, sont souvent perçues comme une nuisance au niveau de la qualité du paysage ainsi qu'une forme de gaspillage de ressources.

Diverses raisons sont évoquées pour justifier l'abandon de terres agricoles :

- L'arrêt des activités de l'agriculteur (retraite), sans la présence d'une relève.
- Le manque de potentiel pour l'agriculture conventionnelle.
- La forte consolidation engendrée par l'industrialisation de la production laitière, qui entraîne une sous-utilisation des terres de moindre potentiel.
- Les anciennes terres vouées au pâturage ont souvent des sols fortement pierreux et de faible qualité, ce qui limite les possibilités de les remettre en culture.
- L'importante inclinaison du terrain (pente) ou les superficies trop petites et morcelées, qui rendent parfois la réalisation des travaux agricoles pratiquement impossible.
- L'amélioration des rendements de plusieurs cultures, dont les fourrages, a vraisemblablement permis de diminuer les superficies cultivées nécessaires pour répondre aux besoins des entreprises.
- Il existe une forte spéculation et une grande pression pour l'achat de terres par des propriétaires non-agriculteurs.

Plusieurs solutions peuvent être apportées afin de minimiser les impacts des friches agricoles et tirer profit de ces terres. La mise en valeur des friches serait susceptible de générer des bénéfices économiques, sociaux, environnementaux et écologiques. Ces terres pourraient être revalorisées, notamment par la ligniculture, la culture de plantes énergétiques, la culture fruitière et l'agroforesterie.

Terres offertes en location

On dénote une augmentation importante de superficies louées ou en location sur le territoire de la MRC, soit 3 118 ha. Ce nombre représente 36 % de la superficie exploitée totale en 2010. Les superficies louées varient grandement d'une municipalité à l'autre, mais sont les plus importantes dans les municipalités de Château-Richer et de Saint-Joachim. La municipalité de Saint-Joachim compte sur son territoire la Réserve nationale de faune de Cap-Tourmente, sur laquelle 272 ha sont loués et cultivés par des agriculteurs locaux et 72 ha sont entretenus par Environnement Canada.

Il est important de mentionner l'obligation, depuis 2010, d'avoir des baux de location reconnus. Ceci pourrait expliquer l'augmentation importante des superficies déclarées louées en 2010, par rapport aux années précédentes.

TABLEAU 17. Superficies louées et taux de location par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2010⁴⁹

TERRITOIRE	NOMBRE DE FERMES (2010)	SUPERFICIE EXPLOITÉE TOTALE (HA)	SUPERFICIE LOUÉE (HA)				TERRES LOUÉES / SUPERFICIE TOTALE (2010)
			2004	2007	2010	△ 2010/2004	
Beaupré	-	45	-	18	45	-	100 %
Boischatel	2	218	-	-	-	-	
Château-Richer	21	2 081	10	598	595	↑5850 %	29 %
L'Ange-Gardien	17	2 397	319	641	792	↑148 %	33 %
Sainte-Anne-de-Beaupré	10	1 668	457	679	989	↑116 %	59 %
Saint-Ferréol-les-Neiges	10	354	164	100	34	↓79 %	10 %
Saint-Joachim	10	644	38	276	417	↑997 %	65 %
Saint-Tite-des-Caps	13	1 154	113	471	245	↑117 %	21 %
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	83	8 562	1 101	2 782	3 118	↑183 %	36 %

⁴⁹ MAPAQ, 2012b.

3.2 TRANSFORMATION ALIMENTAIRE ET NON ALIMENTAIRE

En 2010, le territoire de la MRC comptait 19 fermes réalisant une ou plusieurs activités de transformation alimentaire. Parmi les produits transformés, mentionnons entre autres : confitures maison ; plats préparés ; viandes de spécialité comme le canard ; sirop d'érable ; conserves ; miel ; vin ; jus de légumes ; tartes maison ; etc. Il est important de spécifier que ces entreprises réalisent principalement de la transformation alimentaire à temps partiel. Nous ne possédons pas de données sur les revenus tirés de cette transformation.

TABLEAU 18. Entreprises agricoles réalisant la transformation à la ferme par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2010⁵⁰

TERRITOIRE	NOMBRE DE FERMES (2010)	TRANSFORMATION À LA FERME (2010)	PROPORTION EFFECTUANT TRANSFORMATION À LA FERME
Beaupré	-	-	-
Boischatel	2	2	100 %
Château-Richer	21	5	24 %
L'Ange-Gardien	17	4	24 %
Sainte-Anne-de-Beaupré	10	2	20 %
Saint-Ferréol-les-Neiges	10	1	10 %
Saint-Joachim	10	2	20 %
Saint-Tite-des-Caps	13	-	0 %
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	83	19	23 %

⁵⁰ MAPAQ, 2012b.

3.3 DISTRIBUTION ALIMENTAIRE, COMMERCIALISATION ET MISE EN MARCHÉ

3.3.1 *Distribution alimentaire*

- Le secteur de la distribution alimentaire au Québec est caractérisé par une forte concentration de ce réseau dans lequel trois grandes chaînes occupent plus de 75 % du marché, soit Loblaws, Métro et Sobeys.
- La vente au détail des produits alimentaires s’effectue dans une grande variété d’établissements. Elle est concentrée dans les supermarchés et les marchands indépendants qui, pour la plupart, sont approvisionnés par trois grandes chaînes de distribution.
- La mise en marché est également réalisée par les commerces associés à des chaînes régionales, les boulangeries, fruiteries, boucheries, poissonneries, épicerie fines, les petites surfaces offrant des produits surgelés et les magasins spécialisés, indépendants ou affiliés à des chaînes, qui vendent des produits spécifiques, biologiques, de créneau ou associés à certaines communautés culturelles.
- La MRC compte 28 commerces de détail sur son territoire (voir tableau 19). Le tableau 20 présente la répartition de ces entreprises de détail sur l’ensemble du territoire de la MRC.

TABLEAU 19. Dénombrement des commerces de détail selon leur spécialité, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2011⁵¹

Spécialité	Nombre de commerces de détail
Épicerie avec ou sans boucherie	10
Dépanneur	6
Boulangerie et pâtisserie	4
Produits laitiers	3
Boucherie	2
Fruits et légumes	1
Confiserie	1
Autre	1
TOTAL	28

⁵¹ MRCCDB, 2011.

TABLEAU 20. Répartition des commerces de détail selon leur spécialité et par municipalité, MRC de La Côte-de-Beaupré, 2011⁵²

TERRITOIRE	Dépanneur	Boucherie	Boulangerie et pâtisserie	Épicerie	Fruits et légumes	Produits laitiers	Confiserie	Autre	Total
Beaupré	2			2			1		5
Boischatel	1								1
Château-Richer			4	3					7
L'Ange-Gardien	2	2							4
Sainte-Anne de Beaupré				2	1	2		1	6
Saint-Ferréol-les-Neiges	1			1					2
Saint-Joachim				1					1
Saint-Tite-des-Caps				1		1			2
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	6	2	4	10	1	3	1	1	28

⁵² MRCCDB, 2011.

3.3.2 Commercialisation en circuit court

Les agriculteurs utilisent plusieurs réseaux de distribution du type circuit court pour la commercialisation de leurs produits frais ou transformés⁵³, allant jusqu'à huit canaux différents. Le recours à un seul canal s'avère être l'exception selon les résultats de cette étude. Cela se vérifie sur la Côte-de-Beaupré où au réseau traditionnel de distribution de produits alimentaires, se greffe celui de la vente en circuit court.

- En 2010, le territoire comptait la présence de 24 kiosques de vente à la ferme (tableau 21).
- Quelques entreprises agricoles (6) participent au réseau de fermiers de famille comme *Agriculture soutenue par la communauté (ASC)* d'Équiterre. Ces entreprises distribuent des paniers de produits frais aux familles de la région. Les agriculteurs participent également aux marchés publics aux saveurs de la Côte-de-Beaupré, situé à Sainte-Anne-de-Beaupré, celui de Québec, de Baie-Saint-Paul et de La Malbaie. Ils sont présents au Grand marché de Charlevoix, au Marché de solidarité de Québec, à la Coopérative des Grands rangs. Certaines entreprises bénéficient également d'ententes d'approvisionnement avec les épicerie locales et régionales.
- L'Association des saveurs de la Côte-de-Beaupré, dont le mandat principal était d'organiser un marché public à Beaupré, sera dissoute en 2013. Les actifs de l'organisme devraient être cédés au CLD de la Côte-de-Beaupré pour lui permettre de poursuivre la mission de l'organisme.
- La MRC de La Côte-de-Beaupré fait partie du territoire couvert par le Parcours gourmand, circuit qui regroupe un réseau de producteurs artisans, de transformateurs, de chefs et d'épiciers associés qui réalisent la promotion des produits agrotouristiques et agroalimentaires de la région de la Capitale-Nationale.
- Deux grossistes et distributeurs œuvrent sur le territoire de la MRC dans le secteur de la viande.

⁵³ Équiterre, 2012.

TABLEAU 21. Fermes ayant un kiosque à la ferme par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2010⁵⁴

TERRITOIRE	NOMBRE DE FERMES (2010)	KIOSQUE À LA FERME (2010)	PROPORTION AYANT KIOSQUE À LA FERME
Beaupré	-	-	-
Boischatel	2	1	50 %
Château-Richer	21	9	43 %
L'Ange-Gardien	17	3	18 %
Sainte-Anne-de-Beaupré	10	4	40 %
Saint-Ferréol-les-Neiges	10	3	30 %
Saint-Joachim	10	2	20 %
Saint-Tite-des-Caps	13	2	15 %
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	83	24	29 %

⁵⁴ MAPAQ, 2012b.

3.3.3 Réseau des hôtels, restaurants et institutions (HRI)

Il existe sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré un important réseau HRI (hôtels, restaurants et institutions) :

- 73 établissements forment le réseau des hôtels, restaurants et institutions (HRI), dont l'hôpital de Sainte-Anne-de-Beaupré. (tableau 22).
- Ce réseau HRI offre des produits alimentaires frais et transformés à une clientèle locale et régionale ou qui provient de l'extérieur du territoire.
- La répartition du type d'établissements par municipalité est retrouvée dans le tableau 23.

TABLEAU 22. Dénombrement des hôtels, restaurants et institutions (HRI), MRC de La Côte-de-Beaupré, 2011⁵⁵

Type d'établissement	Nombre d'établissements
Hôtel	24
Restaurant	23
Auberge et gîte	9
École et garderie	13
Autre	4
Total	73

⁵⁵ MRCCDB, 2011.

TABLEAU 23. Répartition du réseau HRI par municipalité de la MRC Côte-de-Beaupré, 2011⁵⁶

TERRITOIRE	Hôtel	Restaurant	Auberge et gîte	École et garderie	Comptoir fixe et autre activité de restauration	Total
Beaupré	4	3	1	3	2	13
Boischatel	1	1	-	2	-	4
Château-Richer	1	2	2	1	-	6
L'Ange-Gardien	1	1	-	2	-	4
Sainte-Anne de Beaupré	16	9	2	1	-	28
Saint-Ferréol-les-Neiges	1	4	2	1	2	10
Saint-Joachim	-	1	1	1	-	3
Saint-Tite-des-Caps	-	2	1	2	-	5
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	24	23	9	13	4	73

⁵⁶ MRCCDB, 2011.

3.4 LA MAIN D'ŒUVRE ET LA RELEVÉ AGRICOLE

3.4.1 La main-d'œuvre agricole

Au Québec, la main-d'œuvre du secteur agricole est caractérisée par une forte proportion de travailleurs de sexe masculin (68 %) ainsi qu'une majorité (59 %) constituée par des membres de la famille. La main-d'œuvre embauchée est surtout active de façon saisonnière (31 %). Les secteurs de l'horticulture et des bovins laitiers emploient, à eux seuls, plus de la moitié (54 %) de la main-d'œuvre agricole du Québec⁵⁷. Ces secteurs sont suivis des bovins de boucherie (10 %), des céréales, oléagineux, légumineuses et autres grains (10 %), de l'acériculture (9 %) et des porcs (6 %).

La région de la Capitale-Nationale présente un profil de la main-d'œuvre agricole relativement semblable à celui des autres régions du Québec (voir tableau 24). Il existe peu d'informations disponibles à l'échelle de la MRC de La Côte-de-Beaupré concernant la main-d'œuvre agricole, mais les constats suivants peuvent quand même être formulés :

- La main-d'œuvre agricole de la région de la Capitale-Nationale représente 4,6 % de celle du Québec.
- La main d'œuvre familiale correspond à 48 % de la main d'œuvre totale, tandis que la main d'œuvre saisonnière correspond à 40 % de la main d'œuvre totale. Une très faible proportion de la main d'œuvre agricole correspond à personnes embauchées à temps plein ou à temps partiel.
- L'âge moyen des exploitants agricoles de la Côte-de-Beaupré était de 52,7 ans en 2011⁵⁸. Cette donnée est légèrement supérieure de l'âge moyen des exploitants de la CMQ (51,7 ans) et du Québec (51,4 ans), mais inférieure à la moyenne canadienne (54 ans).
- Ces données mettent en lumière les besoins importants en main-d'œuvre dans le domaine agricole, et plus particulièrement dans les fermes maraîchères, mais également les besoins de recrutement criants en termes de relève apparentée et non apparentée.

⁵⁷ MAPAQ, 2013c.

⁵⁸ Statistique Canada, 2011b.

TABLEAU 24. Répartition de la main d'œuvre selon son origine et le statut d'emploi pour l'ensemble des régions du Québec, 2007⁵⁹

TERRITOIRE	Nb d'exploitations	Avec main d'œuvre embauchée		Ensemble de la main d'œuvre (%) n=124 628	Main d'œuvre familiale (%) * n=74 032	Main d'œuvre embauchée (%) ⁶⁰		
		Nb	%			Temps plein	Temps partiel	Saisonnière
Bas-Saint-Laurent	2 181	915	42 %	6,5 %	4,3 %	0,2 %	0,1 %	2,0 %
Saguenay-Lac-Saint-Jean	1 218	472	38,8 %	4,7 %	2,6 %	0,2 %	0,1 %	1,9 %
CAPITALE-NATIONALE	1 076	442	41,1 %	4,6 %	2,2 %	0,5 %	0,1 %	1,8 %
Mauricie	1 050	413	39,3 %	3,4 %	2,2 %	0,2 %	0,1 %	0,9 %
Estrie	2 629	786	29,9 %	7,7 %	5,5 %	0,4 %	0,1 %	1,7 %
Montréal	19	15	78,9 %	0,2 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,1 %
Outaouais	1 019	196	19,2 %	2,3 %	1,8 %	0,1 %	0,0 %	0,4 %
Abitibi-Témiscaminque	704	234	33,2 %	2,2 %	1,4 %	0,1 %	0,0 %	0,6 %
Côte-Nord	94	27	28,7 %	0,3 %	0,1 %	0,0 %	0,0 %	0,2 %
Nord-du-Québec	8	2	25 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %	0,0 %
Gaspésie-Iles-de-la-Mad.	274	119	43,4 %	1,0 %	0,5 %	1,1 %	0,0 %	0,5 %
Chaudière-Appalaches	5 435	1 853	34,1 %	15,9 %	11,2 %	1,1 %	0,4 %	3,3 %
Laval	141	78	55,3 %	1,1 %	0,3 %	0,1 %	0,0 %	0,7 %
Lanaudière	1 586	639	40,3 %	6,2 %	3,3 %	0,4 %	0,1 %	2,4 %
Laurentides	1 294	509	39,3 %	6,4 %	2,5 %	0,5 %	0,1 %	3,3 %
Montérégie	7 196	2 488	34,6 %	28,0 %	14,9 %	2,4 %	0,6 %	10,0 %
Centre-du-Québec	3 403	1 086	31,9 %	9,3 %	6,5 %	0,8 %	0,3 %	1,7 %
TOTAL	29 327	10 274	35,0 %	100,0 %	59,4 %	7,1 %	2,1 %	31,4 %

⁵⁹ MAPAQ, 2007.

⁶⁰ Note : En proportion de l'ensemble de la main-d'œuvre agricole du Québec.

3.4.2 La relève agricole

Portrait de la relève agricole au Québec

Le Québec compte actuellement un peu moins de 30 000 fermes. On estime que depuis une vingtaine d'années, il se perd à peu près une ferme par jour sur le territoire québécois. Ce phénomène, généralisé à l'ensemble de l'Amérique du Nord, est toutefois de moindre ampleur au Québec, où l'on retrouve un taux de renouvellement des agriculteurs de 1 sur 3, comparativement à 1 sur 4 au Canada⁶¹.

Au Québec, en 2007, on comptait 3 280 exploitations dont la vente ou le transfert était prévu dans un délai de 5 ans, soit 11,2 % des exploitations agricoles du Québec. Parmi celles-ci, 61 % avaient une relève désignée, 31 % n'en avaient pas et 8,1 % avaient une relève incertaine⁶².

Selon la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), la relève familiale ne suffit plus à maintenir le nombre de fermes. Cependant, l'agriculture attire annuellement plusieurs jeunes qui désirent devenir producteurs malgré l'absence de liens familiaux avec le secteur. Les exploitations sans relève désignée sont souvent celles qui génèrent les plus faibles revenus. Chez les agriculteurs et agricultrices qui exploitent une entreprise individuelle, près de la moitié d'entre eux ont 60 ans et plus. Les exploitations ayant une relève désignée se répartissent de façon relativement identique entre les différentes tranches de revenus.

À l'instar de la génération X, la relève agricole aspire à une meilleure qualité de vie, ce qui peut parfois s'inscrire en divergence avec le nombre important d'heures de travail associé à l'exploitation agricole. Malgré cela, la FRAQ déclare qu'« il est faux de prétendre qu'il manque de relève agricole au Québec. Cependant, un nombre important de jeunes passionnés qui souhaitent devenir producteurs agricoles ne réaliseront pas leur rêve en raison des facteurs qui influencent le parcours à l'établissement »⁶³.

⁶¹ FRAQ, 2011.

⁶² MAPAQ, 2010.

⁶³ FRAQ, 2011.

La relève des exploitations agricoles sur le territoire de la Capitale Nationale présente les caractéristiques suivantes :

- La relève agricole de la Capitale-Nationale choisit dans une proportion de 64,6 % le transfert familial comme mode d'établissement.
- 28,7 % de la relève agricole de la Capitale-Nationale opte pour le démarrage d'une nouvelle entreprise agricole, comparativement à 25 % pour la relève agricole au Québec⁶⁴.
- Les exploitations dont la vente ou le transfert est prévu dans un délai de cinq ans sont principalement reliées aux secteurs des bovins laitiers (33,4 %), des céréales et fourrages (15,9 %) et des bovins de boucherie (15,4 %).
- Les bovins laitiers sont la principale source de revenus de la relève de la région.
- 40,9 % des revenus proviennent du secteur des bovins laitiers, 12,2% des bovins de boucherie, 12,2 % des légumes et 8,9% des fruits.

En 2010, sur la Côte-de-Beaupré, neuf exploitants prévoyaient vendre leur ferme d'ici les cinq prochaines années (ce qui représente 11 % des fermes). Le manque à gagner en termes de relève est donc de 3 exploitants, dont deux sont situés à Château-Richer et un à Saint-Joachim (tableau 25).

⁶⁴ MAPAQ, 2008.

TABLEAU 25. Fermes prévoyant vendre et relève prévue par municipalité de la MRC de La Côte-de-Beaupré, 2010⁶⁵

TERRITOIRE	VENTE D'ICI 5 ANS (2010)	RELÈVE PRÉVUE	MANQUE À GAGNER
Beaupré	-	-	-
Boischatel	-	-	-
Château-Richer	3	1	2
L'Ange-Gardien	1	1	-
Sainte-Anne-de-Beaupré	2	2	-
Saint-Ferréol-les-Neiges	-	-	-
Saint-Joachim	2	1	1
Saint-Tite-des-Caps	1	1	-
MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ	9	6	3

3.5 AGROTOURISME ET TOURISME RURAL

L'agrotourisme et le tourisme rural sont des activités qui diversifient les sources de revenus et qui peuvent procurer de nombreux avantages socioéconomiques aux entreprises agricoles. Entre autres, ces activités permettent de mettre en valeur le patrimoine bâti, culturel et agricole des milieux ruraux et de faire découvrir les produits frais et transformés de la région.

L'**agrotourisme** est « une activité touristique complémentaire de l'agriculture ayant lieu sur une exploitation agricole. Il met en relation des producteurs agricoles avec des touristes ou des excursionnistes, permettant à ces derniers de découvrir le milieu agricole, l'agriculture et sa production par l'accueil et l'information que leur réserve leur hôte »⁶⁶.

⁶⁵ MAPAQ, 2012b.

⁶⁶ MAPAQ, 2013b.

Quant à lui, le **tourisme rural**, bien qu'il soit réalisé en milieu rural, n'implique pas nécessairement la participation du producteur agricole. Il peut comprendre une offre de services reliés aux produits locaux (tourisme gourmand, offre d'hébergement et d'activités diverses, dont entre autres la randonnée pédestre, la visite de vignobles, l'agrotourisme et les balades à vélo)⁶⁷.

Selon le Ministère du Tourisme du Québec⁶⁸, le Québec compte 837 producteurs agrotouristiques. Les quatre principales activités agrotouristiques réalisées par ces entreprises sont : la visite et l'animation, l'hébergement à la ferme, la restauration à la ferme ainsi que la vente de produits. Le nombre d'entreprises actives au sein de l'industrie agrotouristique est en augmentation au Québec. Il y avait environ 534 producteurs agrotouristiques en 2005, nombre qui est passé à 837 en 2012.

Le Parcours gourmand

Le Parcours gourmand⁶⁹ est l'un des premiers circuits connexes liés à l'agrotourisme. Celui-ci a vu le jour au Québec, en 2003. Il constitue un réseau de producteurs artisans, de transformateurs, de chefs et d'épiciers associés qui font la promotion des produits agroalimentaires et des activités agrotouristiques de la région de la Capitale-Nationale.

La promotion du Parcours gourmand est principalement réalisée par un site Internet et la distribution de dépliants chez les membres et dans les sites d'information touristique.

Après un arrêt temporaire de ses activités, le Parcours gourmand a été relancé en 2012 et un agent de développement local et rural, employé par le CLD de la Côte-de-Beaupré, y déploie un soutien permanent. En novembre 2012, le Parcours gourmand comptait 53 membres. Ceux-ci étaient situés dans la ville de Québec (18 membres), dans la MRC de La Côte-de-Beaupré (13 membres), dans la MRC de l'Île-d'Orléans (11 membres), dans la MRC de Portneuf (9 membres) et dans la MRC de la Jacques-Cartier (2 membres).

Le tableau 26 présente les 13 entreprises membres de la Côte-de-Beaupré.

⁶⁷ UQAM, 2011.

⁶⁸ Ministère du Tourisme du Québec, 2012.

⁶⁹ www.parcours gourmand.com

Il est à noter que certaines entreprises ne sont pas membres du Parcours Gourmand, mais figurent dans le Bottin de l'Association de l'Agrotourisme et du Tourisme Gourmand⁷⁰. Ces entreprises sont les suivantes :

- Au Gîte de la Chute, Boischatel (Gîte du Passant) ;
- Auberge le Petit séjour, Château-Richer (Gîte du Passant) ;
- Chocolats Colombe, L'Ange-Gardien (Chocolaterie artisanale) ;
- Gîte un Air d'été, Château-Richer (Gîte) ;
- Moulin du Petit-Pré, Château-Richer (Site historique) ;
- Mylliam Délice Maison, Boischatel (Vente de produits régionaux) ;
- Domaine Royarnois, Saint-Joachim (Vignoble) ;
- Le Royal Champêtre, Boischatel (Gîte du Passant) ;
- Le Sanglier du Roy, Saint-Ferréol-les-Neiges (Viande et gibiers).

TABLEAU 26. Entreprises de la Côte-de-Beaupré membres du Parcours Gourmand

NOM	SPÉCIALITÉ ET SERVICES	TERRITOIRE
FERME LE COMTE DE ROUSSY	Fruits et légumes Vente de produits régionaux, accès aux personnes à mobilité réduite, interprétation, auto-cueillette, accueil de groupe sur réservation	L'Ange-Gardien
VIGNOBLE DOMAINE L'ANGE-GARDIEN	Vignoble Vente de produits régionaux, visite guidée sur réservation, accueil de groupe sur réservation	L'Ange-Gardien

⁷⁰ www.terroirsetsaveurs.com

NOM	SPÉCIALITÉ ET SERVICES	TERRITOIRE
AUBERGE BAKER	Gastronomie (tourisme gourmand) Vente de produits régionaux, repas sur place, hébergement	Château-Richer
FERME ARTHUR CAUCHON	Fruits et légumes, produits transformés à la ferme Accès aux personnes à mobilité réduite, vente de produits régionaux, accueil de groupe sur réservation, visite guidée sur réservation, auto-cueillette	Château-Richer
MUSÉE DE L'ABEILLE	Ruchers Vente de produits régionaux, accès aux personnes à mobilité réduite, interprétation	Château-Richer
MICROBRASSERIE DES BEAUX-PRÉS	Gastronomie Interprétation, repas sur place, accueil de groupe sur réservation	Sainte-Anne-de-Beaupré
FERME LIONEL BÉDARD	Viandes et gibiers Interprétation, visite guidée sur réservation, vente de produits régionaux	Beaupré
FERME DU BON TEMPS	Fruits et légumes, produits transformés à la ferme, produits de l'érable Vente de produits régionaux, accès aux personnes à mobilité réduite	Saint-Joachim
CHÂTEAU MONT-SAINT-ANNE	Gastronomie (tourisme gourmand) Accès aux personnes à mobilité réduite, accueil de groupe sur réservation, repas sur place, hébergement	Beaupré
AUBERGE LA CAMARINE	Gastronomie (tourisme gourmand) Repas sur place, accueil de groupe sur réservation, hébergement	Beaupré
LES CANARDISES	Viandes et gibiers Vente de produits régionaux, accueil de groupe sur réservation, interprétation	Saint-Ferréol-les-Neiges
FERME QUEBEC-OIES	Viandes et gibiers Vente de produits régionaux, interprétation, repas sur place	Saint-Ferréol-les-Neiges
BIO-FERME DES CAPS	Fruits et légumes Auto-cueillette, hébergement, produits certifiés biologiques, vente de produits régionaux	Saint-Tite-des-Caps

La Grande Fête de la Côte-de-Beaupré

La Grande Fête de la Côte-de-Beaupré, un évènement festif organisé à Sainte-Anne-de-Beaupré au mois d'août, propose une programmation axée sur la gastronomie, les arts, la famille et la culture. Plusieurs activités sont axées sur les produits agricoles et du terroir, dont un grand marché agricole « Goûtez le Québec », un marché des artisans, des animations culinaires et démonstrations du savoir-faire des artisans. L'édition 2012 de la Grande Fête a été un franc succès : plus de 13 500 personnes ont participé aux activités.

Positionnement de la Côte-de-Beaupré

Les principaux faits saillants concernant l'agrotourisme et le tourisme rural sur la Côte-de-Beaupré sont les suivants :

- L'agrotourisme est identifié comme l'une des cinq forces de l'offre touristique du territoire. La mise en valeur du terroir et l'expérience agrotouristique sont présents en quantité et en diversité sur le territoire de la MRC⁷¹ et l'agrotourisme constitue l'un des traits de caractère définissant la Côte-de-Beaupré.
- Le Ministère du Tourisme du Québec (MTO) cible l'agrotourisme comme l'un des cinq produits touristiques majeurs au Québec. Les quatre autres produits touristiques les plus importants sont le tourisme nature, le tourisme autochtone, le tourisme culturel et les pourvoiries⁷².
- L'agrotourisme partage en bonne partie les mêmes clientèles cibles que la pratique de plein air et que le tourisme religieux (ex : visite de la Basilique Sainte-Anne-de-Beaupré). Il existe donc une belle opportunité de créer des forfaits ou du marketing croisé entre les deux types d'offres, et ainsi de créer un maillage agricole / patrimoine / tourisme⁷³. Pour ce faire, les gens doivent se parler, travailler ensemble et unir leurs forces.
- Le Marché des Saveurs est une initiative intéressante, bien qu'il ait attiré un plus faible achalandage que prévu. La promotion de cette initiative devrait donc être retravaillée.

⁷¹ Desjardins Marketing Stratégique, 2009.

⁷² Ministère du Tourisme du Québec, 2012.

⁷³ Pôle Québec Chaudière-Appalaches, 2007.

- La Côte-de-Beaupré doit tirer profit du bassin de consommateurs potentiels situé dans la Ville de Québec. Pour ce faire, elle devra positionner adéquatement son offre agrotouristique et de tourisme rural, de façon à se démarquer des offres des territoires « concurrents » situés non loin, notamment à l'Île d'Orléans et Charlevoix.
- Le projet de réfection et de mise en valeur du quai de Sainte-Anne-de-Beaupré devrait permettre d'accentuer le positionnement agrotouristique sur le territoire, en offrant des espaces de commercialisation pour les producteurs locaux.
- Au Québec, on dénote une croissance importante de l'intérêt et de la demande pour les produits alimentaires régionaux et du terroir, les produits biologiques, les traditions culinaires, l'attrait pour la campagne, les événements champêtres et les expériences authentiques proposant une immersion dans le monde rural.
- L'agrotourisme et le tourisme rural constituent des éléments pouvant consolider l'offre touristique de la Côte-de-Beaupré et offrir une autre expérience à la clientèle touristique.
- La Côte-de-Beaupré peut offrir une expérience agroalimentaire intéressante, porteuse et innovante, tout en contribuant aux saines habitudes de vie de la population par une saine alimentation.

Enjeux

- Développer une offre de produits et services de qualité et à forte valeur ajoutée.
- Développer une culture entrepreneuriale et une expertise liées au secteur touristique chez les producteurs agricoles.

4. CONSULTATIONS DU MILIEU

4.1 CONTEXTE DE PLANIFICATION ET D'ÉLABORATION DU PDZA

Au cours des dernières années, plusieurs instances gouvernementales, régionales et municipales ont réalisé des travaux de consultation portant sur l'agriculture et le milieu agricole. Les résultats de ces démarches, qui sont détaillés en annexe 1, ont permis d'enrichir le contenu du présent PDZA. Le PDZA s'inscrit donc en complémentarité des diverses démarches de planification réalisées dans la MRC et la région au cours des dernières années.

La réalisation du PDZA émane d'une volonté claire du milieu de développer et protéger la zone agricole de la Côte-de-Beaupré dans le respect des principes de développement durable. Depuis 2009, la MRC ainsi que les différents acteurs du milieu sont impliqués dans une démarche de mobilisation sans précédent, dans le but de faire de notre région une région plus « durable ». De ces démarches ont émané un Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré⁷⁴, et la réalisation d'un PDZA est une action à réaliser inscrite dans ce document. Cette action permettra de concrétiser l'orientation 1 : « Utiliser de façon optimale le territoire et ses ressources », et plus précisément l'axe 1.2 : « Protection et mise en valeur des milieux agricoles ».

4.2 PROCESSUS DE CONSULTATION RELIE AU PDZA

L'élaboration d'un PDZA implique la concertation et la mobilisation des acteurs du milieu et la population. Une structure de concertation et des activités de consultations ont permis d'enrichir cette démarche de planification.

4.2.1 Structures d'élaboration du PDZA

De manière à œuvrer en étroite collaboration avec les organismes du milieu, trois structures ont été mises en place pour travailler à l'élaboration du PDZA : 1) un comité de suivi ; 2) une table de concertation agricole UPA / MRC de La Côte-de-Beaupré et 3) les tables de travail des partenaires (groupes cibles).

⁷⁴ MRCCDB, 2013b.

1) Comité de suivi

Le comité de suivi de la MRC s'assure du respect des échéanciers établis, donne les directives et alimente le consultant. Ce comité assiste le Conseil de la MRC et les représentants, notamment ceux du MAPAQ et du CLD, présents sur ce comité. Le comité de suivi participe également à titre d'invité aux travaux de la Table de concertation agricole UPA / MRC de La Côte-de-Beaupré pour la réalisation du PDZA. Le chargé de projet de la MRC est le premier répondant du consultant et coordonne le comité de suivi.

2) Table de concertation agricole UPA / MRC de La Côte-de-Beaupré

Cette table de travail existe depuis 2010. Dans le cadre de la réalisation du PDZA, la Table de concertation agricole a un pouvoir de consultation et de recommandation. Elle assure le suivi stratégique du PDZA en étant assistée du comité de suivi de la MRC. Cette table constitue un lieu d'échange, de concertation et d'actions, destinée à encourager le développement agricole et forestier et à en promouvoir son importance auprès de la population. Elle vise également à favoriser le développement durable et la cohabitation harmonieuse en zone agricole.

La Table est composée de quatre membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Beaupré et de quatre membres du conseil d'administration du Syndicat de l'UPA de la Côte-de-Beaupré et le préfet de la MRC est membre d'office à la Table. Les membres de la Table sont nommés par résolution de leur conseil d'administration respectif.

3) Tables de travail des partenaires (groupes cibles)

Les personnes invitées à ces tables sont reconnues pour leur expertise dans le domaine de l'agriculture. Elles contribuent directement à valider et enrichir le contenu du PDZA qui leur est proposé. Leur contribution a été sollicitée à deux moments particuliers, soit lors de la réalisation du diagnostic et lors de la réalisation du plan d'action. Au moment de ces rencontres, les participants ont également été appelés à échanger et leur vision de l'agriculture et de ses enjeux sur la Côte-de-Beaupré.

4.2.2 Étapes de consultation du milieu

Trois étapes ont été réalisées dans le but de consulter le milieu sur le PDZA : 1) une rencontre avec les membres du syndicat de base de l'UPA de la Côte-de-Beaupré ; 2) une consultation de la Table agriculture et foresterie dans le cadre de la planification stratégique de développement durable et 3) des exercices de validation de la vision et de priorisation des actions.

L'avenir de l'agriculture et du territoire agricole

Les réflexions portant sur le développement de l'agriculture et la mise en valeur du territoire agricole de la Côte-de-Beaupré montrent une **préoccupation importante et partagée quant à l'avenir du territoire agricole et des activités qui y sont associées**. Plusieurs acteurs du milieu s'accordent sur des stratégies à mettre en place et des actions spécifiques à prioriser. Celles-ci sont détaillées dans la section II du PDZA.

Voici des pistes de réflexions et questions qui ont émergé des discussions et sur lesquelles les acteurs du milieu devront se pencher au cours des prochaines années :

« Le temps est peut-être venu où le métier d'agriculteur retrouvera ses lettres de noblesse et les fermes familiales seront à nouveau valorisées et prospères sur la Côte-de-Beaupré ».

« Quelle priorité et quel soutien collectif accordera-t-on aux entreprises agricoles et agroalimentaires pour qu'elles participent activement au dynamisme, au bien-être social et économique des collectivités, par une offre alimentaire diversifiée, de qualité et contribuant à la santé de la population ? »

1) Rencontre avec les membres du syndicat de base de l'UPA de la Côte-de-Beaupré

Cette rencontre, qui a eu lieu le 12 novembre 2012, a donné lieu à un échange avec une trentaine d'agriculteurs et d'agricultrices. Ceux-ci se sont prononcés sur leurs attentes face au PDZA, leurs préoccupations et les principaux enjeux du secteur de l'agriculture.

Les principaux éléments ressortis des discussions sont les suivants :

Attentes des agriculteurs

- Les agriculteurs souhaitent que le PDZA permette d'accueillir de nouveaux agriculteurs et facilite leur établissement sur une ferme du territoire de la MRC;
- Ils espèrent aussi que les règlements et la législation mis en place par la MRC, les municipalités et le gouvernement, aient une souplesse et tiennent compte des réalités du milieu agricole ;
- Ils souhaitent que le personnel municipal aide les nouveaux entrepreneurs dans leurs projets et leurs démarches administratives, de façon à minimiser les obstacles à leur établissement ;
- Ils espèrent aussi que ces intervenants soient mieux formés ou informés et qu'ils disposent d'outils nécessaires pour composer avec les entrepreneurs du secteur agricole et agroalimentaire ;
- Ils souhaitent également plus de cohérence au sein des équipes municipales lors de l'application des règlements relatifs au secteur agricole et agroalimentaire ;
- Les participants ont fait référence aux PIIA (plan d'intégration et d'implantation architecturale), dont les constructions en zone viable et du RCI 165 ;
- Ils souhaitent que les élus aient une meilleure connaissance du métier d'agriculteur et des contraintes avec lesquelles ils doivent composer, qui sont souvent associées au caractère périurbain du territoire de la MRC (ex : tracteurs sur la route avec le matériel agricole, etc.) ;
- Ils souhaitent aussi que la vision des élus face à l'occupation du territoire agricole et à son développement soit connue et partagée avec les agriculteurs ;
- Ils espèrent que le PDZA considère autant l'agriculture à temps partiel que celle à temps plein ;

- Les participants souhaitent, au même titre que pour le secteur industriel, l'embauche d'un commissaire en agroalimentaire à temps plein. Ils espèrent également que la création d'un poste permanent permettra d'éviter le roulement du personnel ;
- Ils souhaitent que le PDZA favorise une plus grande reconnaissance du milieu agricole et agroalimentaire comme leviers de développement économique, social, environnemental et culturel du territoire de la MRC ;
- Ils espèrent aussi que les hommes et les femmes qui travaillent dans ce domaine aient une plus grande reconnaissance ;
- Ils aimeraient que les élus municipaux et le personnel aient une meilleure écoute face à leurs besoins d'entrepreneurs et que des services-conseils soient offerts pour y répondre ;
- Ils estiment que les élus doivent être des partenaires des agriculteurs de manière à participer à la promotion du territoire agricole ;
- Les participants sont convaincus que l'agriculture et l'alimentation font partie des solutions pour développer l'économie touristique de la MRC.

Préoccupations des agriculteurs

- Selon les participants, la hausse du prix des terres et l'accaparement de celles-ci par des non-agriculteurs, à des prix que les agriculteurs ne peuvent concurrencer, nuisent à la relève agricole ;
- Ils espèrent que des actions structurantes soient déployées pour diminuer et éliminer la spéculation des terres agricoles sur le territoire de la MRC ;
- Ils estiment que la capacité du territoire relativement à l'abattage de diverses espèces animales est faible, ce qui est une lacune ;
- Ils souhaitent trouver des solutions appropriées pour le développement de leur territoire agricole et suggèrent que des rencontres de «salon» pourraient constituer un moyen d'atteindre cet objectif ;
- Ils se demandent comment le PDZA et les actions retenues influenceront le nouveau schéma d'aménagement.

Enjeux soulevés

- Les participants croient que les enjeux doivent être relevés par l'ensemble des acteurs sur le territoire, dans un exercice inclusif de participation à l'élaboration du PDZA ;
- Ils désirent également maintenir, voire augmenter les activités agricoles et agroalimentaires sur le territoire agricole de la MRC ;
- Ils suggèrent que la MRC ait la responsabilité d'instaurer des mesures incitatives comme la remise en culture des terres abandonnées ou en friche, la location à long terme des terres et la taxation des terres laissées en friche et non valorisées.

2) Consultation de la Table agriculture et foresterie dans le cadre de la planification stratégique de développement durable

Dans le cadre de la Planification stratégique de développement durable, la MRC a organisé en septembre 2011 une **Table de concertation sur la mise en valeur du territoire agricole et forestier**. Cette activité avait pour but d'identifier les enjeux et les défis caractérisant le territoire et la population de la Côte-de-Beaupré.

Dans le cadre de cette journée, huit tables sectorielles ont été définies selon huit grands secteurs d'activités, dont la Table sectorielle « agriculture et foresterie ». Chacune des tables réunissait des acteurs provenant du même domaine d'activités, de manière à favoriser des discussions spécialisées. Huit thèmes ont été abordés, dont celui du patrimoine agricole et forestier.

Les tables ont permis aux intervenants directs du territoire de la Côte-de-Beaupré de s'exprimer, ainsi qu'à d'autres acteurs régionaux provenant notamment des divers ministères et organismes paragouvernementaux.

Principaux enjeux et défis identifiés

- Développer un modèle de développement agricole propre à la Côte-de-Beaupré, au lieu d'un modèle d'exploitation classique qui ne fonctionne pas dans la réalité locale ;
- Se donner des outils de développement de projets agricoles sur le territoire ;

- Assurer la pérennité de l'agriculture et de la foresterie, grâce entre autres à une fiscalité locale ou d'agglomération, car il ne faut pas compter uniquement sur le financement en provenance du gouvernement ;
- Mettre en place des outils pour favoriser la réalisation des projets des jeunes producteurs et créer un organisme d'accompagnement, notamment pour aider à l'acquisition des terres, qui n'est pas facile à l'heure actuelle ;
- Mettre en place une aide à la relève, notamment par un système de rachat de terres, une banque de terres et des programmes innovateurs d'accompagnement et d'aide financière, etc.

3) Exercices de validation de la vision et de priorisation des actions

Trois étapes de consultation ont été réalisées afin de valider la vision du PDZA et de prioriser les actions proposées dans divers axes d'intervention prioritaires :

- a) une rencontre avec les producteurs agricoles ;
- b) une rencontre avec le monde municipal ;
- c) un sondage Web diffusé à la population et aux organismes du milieu.

A) Rencontre avec les producteurs agricoles

Une rencontre a été réalisée avec une trentaine de producteurs agricoles de la région le 9 mai 2013. Cette rencontre avait pour objectifs de présenter la vision et les axes d'intervention du PDZA aux participants afin de recueillir leurs commentaires, ainsi que de réaliser avec eux une priorisation des actions à mettre en œuvre.

B) Rencontre avec le monde municipal

Une rencontre a été réalisée avec une trentaine de représentants municipaux, conseillers et conseillères et de maires le 22 mai 2013. Cette rencontre avait pour objectifs de présenter la vision et des axes d'intervention du PDZA aux participants afin de recueillir leurs commentaires, ainsi que de réaliser avec eux une priorisation des actions à mettre en œuvre.

C) Sondage Web diffusé à la population et aux organismes du milieu

Un sondage Web a été élaboré par la MRC et diffusé dans un vaste réseau d'envois courriels, autant à des citoyens qu'à des organismes du milieu. Ce sondage portait sur la vision du PDZA et les actions à prioriser en fonction de quatre axes d'intervention prioritaires. Le sondage a été diffusé du 26 juin au 19 juillet et 77 personnes y ont répondu.

5. DIAGNOSTIC DU TERRITOIRE ET DES DIFFERENTS SECTEURS D'ACTIVITES

5.1 CONSTATS ET ENJEUX GENERAUX

Suite à l'élaboration du diagnostic et à la réalisation de diverses consultations, plusieurs constats et enjeux généraux concernant l'agriculture sur le territoire de la MRC de La Côte-de-Beaupré peuvent être formulés :

5.1.1 Constats généraux

- La superficie de la zone agricole est de 23 890 hectares et couvre 36 % du territoire de la MRC ;
- Toutes les municipalités possèdent une zone agricole significative, variant de 22 % à 93 % de leur territoire. Les municipalités de Boischatel et de Beaupré ont une faible superficie agricole, avec respectivement 3,3 % et 1,1 % ;
- Une absence d'identité propre au territoire agricole ;
- L'agriculture sur le territoire de la MRC est réalisée par 83 fermes qui sont, en général, plutôt petites ou moyennes selon les revenus agricoles déclarés ;
- Le nombre de fermes sur le territoire est relativement stable depuis 2004 et la superficie en production a augmenté de 5 % ;
- L'âge moyen des agriculteurs et agricultrices est élevé (53 ans). Le tiers des fermes (3 sur 9) dont les propriétaires prendront leur retraite n'ont pas encore de relève annoncée ;
- 28,7 % des nouvelles installations sont réalisées par le démarrage d'une nouvelle entreprise sur le territoire agricole de la Capitale-Nationale ;
- Les superficies boisées occupent 75 % de la zone agricole et sont composées d'une forêt mixte dominée par l'érablière laurentienne ;
- 16 % des sols répertoriés sur le territoire, soit 6 612 ha, sont de classes 2 et 3. Ceux-ci offrent un bon potentiel de production ;

- 21 % des sols (8 802 ha) font partie des classes 4 et 5, qui sont caractérisés par davantage de contraintes et de limites pour l'agriculture ;
- 64 % des superficies sont de classe 7, soit 27 840 ha. Celles-ci sont associées principalement à l'exploitation forestière et sylvicole ;
- Faible diversité des productions animales et nombre restreint d'unités animales par production ;
- La MRC jouit d'un positionnement géographique stratégique à la porte d'un grand bassin de consommateurs, offrant un potentiel de développement pour une agriculture périurbaine et d'activités agrotouristiques et de tourisme rural ;
- On dénote une baisse importante de la superficie cultivée en légumes (53 %) au cours de la période 2004-2010 ;
- Faible adéquation entre le marché et les produits agricoles frais et transformés produits localement (ex.: peu de fermes horticoles en exploitation près d'un marché de consommateurs aussi important que Québec) ;
- Plusieurs réseaux de commercialisation et de mise en marché des produits alimentaires frais et transformés sont présents sur le territoire. Ce réseau régional n'est pas particulièrement organisé et structuré en fonction des besoins des agriculteurs et agricultrices qui commercialisent eux-mêmes leurs produits ;
- On dénote une faible lisibilité du paysage agricole de la Côte-de-Beaupré, résultat du mode d'aménagement pratiqué au cours des 40 dernières années ;
- L'agrotourisme est l'un des traits de caractère et une valeur sûre du territoire de la Côte-de-Beaupré. Cependant, son positionnement n'est pas bien défini et intégré à l'offre touristique de la MRC ;
- Le revenu moyen par exploitation est relativement bas : en 2010, 82 % des entreprises déclaraient des revenus annuels inférieurs à 25 000 \$ et 54 % d'entre elles avaient des revenus inférieurs à 50 000 \$;
- La majorité des municipalités ont connu des hausses de revenus agricoles entre 2004 et 2010 (excepté Château-Richer) ;
- Les revenus moyens des exploitations ainsi que leur évolution de 2004 à 2010 sont sensiblement plus bas sur la Côte-de-Beaupré que sur le territoire de la CMQ.

5.1.2 Enjeux généraux

La MRC est à la croisée des chemins pour la conservation, le développement et la mise en valeur de son territoire agricole. Voici les principaux enjeux qui découlent de cette situation et qui s'adressent soit à la gouvernance, à la production agricole et agroalimentaire, à la valorisation des produits sur le marché et à l'identité du terroir :

La gouvernance

- Une vision partagée par l'ensemble de la population et des acteurs du territoire ;
- Un processus permanent d'intervention pour répondre aux besoins des entreprises quant à la réglementation municipale (urbanisme) ;
- La coordination des interventions entre les organisations présentes sur le territoire ;
- La cohabitation harmonieuse entre les habitants du territoire agricole.

La production agricole et transformation alimentaire

- La vitalité, la rentabilité et la pérennité des entreprises agricoles et de transformation alimentaire ;
- La vocation agricole périurbaine d'une grande partie du territoire de la Côte-de-Beaupré et le mode de culture local ;
- La valorisation par l'agriculture des terres louées et des terres en friche ou abandonnées ;
- L'agriculture à temps partiel (pluriactivité) et à petite échelle ;
- Le transfert d'entreprises à une relève familiale ou non-apparentée ;
- La valeur ajoutée aux produits agricoles de la Côte-de-Beaupré ;
- L'expertise et le savoir-faire développés au sein des entreprises agricoles et agroalimentaires du territoire. ;

- La diversité de productions animales et végétales, le nombre d'unités animales et les superficies en culture.

La valorisation des produits sur le marché (commercialisation et distribution alimentaires)

- Une mise en marché intégrée et en réseau (chaîne de valeur) pour un marché de proximité desservi par les circuits courts ;
- La part de marché des produits locaux et régionaux et la fidélisation des consommateurs ;
- La connaissance des marchés et des besoins des consommateurs.

L'identité du terroir

- Une identité propre à la zone agricole ;
- La multifonctionnalité de la zone agricole et de son agriculture ;
- L'agrotourisme mettant en valeur les produits, le patrimoine et les bâtiments qui caractérisent la Côte-de-Beaupré ;
- La protection et la mise en valeur des paysages agricoles ;
- La protection de la biodiversité et de l'environnement.

5.2 CONSTATS ET ENJEUX PAR SECTEUR D'ACTIVITE

Plusieurs constats et enjeux majeurs ont été formulés pour les différents secteurs d'activités reliés à l'agriculture. À partir de ces constats et enjeux, des pistes d'actions sont formulées dans la partie II du PDZA intitulée : « Vision, aux orientations stratégiques et actions à prioriser ».

5.2.1 Production animale

Constats

- La production laitière demeure la plus importante des productions animales en termes de nombre de têtes et de nombre d'entreprises. Celles-ci sont de taille moyenne en termes d'unités animales, soit une soixantaine par entreprise. Cette production est concentrée dans deux municipalités, soit L'Ange-Gardien et Saint-Tite-des-Caps ;
- En 2010, la production bovine était la deuxième en importance, avec 540 unités animales. Le nombre moyen de têtes par exploitation est relativement modeste, soit 34 ;
- Les autres productions animales sont relativement marginales et modestes sur le territoire de la MRC ;
- MRC versus CMQ : la MRC présente généralement de meilleurs résultats quant à l'évolution du nombre d'unités et d'exploitations des différentes productions animales, en comparaison avec la CMQ.

Enjeu

- Préserver et consolider une diversité d'entreprises en production animale sur le territoire de la MRC.

5.2.2 Production végétale

Constats

- On dénote une augmentation de 5 % des superficies en production végétale entre 2004 et 2010 et de 15 % des exploitations déclarées. Sainte-Anne-de-Beaupré et L'Ange-Gardien ont connu les plus fortes hausses avec respectivement 46 et 21 % ;
- Les superficies en production de céréales et d'oléagineux ont augmenté de façon significative (43 %) entre 2004 et 2010 ;
- Le milieu agricole de la Côte a subi une diminution de 111 hectares de légumes entre 2004 et 2010 (baisse de 53 %). Cette perte de superficie en légumes touche plus drastiquement trois municipalités, soit Château-Richer (-61 %), L'Ange-Gardien (-38 %) et Sainte-Anne-de-Beaupré (-14 %) ;
- Pour cette même période, la superficie en acériculture a augmenté considérablement sur le territoire (+45 %).

Enjeux

- Maintenir et augmenter la superficie totale en production végétale ainsi que sa diversité.

5.2.3 Terres en friche

Constats

- Des superficies agricoles présentant des sols de qualité ne sont pas utilisées pour l'agriculture. Cette situation entraîne des pertes qui peuvent être à la fois économiques, sociales et environnementales ;
- Par ailleurs, ces superficies en friches ne sont pas caractérisées quant à leur potentiel agronomique, ce qui limite les interventions ciblées pour remettre ces terres en culture.

Enjeu

- Préserver les terres agricoles non utilisées et les remettre en production si le potentiel agronomique le permet.

5.2.4 Terres en location

Constats

- 36 % de la superficie cultivée dans la MRC est sous location ;
- La majorité de la superficie exploitée à Sainte-Anne-de-Beaupré et Saint-Joachim est louée, soit 59 % et 65 % respectivement.

Enjeu

- Valorisation des terres louées par l'agriculture.

5.2.5 Transformation alimentaire et non alimentaire

Constats

- 23 % des fermes sur le territoire de la MRC réalisent au moins une première transformation ;
- Très peu d'entreprises (4) évoluent exclusivement en transformation alimentaire.

Enjeux

- La présence des entreprises agroalimentaires sur le territoire de la MRC ;
- La valeur ajoutée aux produits agricoles de la Côte-de-Beaupré par la transformation ;
- Une forte concurrence sur les prix et pour l'accaparement du marché intérieur régional.

5.2.6 Distribution alimentaire, commercialisation et mise en marché

Constats

- Le réseau de distribution sur le territoire de la MRC se compose de plusieurs joueurs individuels, dont l'objectif est de répondre aux besoins d'une clientèle diversifiée. De plus, ces entreprises ont des exigences spécifiques en termes d'approvisionnement (qualité, diversité, prix, fraîcheur, quantité, régularité) ;
- Plusieurs fermes mettent en marché leurs produits par le réseau de circuits courts, principalement en kiosque à la ferme, mais aussi en utilisant d'autres voies comme l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), les marchés publics, le Grand marché de Charlevoix, le marché de solidarité de Québec, la Coop des grands rangs, le Parcours gourmand ou par leurs activités agrotouristiques à la ferme ;
- Le circuit traditionnel de distribution alimentaire est bien représenté avec 28 commerces. Les épiceries et les dépanneurs sont les plus nombreux (16), ce qui représente 60 % des commerces au détail ;
- Le réseau Hôtels, Restaurants et Institutions (HRI) compte 73 établissements par où transitent des aliments frais et transformés, livrés principalement par des grossistes.

Enjeu

- Des produits différenciés disponibles et comblant les besoins des consommateurs.

5.2.7 Main d'œuvre et relève agricole

Constats

- L'âge moyen des agriculteurs sur la Côte-de-Beaupré est de 52,7 ans ;
- On observe un manque de relève (agriculteurs) au cours des prochaines années pour trois entreprises (le tiers de celles qui envisagent un transfert) ;
- Dans la région de la Capitale-Nationale, 35 % des établissements ont une relève non apparentée (hors du cadre familial) ;
- Près de 30 % de la relève de la Capitale-Nationale opte pour le démarrage d'une nouvelle entreprise agricole.

Enjeu

- Une relève suffisante, provenant à la fois du milieu familial ou hors du cadre familial, qui travaille à temps plein ou à temps partiel.

5.2.8 Agrotourisme et tourisme rural

Constats

- L'agrotourisme et le tourisme rural demeurent l'une des forces de l'offre touristique et une valeur sûre du territoire ;
- Une concurrence est présente avec l'offre touristique de l'île d'Orléans et de Charlevoix ;
- L'agrotourisme est une activité économique qui contribue à la multifonctionnalité de l'agriculture ;
- La situation géographique de la Côte-de-Beaupré offre des avantages certains pour le développement d'activités agrotouristiques ;
- L'offre d'activités agrotouristiques n'est pas structurée en fonction d'une vision commune et d'un positionnement porteur comme, par exemple, les aliments santé du terroir ou une région en santé.⁷⁵

Enjeu

- Positionnement stratégique pour l'agrotourisme et le tourisme gourmand sur la Côte-de-Beaupré et concertation avec les autres intervenants touristiques.

⁷⁵ Pôle Québec, Chaudière-Appalaches, 2007.

5.3 POINTS FORTS ET POINTS FAIBLES DU TERRITOIRE ET DES SECTEURS D'ACTIVITES

Une liste des points forts et des points faibles concernant le territoire de la MRC et les différents secteurs d'activités reliés à l'agriculture permettent de prioriser les interventions à mettre en œuvre pour assurer la mise en valeur du territoire agricole et le développement des différents secteurs d'activités.

Territoire de la MRC	
POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
✓ Territoire très riche culturellement, détenant une histoire intimement reliée à l'activité agricole et dont plusieurs témoins du passé subsistent encore de nos jours.	✓ La zone agricole cultivable est restreinte étant donné que 64 % des sols sont de classe 7, donc non propices à la culture.
✓ Territoire présentant une variété de paysages majestueux, offrant des panoramas uniques sur le fleuve Saint-Laurent, la ville de Québec et les montagnes.	✓ Perception d'une certaine méconnaissance des secteurs agricoles et agroalimentaires de la part des représentants municipaux
✓ Zone agricole occupant une grande partie (36 %) du territoire municipalisé de la MRC.	✓ Grand nombre de municipalités sur le territoire de la MRC, ce qui rend plus difficile la force commune d'agir.
✓ Augmentation marquée de la tranche d'âge 0-14 ans au sein de la population.	✓ La disparition de milieux humides perturbe la biodiversité du territoire.
✓ Territoire situé à proximité de l'agglomération de Québec.	✓ Croissance du développement du grand Québec, qui exerce une pression démographique sur les municipalités de l'ouest du territoire et sur sa zone agricole.
✓ Présence de la Réserve nationale de faune de Cap-Tourmente et la Grande Ferme.	✓ Projections démographiques qui prévoient une augmentation de la population de 35 % entre 2006 et 2031, ce qui peut rendre la cohabitation difficile avec le milieu agricole
✓ Grande superficie boisée qui pourrait servir à l'agroforesterie ou à l'exploitation de produits non ligneux	✓ Diminution du nombre d'agriculteurs

Production agricole dans la MRC	
POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
✓ Diversité de productions animales et végétales (polycultures) sur le territoire.	✓ Plusieurs entreprises de petites tailles (ex. : bovins et ovins).
✓ Plusieurs terres louées exploitées par les agriculteurs présents sur le territoire.	✓ Le nombre élevé de terres en friche sur le territoire.
✓ Classes de sols (2, 3, 4, 5) pouvant accueillir une diversité de productions agricoles.	
✓ Beaucoup de terres en friche disponibles pour être remises en culture.	
✓ Climat favorable à une diversité de productions agricoles.	
✓ Grande possibilité de terres en location pour le démarrage de nouvelles entreprises.	
Transformation alimentaire et non alimentaire	
POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
✓ Plusieurs fermes pratiquent la transformation alimentaire.	✓ Peu d'entreprises ont comme vocation première la transformation alimentaire.
✓ Potentiel pour la transformation en quantité, qualité et diversité.	✓ Manque d'accompagnement spécialisé des entreprises au niveau de la transformation alimentaire (procédés de transformation, mise au point de nouveaux produits, marketing, mise en marché, etc.).
	✓ Concurrence élevée des marchés (ex : produits de l'île d'Orléans et de Charlevoix, etc.)
	✓ Peu d'information est disponible sur ce secteur

Distribution alimentaire, commercialisation et mise en marché	
POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
✓ Grande quantité de produits frais disponibles sur le territoire	✓ Aucune stratégie pour construire un réseau régional de distribution alimentaire.
✓ Grand nombre et diversité de canaux de distribution (circuits courts, grandes surfaces, marchés de spécialités, HRI, ferme ASC, etc.)	✓ Peu d'assistance pour permettre aux fermes d'améliorer leurs opérations de mise en marché et de commercialisation, surtout pour celles de petites tailles.
✓ Proximité d'un grand bassin de consommateurs à la porte Est de la MRC.	✓ Concurrence du réseau de distribution de la ville de Québec et d'ailleurs au Québec (grandes surfaces, distributeurs, etc.)
Main d'œuvre et relève agricole	
POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
✓ Fermes familiales à la base des activités agricoles sur le territoire.	✓ Trois entreprises prévoyant vendre dans les prochaines années n'ont pas de relève.
✓ Une relève potentielle existe pour 6 des 9 entreprises qui prévoient vendre dans les prochaines années.	✓ Démantèlement des exploitations agricoles si absence de relève.
✓ Proximité de la ville de Québec qui dispose de plusieurs centres de formation en agriculture.	✓ Abandon de terres en culture faute de reprise
✓ Proximité d'un grand bassin de main-d'œuvre potentiel.	✓ Peu de candidats pour reprendre les fermes existantes ou pour démarrer de nouvelles entreprises.
	✓ La pression du développement urbain fait augmenter la valeur foncière, ce qui ne facilite pas l'installation de nouveaux producteurs.

Agrotourisme et tourisme rural	
POINTS FORTS	POINTS FAIBLES
✓ Bassin potentiel important de consommateurs pour les produits de l'agrotourisme et du tourisme rural	✓ Peu de leaders se démarquent en agrotourisme et en tourisme rural, des efforts pourraient être réalisés pour développer ces secteurs d'activités.
✓ Patrimoine agricole et culturel important pouvant être valorisé dans le cadre d'activités d'interprétation.	✓ Absence d'une stratégie intégrée d'actions collectives régionales en tourisme.
✓ L'agrotourisme et le tourisme rural permettent une diversification des activités et des revenus pour certaines entreprises.	✓ Territoire bordé par des régions agrotouristiques aux identités fortes et bien publicisées (Charlevoix et Ile d'Orléans).
✓ Paysages ruraux et corridors visuels exceptionnels permettant d'offrir des expériences de qualité en agrotourisme et tourisme rural.	✓ Absence de culture entrepreneuriale et d'expertise reliées au secteur touristique chez les producteurs agricoles

6. RÉFÉRENCES

AAC (Agriculture et Agroalimentaire Canada), 1973. Inventaire des terres du Canada, feuillet cartographique 21L&K.

AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, 2007. *Évaluation de potentiel d'attraction de la Côte-de-Beaupré pouvant orienter son développement économique et l'aménagement de son territoire*. Pôle Québec-Chaudière-Appalaches.

CAAQ (Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois), 2008. *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir*. Rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Bibliothèque nationale du Québec. <www.caaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Dossiers%2012%20fevrier/RapportFr_haute.pdf> (consulté le 28 janvier 2013).

CMQ (Communauté métropolitaine de Québec), 2011. *Plan métropolitain d'aménagement et de développement*.

CMQ (Communauté métropolitaine de Québec), 2008. *Atlas des unités de paysage de la communauté urbaine de Québec*.

CRÉCN (Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale), 2013. *Les produits forestiers non ligneux*. <www.crecn.qc.ca/fichiers-contribute/8-PFNL.pdf> (consulté le 2 février 2013).

CRÉCN (Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale), 2013. *Plan quinquennal de développement de la région de la Capitale-Nationale 2012-2017*.

CRÉCN (Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale). 2010. *Liste des industries et des commerces de la Capitale-Nationale*.

CPTAQ (Commission de protection du territoire agricole du Québec), 2006. *L'approche d'ensemble dans la gestion des nouvelles utilisations résidentielles en zone agricole*.

DESJARDINS MARKETING STRATÉGIQUE, 2009. *Développement d'une image de marque – Clientèles, positionnement et mise en marché*.

ÉCO RESSOURCES CONSULTANTS, 2009. *Étude comparative des politiques et des stratégies utilisées dans les autres pays afin de soutenir le développement de l'agriculture biologique*. Fédération d'agriculture biologique du Québec.

ÉQUITERRE, 2012. *Mangez frais, mangez près. Analyse transversale sur les circuits courts et les saines habitudes de vie au Québec.*

FACN (Filière agroalimentaire de la région de la Capitale-Nationale), 2010. Plan stratégique de développement 2010-2013.

FRAQ (Fédération de la relève agricole du Québec), 2011. *Des solutions concrètes pour la pérennité du secteur agricole.*

GERVAIS, Catherine, Daniel-Mercier GOUIN et Diane PARENT, 2009. *De l'agriculture à temps partiel au ménage pluriactif : Analyse typologique de la pluriactivité au Québec* dans Revue canadienne des sciences régionales. 32 (2) : 223-240.

GROUPE AGECO, 2012. *Planification stratégique du secteur des PFNL au Saguenay-Lac-Saint-Jean.* Pour le Créneau d'excellence Agriculture nordique. <www.crecn.qc.ca/fichiers-contribute/8-PFNL.pdf> (consulté le 3 février 2013).

IRDA (Institut de recherche et de développement en agriculture), 2000. *Les terres cultivées de la MRC de La Côte-de-Beaupré.*

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2013a. *Agriculture périurbaine.* <www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agricultureurbaine/Pages/agricultureurbaine.aspx> (consulté le 28 janvier 2013).

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2013b. *Agrotourisme.* <www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/Pages/agrotourisme.aspx> (consulté le 1 février 2013).

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2013c. *Main d'œuvre agricole.* <www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/maindoeuvre/Pages/Maindoeuvre.aspx> (consulté le 1 février 2013).

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2013d. *Multifonctionnalité de l'agriculture.* Fiche d'information. <www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/Multifonctionnalite.aspx> (consulté le 1 février 2013).

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2012a. *L'agriculture périurbaine et urbaine au Québec, État de situation et perspectives.* Québec.

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2012b. *Enregistrement des exploitations agricoles*. Québec.

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2011a. *Guide d'élaboration d'un PDZA*. Québec.

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2011b. *Donner le goût du Québec. Livre vert pour une politique bioalimentaire*. Québec.

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2011c. *Profil sectoriel de l'industrie bioalimentaire au Québec*. Québec.

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2010. *Profil de la relève agricole au Québec 2007*. Direction de l'appui à la recherche et à l'innovation. Bibliothèque nationale du Québec. Québec.

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2008. *Faits saillants, recensement de la relève agricole établie, Capitale-Nationale et Côte-Nord*.
www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Politique%20jeunesse/Volet%201/CapitalNat%20-%20Faits%20saillants%20RRAE.pdf (consulté le 23 mars 2013).

MAPAQ (ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec), 2007. *Fiche d'enregistrement des exploitations agricoles*. Direction du développement et de l'innovation et Direction des études et perspectives économiques. Québec.

Ministère du Tourisme du Québec, 2012. *Diagnostic-Agrotourisme*. 36 pages

MRCDB (MRC de La Côte-de-Beaupré), 2013a. *Schéma d'aménagement et de développement durable de la MRC de La Côte-de-Beaupré*. Château-Richer.

MRCDB (MRC de La Côte-de-Beaupré), 2013b. *Planification stratégique de développement durable*. Plan de développement durable des collectivités de la Côte-de-Beaupré. Château-Richer.

MRCCDB (MRC de La Côte-de-Beaupré), 2011. *Rôle d'évaluation des municipalités de la Côte-de-Beaupré*. Château-Richer.

PÔLE QUÉBEC CHAUDIÈRE-APPALACHES, 2007. *Évaluation de potentiel d'attraction de la Côte-de-Beaupré pouvant orienter son développement économique et l'aménagement de son territoire*.

AGRICULTURE ET AGROALIMENTAIRE CANADA, 1973. Inventaire des terres du Canada, feuillet cartographique 21L&K.

RURALYS, 2010. *Caractérisation et évaluation des paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est, Un outil vers la conservation et la mise en valeur des paysages*.

SPARLING, David, 2006. *Quebec farm income and farm structure 1999-2004*. Institute of Agri-Food innovation.

STATISTIQUE CANADA, 2011a. *Profil du recensement de la population de 2011*.

STATISTIQUE CANADA, 2011b. *Recensement de l'agriculture 2011, no 95-640-XWF au catalogue*.

STATISTIQUE CANADA, 2006. *Profil du recensement de la population de 2006*.

STATISTIQUE CANADA, 2001 : *Profil du recensement de la population de 2001*.

TRAGET, Laval, 2007. *Recensement de l'agriculture 2006 : Quelle évolution*. Info Transfert, Université Laval, année 7, numéro 6, page 3.

UQAM (Université du Québec à Montréal), 2011. Réseau de veille en tourisme. *Le développement touristique en milieu rural*.

Sites Web

Culture et Patrimoine, la Côte-de-Beaupré : www.culturecotedebeaupre.com

Parcours gourmand : www.parcours gourmand.com

ANNEXE 1. CONSULTATIONS SUR LE DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE ET LA MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE AGRICOLE

Au cours des dernières années, plusieurs instances gouvernementales, régionales et municipales ont réalisé des consultations portant sur le développement de l'agriculture et la mise en valeur du milieu agricole. Les prochaines pages exposent les principales actions réalisées par le gouvernement du Québec, la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale, la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) et la MRC de La Côte-de-Beaupré.

1. GOUVERNEMENT DU QUÉBEC

1.1 Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (Rapport Pronovost)

En 2008 est paru le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ)⁷⁶, communément appelé le Rapport Pronovost. Dans le chapitre 11 intitulé « La protection du territoire agricole et le développement régional », **les constats suivants sont émis en regard de l'agriculture au Québec :**

- Dans les zones périurbaines, le territoire agricole continue de subir des pressions, notamment pour des utilisations résidentielles. En effet, la Commission de protection du territoire agricole du Québec⁷⁷ (CPTAQ) reçoit près de 3000 demandes par année, dont près de la moitié concernent des projets d'usage résidentiel.
- **Dans l'ensemble du Québec, seulement 53 % du territoire agricole est occupé par des entreprises agricoles actives.** Si ce pourcentage est plus élevé dans certaines régions (comme en Montérégie, où il atteint 74 %), il est d'à peine 30 % dans certaines régions périphériques.

⁷⁶ CAAAQ, 2008.

⁷⁷ CPTAQ, 2006.

- La gestion actuelle de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA) **rend difficile l'émergence de nouvelles formes d'agriculture requérant de plus petites superficies**, les règles d'application de la Commission de protection du territoire agricole (CPTAQ) privilégiant nettement un mode plus traditionnel de production faisant appel à de grandes superficies.
- Le Rapport stipule que la revendication visant à établir sa propriété résidentielle dans les meilleures terres du Québec, sous prétexte qu'il n'y ait plus de territoire à bâtir dans la municipalité, est une conception dépassée. On ne peut pas se réclamer, d'une part, du développement durable et poursuivre, d'autre part, un tel mode d'occupation du territoire.
- Par ailleurs, la Commission affirme que le fait qu'à peine la moitié de la zone verte du Québec soit occupée par des installations agricoles en activité, et que cette situation n'ait guère changé au cours des quinze dernières années, est symptomatique de la **sous-utilisation du potentiel agricole**. On a ici la démonstration que l'option des moyennes et des grandes fermes ne se traduit pas par une occupation suffisante du territoire agricole. Ce choix trop exclusif, couplé à la difficulté de transférer les fermes à la relève, conduit à terme, selon la Commission, à une diminution de la population agricole. Ce mode de développement ne répond pas non plus aux impératifs de diversification qui devraient caractériser une **agriculture plurielle**.
- Dans ce contexte, il doit être possible en agriculture, comme cela est courant dans d'autres domaines, de « commencer petit » et de croître progressivement, plutôt que de débiter avec une installation déjà à maturité qui demande dans la plupart des situations des investissements importants en capital.
- La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) s'est aussi positionnée pour une agriculture au service du développement rural et cela dans l'esprit de la **multifonctionnalité de l'agriculture**. Tout en accordant une nette préséance à la production agricole dans la zone verte, il faut, selon la Commission, rendre possible la réalisation de projets issus notamment de l'agrotourisme et des activités qui peuvent y être associées. Les activités de transformation alimentaire sont aussi ciblées comme levier de développement des régions. Pour ce faire, il y a également lieu d'encourager des entreprises à transformer les produits alimentaires à proximité des lieux de production locale et régionale, ce qui favorisera l'établissement de la relève en région et la présence de **marchés de proximité**.
- Au sujet de la **cohabitation des activités agricoles et non agricoles**, la CAAAQ souligne que la question de l'acceptabilité sociale d'une activité économique comme l'agriculture fait partie des impératifs du développement durable. Autant les agriculteurs peuvent légitimement produire du porc lorsque les conditions agroenvironnementales le permettent, autant ils doivent collaborer ouvertement à des solutions qui rendent cette activité compatible avec la vie sociale et économique de leur milieu. Par ailleurs, les

autres résidents doivent convenir que leur lieu de résidence est à la campagne et que l'agriculture, qui a ses caractéristiques propres, y constitue une activité prioritaire. La solidarité souhaitée des Québécois et des Québécoises envers les agriculteurs passe nécessairement par ces efforts de rapprochement. Le dialogue est reconnu, tant par plusieurs organismes agricoles que par les instances municipales, comme la seule voie conduisant à une cohabitation harmonieuse.

En avril 2007, le **Syndicat de base de l'UPA de la Côte-de-Beaupré** a présenté un mémoire à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, dans lequel figuraient ces **différentes recommandations** :

- Embauche permanente par le CLD d'un agent de développement dédié principalement à l'agriculture.
- Réglementation provinciale qui obligerait les propriétaires terriens et surtout les non-agriculteurs à réaliser une fauche annuelle pour éviter les friches.
- Du côté de l'aménagement du territoire, afin de préserver la zone agricole de la Côte-de-Beaupré, fusionner les municipalités dans le but d'assurer le développement plus harmonieux des zones entre elles et de diminuer grandement la pression de l'urbanisation sur le territoire agricole de la MRC. On demande aussi de l'aide au maintien du dynamisme régional.
- Favoriser l'étiquetage des produits agricoles afin d'identifier leur provenance.
- Aider l'établissement de la relève agricole non apparentée.

1.2 Le livre vert et la future Politique bioalimentaire : Donner le goût du Québec

Dans le livre vert pour une politique bioalimentaire, paru en 2011⁷⁸, le gouvernement du Québec souhaite une plus grande diversification du secteur bioalimentaire à la fois à l'échelle de l'entreprise et du territoire. Cette diversification permettra, entre autres, de fournir une offre alimentaire différenciée.

Pour favoriser la diversification de l'offre de produits mettant en valeur le potentiel bioalimentaire régional, le gouvernement propose **quelques pistes d'action** :

- l'appui à la diversification et à la commercialisation en circuits courts en région ;
- l'appui au développement des secteurs en émergence ;
- le soutien à l'essor d'entreprises de transformation de produits locaux et régionaux.

Le gouvernement du Québec est conscient que le milieu rural évolue vers une plus grande diversification dans l'usage du territoire, notamment dans les pôles de croissance urbaine, comme c'est le cas pour la MRC de La Côte-de-Beaupré, où se situent les meilleures terres du Québec. Face à cette nouvelle dynamique du territoire agricole, le gouvernement du Québec souhaite que ce territoire continue d'être habité et mis en valeur par les entreprises agricoles d'ici. Pour ce faire, la collaboration des différents acteurs du développement régional est nécessaire (CRE, CLD, MRC, municipalités, etc.). Pour le gouvernement, c'est par la valorisation de ses fonctions économiques, mais aussi sociales et environnementales, que l'agriculture contribue à l'occupation dynamique des territoires.

⁷⁸ MAPAQ, 2011b.

2. CONFERENCE REGIONALE DES ELUS DE LA CAPITALE-NATIONALE

2.1 Plan quinquennal de développement de la région de la Capitale-Nationale 2012-2017

La Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Capitale-Nationale est l'interlocutrice privilégiée du gouvernement en matière de développement régional pour le territoire qu'elle représente.

Le plan quinquennal de développement 2012-2017⁷⁹ de la CRÉ de la Capitale-Nationale s'inscrit dans la stratégie d'occupation et de vitalité du territoire de la Capitale-Nationale. Il constitue le seul outil de planification multisectorielle à l'échelle de la région de la Capitale-Nationale. Ce plan définit, dans une perspective de développement durable, les objectifs généraux et particuliers de développement pour la région.

Le plan quinquennal de la CRÉ s'incarne dans **cinq orientations** :

1. Assurer le développement de toutes les communautés;
2. Optimiser l'activité économique et l'emploi;
3. Prévenir l'inclusion sociale et lutter contre la pauvreté;
4. Affirmer la culture comme pôle de développement;
5. Bâtir des milieux de vie soucieux de l'environnement.

Plus particulièrement, **les grandes orientations 2 et 5 interpellent directement le contenu du PDZA** :

Orientation 2 : Optimiser l'activité économique et l'emploi

Cette orientation réfère à deux défis particuliers, qui touchent entre autres les secteurs de l'économie sociale et les entreprises touristiques : L'entreprenariat local et régional ; La productivité et la rentabilité.

Plus particulièrement, certains secteurs névralgiques ont été identifiés:

⁷⁹ CRÉCN, 2013.

- Le bois : 2^e et 3^e transformation et les constructions vertes;
- **Le développement de produits de niche et la mise en place de circuits courts de commercialisation en agriculture;**
- Le renouvellement de l'offre touristique.

Orientation 5 : Bâtir des milieux de vie soucieux de l'environnement

La protection de l'eau (souterraine et de surface) reste préoccupante pour le CRÉ. En milieu rural, l'usage inapproprié des engrais et pesticides ainsi que les installations septiques non conformes font en sorte que la situation est problématique.

Finalement, on retrouve dans le plan quinquennal de développement différents chantiers de travail, auxquels sont rattachées plusieurs actions à réaliser.

Deux actions, inscrites dans le *Chantier 6 – L'utilisation du territoire* sont pertinentes au PDZA :

- Soutien aux mobilisations de mise en valeur et de protection des paysages ;
- Soutien à l'innovation, à la promotion et au développement des produits issus de la filière agroalimentaire, incluant le développement de circuits courts.

Finalement, il est important de noter que la CRÉ considère que le modèle d'urbanisation de la Capitale-Nationale menace les rares terres agricoles présentes sur l'ensemble du territoire. Elle estime donc qu'il est important de protéger ces terres agricoles.

2.2 Plan stratégique de développement 2010-2013 de la Filière agroalimentaire de la région de la Capitale-Nationale

Le plan stratégique de développement 2010-2013⁸⁰ de la Filière agroalimentaire de la région de la Capitale-Nationale a été adopté en mai 2010, par les membres de la nouvelle Table de concertation sur le développement de la filière agroalimentaire. Soutenue par la CRÉ de la Capitale-Nationale, cette table de concertation a pour mission de : « *favoriser, dans une optique de développement durable, la croissance et le positionnement de ce secteur par la mise en commun des ressources humaines et financières qui lui sont dévolues* ».

Le plan stratégique de développement 2010-2013 fait suite à une série de travaux et d'activités qui se sont déroulés de juin 2008 à avril 2009. Les principales orientations de développement ainsi que les objectifs spécifiques retrouvés dans ce document sont les suivants :

ORIENTATION 1 : SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DE CIRCUITS COURTS DE COMMERCIALISATION

Objectif général :

Accroître les revenus des entreprises agroalimentaires en les soutenant dans leurs démarches d'accès aux circuits de commercialisation

Objectifs spécifiques :

- Mettre en place des activités de promotion visant les consommateurs en misant sur la stratégie : *Mettez le Québec dans votre assiette!*
- Mettre en place des activités de maillage visant les producteurs agricoles, les transformateurs et les représentants des HRI (hôtels, restaurants et autres institutions)
- Augmenter la visibilité des produits locaux émergeant dans les différents points de vente
- Sensibiliser les consommateurs sur l'intérêt de s'approvisionner dans les circuits courts (ex. : marchés publics, à la ferme, autres)
- Favoriser l'implantation de nouveaux marchés publics
- Favoriser la diffusion des informations utiles pour consolider l'émergence des circuits courts de distribution (ex. : autocueillette, paniers biologiques)
- Mettre en place des activités visant à promouvoir l'agrotourisme et la gastronomie

⁸⁰ FACN, 2010.

ORIENTATION 2 : SOUTENIR L'INNOVATION ET LE DÉVELOPPEMENT DE PRODUITS ÉMERGENTS

Objectifs généraux:

- Appuyer les projets collectifs novateurs
- Soutenir la production des produits à forte valeur ajoutée issus de chacun des territoires, les valoriser et les promouvoir

Objectifs spécifiques :

- Soutenir les projets collectifs visant à développer les produits émergents (produits de créneau, de niche, du terroir et biologiques)
- Soutenir la mise en place d'initiatives permettant le développement d'infrastructures collectives favorisant la valorisation de l'agroalimentaire
- Travailler de concert avec les entreprises afin de faire connaître et d'améliorer la valeur nutritive de leurs produits
- Soutenir les actions visant à améliorer l'innovation et la compétitivité des entreprises agroalimentaires
- Appuyer les initiatives permettant l'identification des produits dans chaque territoire (appellation, certification)
- S'assurer de la continuité des activités de formation adaptées aux entrepreneurs

ORIENTATION 3 : SOUTENIR LES INITIATIVES COLLECTIVES ET LE RÉSEAUTAGE

Objectif général : Accentuer/accroître les liens entre les acteurs pour consolider le renforcement des chaînes de valeur

Objectifs spécifiques :

- Clarifier les rôles et les responsabilités des acteurs
- Organiser des jumelages entre producteurs-transformateurs, producteurs-restaurateurs, etc.
- Sensibiliser les différents acteurs à l'importance de se concerter
- Favoriser l'organisation d'une réelle filière agroalimentaire où les acteurs sont impliqués
- Favoriser la distribution collective pour les entreprises agroalimentaires (hors et à l'intérieur de la région)

ORIENTATION 4 : FACILITER L'ACQUISITION ET LA TRANSMISSION D'ENTREPRISES AGRICOLES ET L'ADÉQUATION ENTRE L'OFFRE ET LA DEMANDE DE MAIN-D'OEUVRE

Objectif général :

- Accroître le taux de succès des nouveaux entrepreneurs
- Faciliter la transmission des entreprises agroalimentaires
- Répondre aux besoins de main-d'œuvre de l'industrie

Objectifs spécifiques :

- Accompagner les nouveaux entrepreneurs dans le démarrage de projets et leur assurer le suivi nécessaire
- Appuyer financièrement les entreprises et les projets collectifs innovants reliés à la relève agricole
- Aider les agriculteurs n'ayant pas identifié de relève à entrer en contact avec de jeunes entrepreneurs
- Organiser des activités de formation visant à améliorer la capacité de gestion des entrepreneurs et leurs compétences entrepreneuriales
- Faciliter l'accès à une main-d'œuvre immigrante
- Apporter un soutien particulier aux entreprises qui traversent un stade intermédiaire de développement (entre 5 et 10 ans)
- Préserver les zones agricoles de la région et valoriser les terres en friche
- Mousser l'intérêt des jeunes vis-à-vis du milieu agricole par des stages, des formations ou l'accès à des emplois d'été
- Valoriser les formations et les carrières en relation avec le monde agricole
- Mettre en place des ressources humaines et techniques afin d'informer les propriétaires sur les avantages fiscaux reliés au transfert d'entreprises à des personnes non apparentées

3. COMMUNAUTE METROPOLITAINE DE QUEBEC

La zone agricole du Québec métropolitain représente 28 % de ce territoire, soit un peu moins de 94 000 hectares. Les activités agricoles reliées aux 680 fermes du territoire fournissent de l'emploi à 2 800 personnes. Si l'on tient compte de toute la chaîne d'approvisionnement alimentaire, cela représente quelque 50 000 emplois, soit 12,4 % des emplois totaux de ce territoire.

L'agriculture est influencée par le contexte urbain et périurbain qui caractérise ce territoire. L'agriculture et l'agroalimentaire, surtout pour les productions dont la mise en marché des produits se fait directement auprès des consommateurs (ex : production maraîchère), profitent d'un bassin de population de plus de 750 000 personnes.

3.1 Plan métropolitain d'aménagement et de développement

Selon le Plan métropolitain d'aménagement et de développement (PMAD)⁸¹, on constate un rapprochement entre les consommateurs et les producteurs, car cette relation est de plus en plus valorisée. Ceci résulte en un achalandage accru des marchés publics et une augmentation des ventes à la ferme. L'agrotourisme profite également de cette situation géographique avec plus de 100 établissements engagés dans ce type d'activités.

D'autre part, le territoire agricole constitue un patrimoine collectif contribuant à la qualité de l'environnement et des paysages. De plus, on constate que les consommateurs désirent une agriculture durable, respectueuse de l'environnement et de leur santé.

Dans le projet de PMAD, les élus de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQ) ont adopté un énoncé de vision d'ensemble du territoire et des activités agricoles. La CMQ demande aux MRC de s'approprier cette vision dans le cadre de l'élaboration de leurs outils de planification. Cet énoncé de vision est le suivant :

⁸¹ CMQ, 2011.

Énoncé d'une vision d'ensemble du territoire et des activités agricoles de la CMQ

« L'agriculture remplit différentes fonctions. D'une part, l'agriculture remplit une fonction économique en produisant des biens alimentaires et en offrant, dans certains cas, des activités de découverte du terroir et du monde rural appréciées par la population locale et les touristes. D'autre part, l'agriculture contribue à la viabilité et au dynamisme du tissu social de la région métropolitaine, participe à la sécurité alimentaire et transmet un héritage culturel qui profite aussi bien à la population des milieux urbains qu'à la population des milieux périurbains. Enfin, le territoire agricole permet, dans bien des cas, de préserver des habitats naturels et de réguler le climat dans un contexte marqué, notamment, par l'apparition d'îlots de chaleur dans les milieux plus urbanisés. De plus, les activités agricoles permettent de consommer des produits locaux et d'éviter ainsi une certaine quantité d'émissions de gaz à effet de serre liées au transport des marchandises en provenance d'autres régions. »

Les objectifs poursuivis par la CMQ pour son territoire agricole sont :

- Maintenir la pérennité du territoire et des activités agricoles à des fins économiques et alimentaires;
- Assurer une occupation dynamique du territoire en reconnaissant la multifonctionnalité de l'agriculture, en rapprochant les consommateurs des producteurs et en facilitant l'accessibilité des populations urbaines à des activités agrotouristiques ou de sensibilisation;
- Encourager le développement de pratiques agricoles écoresponsables reposant sur une utilisation judicieuse des ressources naturelles et contribuant au maintien des paysages agricoles.

Les principaux défis et enjeux identifiés par la CMQ sont :

- 1. Un défi économique** : Faire en sorte que les activités agricoles se maintiennent, se consolident et se développent en fonction des intérêts des consommateurs locaux, des marchés extérieurs à la région métropolitaine et du potentiel agrotouristique;
- 2. Un défi de société** : Limiter les pressions exercées par l'urbanisation sur le territoire agricole pour le maintien d'une offre alimentaire, pour rapprocher les consommateurs des producteurs, pour favoriser les activités de découverte et d'éducation, pour encourager la relève et pour préserver les paysages;
- 3. Un défi environnemental** : Favoriser le développement d'une agriculture répondant aux principes du développement durable.

Le tableau suivant présente les principaux constats retenus lors des consultations publiques réalisées par la CMQ dans le cadre de son plan d'aménagement et de développement du territoire (PMAD), qui concernent le territoire agricole et ses activités.

PRINCIPAUX CONSTATS RESSORTIS DES CONSULTATIONS PUBLIQUES DU PMAD (MAI-JUIN 2011)

Commentaires sur la stratégie #7 : Attirer en mettant l'agriculture « au cœur » de notre qualité de vie

- Les terres agricoles doivent être considérées comme un patrimoine hautement prioritaire. Les sols fertiles constituent une richesse naturelle à préserver au même titre que l'eau douce, les forêts et les bassins versants.
- Le manque de main-d'œuvre et de relève agricole a aussi fait l'objet de commentaires.
- Certains participants ont salué les mesures proposées au projet de PMAD et, plus particulièrement, celle demandant aux municipalités et aux MRC de prévoir un soutien aux activités agricoles locales et régionales (soutien aux marchés publics, aux jardins communautaires, à la remise en culture de terres en friche, etc.) dans l'éventualité d'une exclusion de la zone agricole.
- L'urbanisation sur les sols propices à l'agriculture devrait être stoppée.
- Enfin, certains répondants déplorent que les mesures établies ne soient pas suffisantes pour offrir un réel soutien à la mise en valeur du territoire et des activités agricoles en zone agricole.

Commentaires sur la stratégie #11 : Favoriser la coexistence harmonieuse du milieu urbanisé et du milieu agricole ou naturel par une consommation rationnelle de l'espace métropolitain

- Les commentaires sont partagés à l'égard de cette stratégie. Si certaines personnes mentionnent qu'il est nécessaire de procéder à des agrandissements de périmètres urbain et commercial pour accueillir la croissance, la majorité des commentaires concèdent que les périmètres actuels suffisent amplement à répondre aux besoins futurs.
- Un gel des agrandissements de périmètres urbains serait un moyen plus efficace pour répondre aux objectifs de densité résidentielle et de consolidation du territoire urbanisé. Certains se disent préoccupés par le fait que près de 70 % des superficies demandées pour l'extension des périmètres urbains soient situées en zone agricole.

La protection et la mise en valeur du territoire agricole sont ressorties comme des **préoccupations majeures** lors de cet exercice de consultation publique. On souligne l'urgence d'apporter un soutien aux activités agricoles et à la mise en valeur du territoire agricole. Plusieurs commentaires proposent notamment à la CMQ de poursuivre sa réflexion, voire de tenir un sommet sur cette problématique en 2012.

4. MRC DE LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

4.1 Planification stratégique de développement durable

La MRC de La Côte-de-Beaupré a publié en février 2013 une Planification stratégique de développement durable⁸², élaborée suite à une démarche sans précédent de consultation avec les acteurs du milieu et la population. Ce document définit une vision d'avenir à long terme pour l'ensemble de la Côte-de-Beaupré. Cette vision s'appliquera à tout ce qui sera imaginé et initié sur le territoire, tant sur le plan du développement économique que du milieu social, communautaire et environnemental. Il est donc impératif de la préciser dans le contexte du développement du territoire agricole.

Vision stratégique de la MRC de La Côte-de-Beaupré :

En 2030, la Côte-de-Beaupré offrira et développera des milieux de vie dynamiques et attirants...

- *qui mettent en valeur et protègent les éléments distinctifs du territoire que sont ses attraits naturels et ses racines;*
- *qui offrent une qualité de vie enviable;*
- *qui développent pleinement les potentiels du territoire, sur les plans économique, agricole, touristique, culturel, social et environnemental.*

La Côte-de-Beaupré aura le leadership nécessaire pour développer collectivement ces potentiels dans le respect des principes du développement durable.

De cette vision découlent des grandes orientations et des axes de développement auxquels sont rattachées des actions, dont certaines sont directement en lien avec le territoire agricole et la démarche du PDZA. Ces actions sont présentées dans le tableau suivant.

⁸² MRCCDB, 2013b.

ORIENTATIONS, AXES DE DÉVELOPPEMENT ET ACTIONS EN LIEN AVEC L'AGRICULTURE,
ISSUES DE LA PLANIFICATION STRATEGIQUE DE DEVELOPPEMENT DURABLE DE LA MRC DE LA COTE-DE-BEAUPRE

ORIENTATION 1 : UTILISER DE FAÇON OPTIMALE LE TERRITOIRE ET SES RESSOURCES

Axe 1.2 : Protection et mise en valeur des milieux agricoles

Objectifs :

- Augmenter la superficie des terres en culture;
- Sensibiliser la population au rôle et à l'importance de l'agriculture.

- **Action 16.** Caractériser et préserver les paysages agricoles typiques de la Côte-de-Beaupré ;
- **Action 17.** Organiser des visites de fermes pour initier les nouvelles familles à la réalité agricole ;
- **Action 18.** Réaliser un plan de développement de la zone agricole.

ORIENTATION 2 : ASSURER UN DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE VIABLE

Axe 2.2 : Diversification de l'agriculture et commercialisation en circuit court

Objectifs :

- Augmenter le nombre et la valeur des entreprises agricoles;
- Diversifier et spécialiser les produits.

- **Action 35.** Assurer la mise en œuvre du plan d'action du Parcours gourmand ;
- **Action 36.** Favoriser l'accès à des réseaux de vente et aux occasions d'affaires pour les producteurs et transformateurs agricoles ;
- **Action 37.** Positionner la région et ses producteurs grâce au Parcours gourmand et à la Route de la Nouvelle-France ;
- **Action 38.** Instaurer des coopératives, ou autres formes de partenariat, pour la transformation et la distribution de produits et le partage des équipements et de la main d'œuvre ;
- **Action 39.** Promouvoir et susciter l'adhésion à la signature régionale de la Capitale-Nationale pour les produits agroalimentaires ;
- **Action 40.** Maintenir l'innovation dans le développement des produits de niche.

4.2 Schéma d'aménagement et de développement durable

Le 6 novembre 2013, le Conseil de la MRC a adopté son tout nouveau schéma d'aménagement et de développement durable⁸³, qui encadrera l'aménagement et le développement durable dans le futur.

Issu d'une démarche concertée avec les acteurs du milieu, le schéma d'aménagement est un outil important guidant la prise de décisions éclairées pour assurer le développement durable de notre magnifique milieu de vie. Le schéma d'aménagement encadre les activités se déroulant sur le territoire de la MRC et les municipalités devront se conformer aux dispositions normatives qui y sont inscrites, en les incluant dans leurs plans et règlements d'urbanisme. Le schéma d'aménagement contient également des mesures de suivi pour évaluer l'impact de la mise en œuvre du schéma d'aménagement, de même qu'une liste de projets à réaliser.

Le tableau suivant présente les principaux éléments relatifs à l'agriculture contenus dans le schéma d'aménagement et de développement durable :

ÉLÉMENTS DU SCHEMA D'AMENAGEMENT RELATIFS A L'AGRICULTURE	
Objectifs d'aménagement et de développement	<ul style="list-style-type: none">▪ Maintenir et renforcer l'identité agricole du territoire, notamment par la protection de la zone agricole;▪ Contribuer à la diversification des activités et des exploitations agricoles par une reconnaissance des potentiels et des savoir-faire agricoles;▪ Créer un cadre propice à la cohabitation harmonieuse et durable des activités agricoles et urbaines.
Propositions d'aménagement et projets de développement	<ul style="list-style-type: none">• Découper le territoire agricole en 4 grandes affectations du territoire et prévoir des usages et activités qui permettent de maintenir la vocation agricole prioritaire;• Soutenir le développement des activités agricoles après des mesures concrètes (soutenir l'agrotourisme, la relève et les travailleurs agricoles);• Instaurer un cadre normatif minimal visant à assurer une saine cohabitation en zone agricole;• Encourager des pratiques agricoles saines et environnementales.

⁸³ MRCCDB, 2013a.

5. SOMMET REGIONAL SUR L'AGRICULTURE ET LA FORET DANS LA MRC DE LA COTE-DE-BEAUPRE

Le Sommet régional sur l'agriculture et la forêt s'est tenu les 21 et 22 avril 2006 sur la Côte-de-Beaupré. Cet évènement a rassemblé environ 120 personnes, dont plusieurs agriculteurs et agricultrices.

Voici les principales recommandations qui ont découlé de cet évènement :

- Embaucher un agent de développement rural (commissaire agroalimentaire) pour prendre en charge les dossiers du secteur agricole et agroalimentaire ;
- Adopter une réglementation à la satisfaction des agriculteurs et des élus sur les périmètres d'urbanisation ;
- Obtenir la pérennité de la Banque de terre ;
- Créer un comité de développement de l'agriculture et de la forêt pour assurer les suivis du Sommet et les propositions à venir ;
- Assurer un minimum d'entretien pour conserver le potentiel agricole des terres en friche ;
- Implanter un programme d'intégration architecturale pour la protection du patrimoine agricole ;
- Promouvoir l'agriculture et la protection des paysages ;
- Mettre sur pied des outils tels que la CUMA (coopérative d'utilisation en commun du matériel agricole) pour la remise en culture des terres en friche et pour les usages courants de l'agriculture ;
- Mettre en place un dispositif pour faire connaître les besoins en main-d'œuvre en collaboration avec le Centre d'emploi ;
- Développer des produits de niche et une Identité géographique protégée (IGP) pour les produits alimentaires de la Côte-de-Beaupré ;
- Faire la promotion de l'agrotourisme ;
- Créer des jardins communautaires pour les familles démunies habitant sur le territoire de la MRC ;

- Développer l'entrepreneuriat ;
- Faire place aux jeunes et aux nouvelles pratiques de production ;
- Tenir compte de la présence des femmes en agriculture ;
- Favoriser et encourager la 1^{ère} et 2^e transformation de produits agricoles à partir des entreprises déjà présentes sur le territoire.

ANNEXE 2. TABLEAUX DES DIFFÉRENTES PRODUCTIONS AGRICOLES SUR LA CÔTE-DE-BEAUPRÉ

Cette section présente l'état de la situation en ce qui concerne les diverses productions agricoles sur le territoire des municipalités de la MRC de La Côte-de-Beaupré pour trois années distinctes : 2004, 2007 et 2010. L'évolution de ces productions est détaillée par municipalité et dans chacun des cas, elle est comparée à celle de la Communauté métropolitaine de Québec.

TABLEAU 27. Production laitière⁸⁴

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	50 à 100	1	50 à 100	1	1 à 50	1	↓1 à 50	stable
Château-Richer	50 à 100	1	50 à 100	1	50 à 100	1	stable	stable
L'Ange-Gardien	211	5	225	5	274	5	↑63	stable
Sainte-Anne-de-Beaupré	98	3	50 à 100	2	50 à 100	1	stable	↓2
Saint-Ferréol-les-Neiges	1 à 50	1	1 à 50	1	1 à 50	1	stable	stable
Saint-Joachim	50 à 100	1	50 à 100	1	1 à 50	1	↓1 à 50	stable
Saint-Tite-des-Caps	292	3	300 à 350	3	300 à 350	3	↓1 à 50	stable
MRC de La Côte-de-Beaupré	800 à 850	15	850 à 900	14	817	13	stable	↓2
CMQ	7 209	115	6 312	100	5 481	83	↓1 728	↓32

⁸⁴ MAPAQ, 2012b.

TABEAU 28. Production bovine⁸⁵

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	153	4	153	4	138	4	↓15	stable
L'Ange-Gardien	0 à 50	2	0 à 50	1	-	-	↓1 à 50	↓2
Sainte-Anne-de-Beaupré	0 à 50	1	0 à 50	1	0 à 50	2	stable	↑1
Saint-Ferréol-les-Neiges	50 à 100	3	50 à 100	3	50 à 100	3	stable	stable
Saint-Joachim	93	4	93	5	100 à 150	3	↑7 à 57	↓1
Saint-Tite-des-Caps	100 à 150	2	100 à 150	5	183	4	↑33 à 83	↑2
MRC de La Côte-de-Beaupré	492	16	492	19	540	16	↑48	stable
CMQ	4 179	95	4 179	90	2 839	79	↓1 340	↓16

⁸⁵ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 29. Production porcine⁸⁶

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	-	-	-	-	-	-	-	-
L'Ange-Gardien	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Anne-de-Baupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Ferréol-les-Neiges	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Joachim	150 à 200	1	200 à 250	1	150 à 200	1	stable	stable
Saint-Tite-des-Caps	-	-	-	-	-	-	-	-
MRC de La Côte-de-Baupré	150 à 200	1	200 à 250	1	150 à 200	1	stable	stable
CMQ	3 192	11	2 154	9	2 507	10	↓685	↓1

⁸⁶ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 30. Production avicole⁸⁷

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	-	-	-	1	-	1	-	↑1
L'Ange-Gardien	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Anne-de-Baupré	1	-	-	-	-	1	-	↑1
Saint-Ferréol-les-Neiges	0	-	2	4	0 à 50	1	stable	↑1
Saint-Joachim	0 à 50	3	0 à 50	3	0 à 50	2	stable	↓1
Saint-Tite-des-Caps	50 à 100	2	50 à 100	3	76	4	stable	↑2
MRC de La Côte-de-Baupré	85	5	86	11	89	9	↑4	↑4
CMQ	7 841	52	9 026	64	6 010	58	↓1 831	↑6

⁸⁷ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 31. Production chevaline⁸⁸

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	3	-	2	-	-	-
Château-Richer	0 à 50	1	0 à 50	1	0 à 50	1	stable	stable
L'Ange-Gardien	5	-	6	-	8	-	↑3	-
Sainte-Anne-de-Baupré	-	-	-	-	1	-	↑1	-
Saint-Ferréol-les-Neiges	4	-	8	-	12	-	↑8	-
Saint-Joachim	0 à 50	1	0 à 50	1	0 à 50	1	stable	stable
Saint-Tite-des-Caps	0 à 50	1	0 à 50	1	11	-	stable	↓1
MRC de La Côte-de-Baupré	50 à 100	3	50 à 100	3	50 à 100	2	stable	↓1
CMQ	589	26	712	31	940	40	↑351	↑14

⁸⁸ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 32. Production ovine⁸⁹

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	-	-	-	-	-	-	-	-
L'Ange-Gardien	-	-	-	-	-	-	-	-
Sainte-Anne-de-Baupré	-	-	3	-	-	-	-	-
Saint-Ferréol-les-Neiges	0 à 50	1	0 à 50	1	0 à 50	1	stable	stable
Saint-Joachim	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Tite-des-Caps	-	-	0 à 50	1	0 à 50	1	↑0 à 50	↑1
MRC de La Côte-de-Baupré	0 à 50	1	0 à 50	2	0 à 50	2	stable	↑1
CMQ	350	13	321	15	262	15	↓88	↑2

⁸⁹ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 33. Autres productions animales⁹⁰

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit. déclarées	Unités animales	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	0 à 50	3	0 à 50	3	-	2	-	↓1
L'Ange-Gardien	-	-	-	1	-	-	-	-
Sainte-Anne-de-Beaupré	0 à 50	1	0 à 50	1	-	-	-	-
Saint-Ferréol-les-Neiges	-	1	0 à 50	2	-	2	-	↑1
Saint-Joachim	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Tite-des-Caps	-	-	2	-	1	-	↑1	-
MRC de La Côte-de-Beaupré	0 à 50	5	0 à 50	7	1	4	stable	↓1
CMQ	437	32	347	38	36	32	↓401	stable

⁹⁰ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 34. Céréales et protéagineux⁹¹

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	18	-	27	-	-	-
Boischatel	5	-	11	-	8	1	↑3	-
Château-Richer	13	1	106	3	118	6	↑105	↑5
L'Ange-Gardien	50	2	49	2	54	3	↑4	↑1
Sainte-Anne-de-Beaupré	63	3	145	3	149	3	↑86	stable
Saint-Ferréol-les-Neiges	30	1	24	1	26	1	↓4	stable
Saint-Joachim	137	3	209	3	142	2	↑5	↓1
Saint-Tite-des-Caps	168	2	241	3	141	2	↓27	stable
MRC de La Côte-de-Beaupré	465	12	802	15	666	18	↑201	↑6
CMQ	6 086	123	7 085	124	7 610	125	↑1 524	↑2

⁹¹ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 35. Fourrages⁹²

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	19	-	19	-	20	-	↑1	-
Château-Richer	153	2	155	2	125	5	↓28	↑3
L'Ange-Gardien	182	-	188	1	310	3	↑128	↑3
Sainte-Anne-de-Baupré	170	2	160	4	138	5	↓32	↑3
Saint-Ferréol-les-Neiges	113	-	151	-	120	1	↑7	↑1
Saint-Joachim	68	2	95	4	149	6	↑81	↑4
Saint-Tite-des-Caps	500	2	473	3	421	2	↓79	stable
MRC de La Côte-de-Baupré	1 204	8	1 241	14	1 281	22	↑77	↑14
CMQ	10 128	63	9 871	84	10 085	109	↓43	↑46

⁹² MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 36. Pâturages⁹³

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	279	10	90	8	116	8	↓163	↓2
L'Ange-Gardien	42	8	57	7	57	7	↓15	↓1
Sainte-Anne-de-Baupré	51	2	75	3	104	3	↓53	↑1
Saint-Ferréol-les-Neiges	50	-	74	1	35	1	↓15	↑1
Saint-Joachim	141	1	56	1	46	1	↓95	stable
Saint-Tite-des-Caps	92	-	135	2	208	1	↑116	↑1
MRC de La Côte-de-Baupré	655	21	487	22	566	21	↓89	stable
CMQ	3 776	146	3 409	127	2 827	116	↓949	↓30

⁹³ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 37. Légumes⁹⁴

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	129	10	91	8	68	8	↓61	↓2
L'Ange-Gardien	59	8	42	7	21	7	↓38	↓1
Sainte-Anne-de-Baupré	24	2	22	3	10	3	↓14	↑1
Saint-Ferréol-les-Neiges	-	-	1	1	0	1	-	↑1
Saint-Joachim	1	1	2	1	1	1	stable	stable
Saint-Tite-des-Caps	-	-	1	2	0	1	-	↑1
MRC de La Côte-de-Baupré	211	21	160	22	100	21	↓111	stable
CMQ	3 248	146	3 075	127	2 157	116	↓1 091	↓30

⁹⁴ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 38. Fruits⁹⁵

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	39	9	38	8	38	7	↓1	↓2
L'Ange-Gardien	23	6	21	8	16	6	↓7	stable
Sainte-Anne-de-Beaupré	7	3	9	4	9	3	↑2	stable
Saint-Ferréol-les-Neiges	-	-	1	1	1	1	↑1	↑1
Saint-Joachim	16	2	22	2	25	2	↑9	stable
Saint-Tite-des-Caps	-	-	1	1	0	-	-	-
MRC de La Côte-de-Beaupré	85	20	90	24	88	19	↑3	↓1
CMQ	748	140	858	142	852	140	↑104	stable

⁹⁵ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 39. Horticulture ornementale en champs⁹⁶

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	20	1	15	1	20	1	stable	stable
L'Ange-Gardien	3	2	1	2	1	2	↓2	stable
Sainte-Anne-de-Beaupré	-	1	-	1	-	1	-	stable
Saint-Ferréol-les-Neiges	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Joachim	1	-	23	1	-	-	↓1	-
Saint-Tite-des-Caps	-	-	1	1	-	-	-	-
MRC de La Côte-de-Beaupré	24	4	40	6	21	4	↓3	stable
CMQ	552	28	467	31	521	28	↓31	stable

⁹⁶ MAPAQ, 2012b.

TABEAU 40. Horticulture ornementale en conteneur⁹⁷

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	-	-	-	-	-	-	-	-
L'Ange-Gardien	3	-	5	-	6	-	↑3	-
Sainte-Anne-de-Beaupré	10	-	10	-	1	-	↓9	-
Saint-Ferréol-les-Neiges	-	-	0	-	-	-	-	-
Saint-Joachim	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Tite-des-Caps	-	-	-	-	-	-	-	-
MRC de La Côte-de-Beaupré	13	-	15	-	7	-	↓7	-
CMQ	28	-	29	-	65	-	↑37	-

⁹⁷ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 41. Cultures abritées⁹⁸

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	-	-	-	-	-	-	-	-
Château-Richer	0	4	1	3	0	3	stable	↓1
L'Ange-Gardien	0	1	0	1	0	1	stable	stable
Sainte-Anne-de-Beaupré	2	1	5	2	0	-	↓2	↓1
Saint-Ferréol-les-Neiges	-	-	0	1	0	1	-	↑1
Saint-Joachim	-	-	-	-	-	-	-	-
Saint-Tite-des-Caps	-	-	0	1	0	1	-	↑1
MRC de La Côte-de-Beaupré	3	6	7	8	1	6	↓2	stable
CMQ	14	42	30	39	10	33	↓4	↓9

⁹⁸ MAPAQ, 2012b.

TABLEAU 42. Acériculture⁹⁹

TERRITOIRE	2004		2007		2010		△ 2010/2004	
	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit. déclarées	Superficie (ha)	Nb d'exploit.
Beaupré	-	-	-	-	-	-	-	-
Boischatel	94	1	109	2	126	2	↑32	↑1
Château-Richer	81	9	78	8	132	6	↑51	↓3
L'Ange-Gardien	135	5	138	7	161	6	↑26	↑1
Sainte-Anne-de-Baupré	78	2	158	2	221	2	↑143	stable
Saint-Ferréol-les-Neiges	3	-	-	-	-	-	↓3	-
Saint-Joachim	22	2	22	2	59	2	↑37	stable
Saint-Tite-des-Caps	16	1	21	1	9	-	↓7	↓1
MRC de La Côte-de-Baupré	430	20	527	22	708	18	↑278	↓2
CMQ	1 775	99	1 660	97	2 231	96	↑456	↓3

⁹⁹ MAPAQ, 2012b.

